

# RÉPERTOIRE MÉTHODIQUE ET NUMÉRIQUE DÉTAILLÉ

Des organes parlementaires  
pour la coopération au développement (ACP)

De la Pré-convention à Lomé I (1958-1980)





# RÉPERTOIRE MÉTHODIQUE ET NUMÉRIQUE DÉTAILLÉ

Des organes parlementaires  
pour la coopération au développement (ACP)

**De la Pré-convention à Lomé I (1958-1980)**



CENTRE ARCHIVISTIQUE ET DOCUMENTAIRE (CARDOC)  
**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉSIDENTE**  
**PARLEMENT EUROPÉEN**

Répertoire réalisé par l'Unité CARDOC sous la responsabilité de Secondo Sabbioni et de Magali Soler

Coordinateur de l'ouvrage : Donato Antona

Responsable de la recherche iconographique et des relations avec les Services de l'Édition et de la Distribution : Magali Soler

PARLEMENT EUROPÉEN  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉSIDENTE  
Unité «Centre Archivistique et Documentaire» (CARDOC)  
[arch-info@europarl.europa.eu](mailto:arch-info@europarl.europa.eu)

NB: Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne représentent en aucune manière le point de vue du Parlement européen, d'un de ses organes ou services.

Couverture :

Image 1 : Réunion de la Commission paritaire permanente de la Conférence parlementaire d'Association de Yaoundé II, 20-24 mai 1975, Dublin;

Image 2 : Lomé I : Une banderole avec l'inscription «Convention de Lomé; étape dans la voie de la libération des peuples d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique» illustrant la Convention CEE/ACP;

Image 3 : Drapeaux de l'Assemblée ACP-EU.

© Union Européenne, 2011  
doi:10.2861/71683

# TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| Préface   | 9         |
| Abréviations  | 11        |
| .....   |           |
| Identification du fonds   | 15        |
| Contexte de production  | 15        |
| Structure et contenu  | 18        |
| Conditions d'accès et d'utilisation   | 24        |
| Sources complémentaires   | 25        |
| <b>RÉPERTOIRE MÉTHODIQUE ET NUMÉRIQUE DÉTAILLÉ</b>  | <b>27</b> |
| .....   |           |
| PÉRIODE RÉGIE PAR LA CONVENTION D'APPLICATION ANNEXÉE<br>AU TRAITÉ CEE (1958-1963)  | 29        |
| .....   |           |
| <b>Réunions et travaux préparatoires à la conférence de l'APE avec<br/>les Parlements d'Etats africains et malgaches de Strasbourg (19-24 juin 1961)</b>            | <b>34</b> |
| ■ Réunions de l'APE préparatoires à la conférence parlementaire de Rome (24-26 janvier 1961)  | 35        |
| ■ Conférence de l'APE avec les Etats africains et malgache, 24-26 janvier 1961, Rome  | 38        |
| ■ Réunion du comité de contact, 03-04 mai 1961, Bonn  | 40        |
| ■ Travaux de la conférence des Etats africains, 5 juin 1961, Ouagadougou  | 42        |
| ■ Correspondance relative à la période 1960-avril 1961  | 44        |
| <b>Conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et malgache de<br/>Strasbourg (19-24 juin 1961) et organes associés</b>                                | <b>45</b> |
| ■ Conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et malgache, 19-24<br>juin 1961, Strasbourg   | 47        |
| ■ Réunions du Bureau de la conférence, 19-24 juin 1961, Strasbourg  | 50        |
| ■ Réunions des commissions parlementaires temporaires de la conférence,<br>20-22 juin 1961, Strasbourg  | 51        |
| ■ Rapports des commissions parlementaires temporaires de la conférence,<br>juin 1961, Strasbourg  | 54        |
| ■ Réunion constitutive de la commission paritaire permanente et de son Bureau,<br>24 juin 1961, Strasbourg  | 57        |
| <b>Réunions de la commission paritaire permanente après la conférence de l'APE<br/>avec les Parlements d'Etats africains et malgache de Strasbourg de juin 1961</b> | <b>58</b> |
| ■ Réunions de la commission paritaire permanente (année 1962)   | 59        |
| ■ Recommandations de la commission paritaire permanente   | 61        |
| <b>Réunion paritaire après la conférence de l'APE avec les Etats africains et<br/>malgache de Strasbourg de juin 1961</b>   | <b>63</b> |

|  |            |
|--|------------|
| ■ Réunion de délégués des Parlements des Etats associés africains et malgache et du PE, les 20-21 juin 1963, Strasbourg                            | 64         |
| <b>Correspondance échangée durant la période de la Pré-convention</b>  | <b>66</b>  |
| <b>DESCRIPTION DES ORGANISMES PRODUCTEURS</b>  | <b>69</b>  |
| ▶ Conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar  | 71         |
| ▶ Délégation de l'Assemblée parlementaire européenne à la conférence préparatoire de Rome  | 77         |
| ▶ Conférence préparatoire de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar (Rome)                    | 79         |
| ▶ Comité de contact  | 82         |
| ▶ Bureau de la conférence  | 85         |
| ▶ Commission politique et institutionnelle   | 86         |
| ▶ Commission économique et commerciale   | 88         |
| ▶ Commission de l'assistance technique et des échanges culturels   | 90         |
| ▶ Commission du fonds de développement   | 92         |
| ▶ Commission paritaire permanente  | 94         |
| ▶ Réunion de délégués des parlements des Etats africains et malgache et du Parlement européen  | 96         |
| .....  |            |
| PÉRIODE RÉGIE PAR LA PREMIÈRE CONVENTION D'ASSOCIATION AVEC LES EAMA DE YAOUNDÉ, SIGNÉE LE 20 JUILLET 1963 ET ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1ER JUIN 1964   | 99         |
| .....  |            |
| ■ Réunions de la conférence parlementaire d'Association  | 104        |
| ■ Réunions de la commission paritaire permanente   | 108        |
| ■ Rapports de la commission paritaire permanente   | 111        |
| ■ Réunions du Bureau de la conférence parlementaire d'Association  | 115        |
| ■ Propositions de résolution   | 117        |
| ■ Correspondance échangée durant la période de la convention de Yaoundé I  | 119        |
| <b>DESCRIPTION DES ORGANISMES PRODUCTEURS</b>  | <b>123</b> |
| ▶ Conférence parlementaire de l'Association (période régie par la Convention de Yaoundé I)   | 124        |
| ▶ Commission paritaire - 1964 à Commission paritaire - 1970  | 129        |
| ▶ Bureau de la conférence parlementaire de l'Association   | 131        |
| .....  |            |
| PÉRIODE RÉGIE PAR LA SECONDE CONVENTION D'ASSOCIATION AVEC LES EAMA DE YAOUNDÉ, SIGNÉE LE 29 JUILLET 1969 ET ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1ER JANVIER 1971 | 133        |
| .....  |            |
| ■ Réunions de la conférence parlementaire d'Association  | 137        |
| ■ Réunions de la commission paritaire permanente   | 140        |
| ■ Rapports de la commission paritaire permanente   | 143        |
| ■ Réunions du Bureau de la conférence parlementaire d'Association  | 146        |
| ■ Correspondance échangée durant la convention de Yaoundé II   | 148        |

|  |            |
|--|------------|
| <b>DESCRIPTION DES ORGANISMES PRODUCTEURS</b>  | <b>155</b> |
| ▶ Conférence parlementaire de l'Association (période régie par la Convention de Yaoundé II et d'Arusha II)   | 156        |
| ▶ Commission paritaire - 1971 à Commission paritaire - 1975  | 159        |
| ▶ Bureau de la conférence parlementaire d'Association  | 161        |
| .....  |            |
| ACCORD D'ARUSHA SIGNÉ LE 24 SEPTEMBRE 1969   | 163        |
| .....  |            |
| ■ Réunion de la commission parlementaire   | 167        |
| <b>DESCRIPTION DES ORGANISMES PRODUCTEURS</b>  | <b>169</b> |
| ▶ Association entre la CEE et les Etats africains partenaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est : commission parlementaire d'Association CEE/Est Africain | 171        |
| .....  |            |
| PÉRIODE RÉGIE PAR LA PREMIÈRE CONVENTION ENTRE LA CEE ET LES PAYS ACP DE LOMÉ, SIGNÉE LE 28 FÉVRIER 1975 ET ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1ER AVRIL 1976                | 173        |
| .....  |            |
| ■ Réunions de l'Assemblée consultative   | 178        |
| ■ Réunions du comité paritaire   | 182        |
| ■ Rapports du comité paritaire   | 186        |
| ■ Réunions du Bureau de l'Assemblée consultative   | 189        |
| ■ Propositions de résolution de l'Assemblée consultative ou du Comité paritaire  | 191        |
| ■ Echange de correspondance durant la période de Lomé I  | 195        |
| <b>DESCRIPTION DES ORGANISMES PRODUCTEURS</b>  | <b>201</b> |
| ▶ Assemblée consultative ACP-CEE (période régie par la Convention de Lomé I)   | 202        |
| ▶ Comité paritaire - 1976 à Comité paritaire - 1980  | 207        |
| ▶ Bureau de l'Assemblée consultative   | 210        |
| .....  |            |
| <b>Annexe 1 : SCHÉMA DU PLAN DE CLASSEMENT DU FONDS ACP (du niveau fonds au niveau série)</b>  | <b>213</b> |
| <b>Annexe 2 : RELATIONS ENTRE LE PLAN DE CLASSEMENT DU FONDS ACP ET LES NOTICES D'AUTORITÉ DES PRODUCTEURS</b>   | <b>217</b> |





## PRÉFACE

---

La période couverte par ce volume (1958-1980) correspond aux premiers régimes d'association rapidement remplacés par les conventions de Yaoundé (1964-1969) et à la première convention de Lomé (1975-1980). Dès l'origine, cette coopération comprenait une dimension parlementaire. A cette époque, on constate que le monde s'organise peu à peu en continents. Pour l'Europe il en va de même. Les grandes puissances économiques réunies au sein de la CEE sont conscientes que la solution des problèmes liés au développement dépend de leur action collective. Dans un premier temps, la CEE établira ses premières relations commerciales avec certaines de ses anciennes colonies, ce qui correspondait aussi à ses compétences d'alors.

En ce temps, ces relations ne couvraient que 6 pays européens et 18 pays africains. La période était marquée par la décolonisation encore inachevée, la guerre froide, l'émergence du mouvement des non-alignés et la volonté des nouveaux Etats de bénéficier du développement économique mondial. Et déjà la relation CEE-Afrique marquait son originalité en organisant la diplomatie parlementaire.

Le monde actuel est très différent de celui de la fin des années 60 et 70. La relation Europe-ACP a grandi avec l'accession des pays du Sud à l'indépendance et avec les élargissements et l'approfondissement de la construction européenne. L'Assemblée parlementaire paritaire a elle-aussi évolué tout en conservant son originalité de premier Parlement Nord-Sud et elle continue de s'interroger et de débattre sur les grandes questions de notre partenariat et de notre temps. A ce jour, 27 pays européens entretiennent des relations privilégiées avec 78 pays ACP. Désormais un véritable partenariat nous unit couvrant le commerce mais aussi la démocratie et les droits de l'homme, l'environnement ou la culture, pour ne citer que quelques exemples. Les parlementaires peuvent ainsi échanger sur tous ces sujets entre représentants de populations disséminées sur les cinq continents.

Cet ouvrage nous offre l'opportunité de mieux appréhender l'histoire de notre institution. Les bouleversements et les incertitudes du monde actuel nous incitent parfois à nous retourner sur le passé. Nous ne devrions cependant pas chercher à le glorifier ou à y trouver un quelconque paradis perdu mais mesurer le chemin parcouru, retrouver la confiance dans nos capacités à nous adapter et à aller de l'avant pour sans cesse relever les nouveaux défis. C'est ainsi que nous pouvons nous préparer sereinement à affronter l'avenir, convaincus que le dialogue est chaque fois plus fondamental dans un monde globalisé et interdépendant. C'est cette richesse que l'Assemblée parlementaire paritaire, comme les organes qui l'ont précédée, veut préserver.



Louis Michel  
Co-président de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE



## ABRÉVIATIONS



|            |  |
|------------|--|
| ACP        | Pays d'Afrique, des Caraïbes et de l'Océan Pacifique   |
| ALE        | Accord de libre échange  |
| APE        | Assemblée parlementaire européenne   |
| CARDOC     | Centre d'archive et de documentation   |
| CEE        | Communauté économique européenne   |
| CEEA       | Communauté européenne de l'énergie atomique  |
| DA         | Danois ( <i>langue</i> )   |
| DE         | Allemand ( <i>langue</i> )   |
| EAMA       | Etats africains et malgache associés   |
| EAC        | Communauté de l'Afrique de l'Est   |
| FED        | Fonds européen de développement  |
| ISAD(G)    | International Standard Archival Description-General ( <i>Norme générale et internationale de description archivistique</i> )   |
| ISAAR(CPF) | International Standard Archival Authority Record for Corporate Bodies, Persons and Families ( <i>Norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles</i> ) |
| IT         | Italien ( <i>langue</i> )  |
| NL         | Néerlandais ( <i>langue</i> )  |
| PE         | Parlement européen,  |
| PTOM       | Pays et territoires d'Outre-mer  |
| SPG        | Système de préférence généralisées   |
| STABEX     | Stabilisation des recettes d'exportation   |
| UE         | Union européenne   |



ORGANES PARLEMENTAIRES  
POUR LA COOPÉRATION  
AU DÉVELOPPEMENT (ACP)

---



## IDENTIFICATION DU FONDS

**Référence :** ACP**Intitulé :** Organes parlementaires pour la coopération au développement**Dates extrêmes :** 21/06/1956-03/12/1980**Niveau de description :** FONDS**Importance matérielle :** 95 boîtes d'archives, 9,5 m.l.

## CONTEXTE DE PRODUCTION

**Nom du producteur :** Organes parlementaires pour la coopération au développement**Notice historique**

La politique européenne du développement constitue l'un des éléments clés des relations extérieures des Communautés européennes, avec la politique commerciale et les relations politiques. La politique d'aide aux pays en développement se concentre, jusqu'à la fin des années 60 sur les pays liés à l'Europe par la colonisation. Les anciennes colonies de certains membres des Communautés européennes sont ainsi à la base de la coopération CEE - pays en développement. Cette volonté de coopération se manifeste dès 1957, avec le Traité de Rome CEE.

En effet, dès la naissance du marché commun en 1957, les anciennes colonies de la France, de la Belgique, l'Italie et des Pays-Bas sont au cœur de la politique d'aide au développement menée par CEE. En accédant à l'indépendance, ces territoires négocient sur des bases contractuelles leurs relations avec la CEE. Les articles 131 et 136 du traité de Rome CEE assurent une association entre la CEE et ces pays. Une convention d'application annexée au traité institue un régime d'association entre la CEE et les pays et territoires d'outre-mer, afin de conserver les relations particulières qui unissent toujours les Etats membres de l'Europe naissante et ses anciennes colonies<sup>1</sup>. Conclue pour une durée de 5 ans, cette convention fixe les modalités et les procédures de cette coopération.

Une commission parlementaire de l'association des PTOM, composée uniquement des délégués des parlements des Etats membres de la CEE, est créée au sein de l'Assemblée parlementaire européenne. Le contexte politique international, c'est-à-dire l'indépendance générale des colonies dès 1958-1960, modifie les rapports entre ces nouveaux Etats souverains et ceux membres de la CEE. Dans ces conditions et en raison de l'échéance de la Convention d'application, deux problèmes se posent :

- définir le nouveau statut des relations entre la CEE et les PTOM nouvellement indépendants,
- poursuivre les relations avec les pays et territoires n'ayant pas accédé à l'indépendance et dont l'association expire au 31 décembre 1962.

Dès 1960, des initiatives sont prises tant sur le plan parlementaire que gouvernemental pour mettre à l'étude un nouveau régime d'association. Le 31 mars 1960, une résolution de l'APE prévoit donc tout d'abord l'organisation d'une conférence gouvernementale, comprenant représentants de l'APE et représentants des PTOM. L'organisation des institutions paritaires est ensuite lancée. La Conférence parlementaire de l'association, composée en nombre égale de membres de l'APE et des Etats africains et malgache, au nombre de 18. La première Conférence parlementaire de l'association se réunit du 19 au 24 juin 1961 à Strasbourg<sup>2</sup>. Le travail de cette Conférence est poursuivi par une commission paritaire permanente, composée donc d'autant de représentants de l'APE que des Etats africains et malgache<sup>3</sup>.

1] cf. ACP 00CAA

2] cf. ACP 00CAA

3] cf. ACP 00CAA 300

A l'expiration de la Convention d'application, le 31 décembre 1962, les Etats africains et malgache décident de conserver le principe de cette première association et signent avec les Etats membres de la CEE un nouvel accord, le 20 juillet 1963 : la Convention de Yaoundé<sup>4</sup>. Conclue pour une durée de 5 ans, également, cette convention a pour but de développer la coopération sur la base d'une complète égalité ainsi que des relations économiques entre la CEE et les Etats africains et malgache associés (EAMA), tout en participant à la promotion économique, industrielle, sociale et culturelle de ces Etats. Cette convention crée de nouvelles institutions paritaires :

- un Conseil d'association, composé de membres du Conseil et de la Commission de la CEE, assisté par le Comité d'association, constitué d'ambassadeurs,
- une Cour d'arbitrage de l'association, chargée de régler les différends,
- une Conférence parlementaire de l'association<sup>5</sup>, composée sur une base paritaire, de membres de l'APE et de membres des Parlements des Etats associés. Cette conférence est préparée par une Commission paritaire permanente<sup>6</sup>.

Ces organes de fonctionnement sont confirmés par la seconde Convention de Yaoundé<sup>7</sup>, signée le 29 juillet 1969 et entrée en vigueur le 1er janvier 1971. Cette convention renouvelle donc la précédente pour une durée de cinq ans et lie toujours les Six de la CEE aux dix-huit EAMA, auxquels vient s'ajouter l'Île Maurice en 1973.

1973 marque également le premier élargissement de la CEE, avec l'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark. Cette année là constitue donc un tournant majeur dans la politique d'association, du fait des nombreux pays en développement qui entretiennent des liens économiques et commerciaux avec le Royaume-Uni au sein du Commonwealth.

Trois pays de l'Afrique orientale appartenant au Commonwealth et s'étant associés dès 1967 pour créer la Communauté de l'Afrique de l'Est (East African Community), ont déjà, dès 1969 conclu une association avec la CEE, mais uniquement commerciale, sans coopération financière ni technique. Cette convention est connue sous le nom d'Accord d'Arusha<sup>8</sup>. Menant une existence parallèle à celle de Yaoundé II, les organes de fonctionnement de cette association diffèrent de celle de Yaoundé, puisque les institutions d'Arusha se composent uniquement d'un Conseil d'association et d'une Commission parlementaire de l'association, composée sur une base paritaire.

Forts de cette première convention d'association particulière, ces trois Etats africains de l'Afrique de l'Est, auxquels s'ajoutent les dix-neuf EAMA et vingt-quatre autres Etats de l'Afrique, des Caraïbes et de l'Océan Pacifique, signent avec les Neufs de la CEE la convention de Lomé, le 28 février 1975<sup>9</sup>. Les 46 Etats associés à la CEE prennent le nom d'Etats ACP.

La convention de Lomé maintient le Conseil des Ministres et le Comité des ambassadeurs, mais supprime la Cour d'arbitrage en la remplaçant par une procédure de bons offices. Cette convention supprime également le mot «association» pour celui de «coopération». Concernant les institutions parlementaires, la *Conférence parlementaire de l'association* devient l'*Assemblée consultative*<sup>10</sup>, toujours composée sur une base paritaire de membres du Parlement européens et de «représentants des Etats ACP». Il est intéressant de noter que désormais, si l'Europe délègue des parlementaires à cette *Assemblée consultative*, le groupe ACP ne se compose pas uniquement de parlementaires mais aussi d'ambassadeurs et d'envoyés gouvernementaux. Un *Comité paritaire*<sup>11</sup> remplace la *Commission paritaire permanente*.

4] cf. ACP 01YA1

5] cf. ACP 01YA1 00CP

6] cf. ACP 01YA1 05PP et 10RP

7] cf. ACP 02YA2

8] cf. ACP 03ARU

9] cf. ACP 03LO1

10] cf. ACP 03LO1 00AC

11] cf. ACP 03LO1 05PP et 10RP



Signée pour cinq ans, cette première convention de Lomé est renouvelée le 31 octobre 1979 et entre en vigueur le 1er janvier 1981. La Convention de Lomé II est signée entre les «Neuf» de la CEE et «Cinquante-huit» Etats ACP. Les institutions paritaires restent inchangées.

Le renouvellement de la Convention de Lomé II entre les «Dix» de la CEE et les «Soixante-cinq» Etats ACP est signé le 8 décembre 1984, pour une période de cinq ans. La nouvelle convention de Lomé III confirme les principes et les instruments de la coopération.

En ce qui concerne les institutions, la nouvelle convention maintient le Conseil des Ministres et le Comité des ambassadeurs. Le Comité paritaire et l'Assemblée consultative fusionnent en un seul et même organe de nature parlementaire : l'Assemblée paritaire. Elle est composée d'un nombre égal de membres du Parlement européen et de parlementaires ou de représentants désignés par les Etats ACP.

La Convention de Lomé III est renouvelée entre les «Douze» de la CEE et les «Soixante-huit» Etats ACP pour une période de 10 ans sous l'appellation de Lomé IV, avec obligation de révision après cinq ans (Lomé IV bis). Elle entre en vigueur le 1er mars 1990. Cette convention confirme les principes et les instruments de la coopération ACP-CEE, tout en maintenant les institutions paritaires précédentes.

Un tournant intervient dans les relations de coopération entre la Communauté européenne et les Etats ACP avec la signature de l'Accord de Cotonou, signée le 23 juin 2000. Cet accord entre les «Quinze» de la CEE et les «Soixante-seize» Etats ACP remplace le terme de «coopération» par celui de «partenariat», qui implique une responsabilité et un engagement mutuels. Conclu pour une durée de vingt ans avec une clause de révision tous les cinq ans, l'accord est révisé le 25 juin 2005.

Au niveau des institutions, l'accord maintient le Conseil des ministres et le Comité des ambassadeurs, tandis que l'Assemblée parlementaire paritaire succède à l'Assemblée paritaire.

### **Historique de la conservation**

Les documents composant le fonds ACP ont été versés en deux temps par le secrétariat du Parlement Européen à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, qui appartient également à la commission parlementaire du développement, et par son chef d'unité, un haut fonctionnaire responsable des relations avec les pays ACP, en 2008.

Suite à la prise en charge du fonds par le CARDOC, un récolement a été établi afin de dresser, par magasin d'archives et par rayonnages, la liste des documents qui y sont conservés ou qui manquent par rapport au bordereau de versement. Un plan de classement reprenant l'organisation et le fonctionnement des institutions des diverses conventions a ensuite été mis en place. Les archivistes ont ensuite commencé le traitement du fonds :

- organisation des documents selon le plan de classement,
- élimination des doublons,
- saisie dans la base de données,
- conditionnement (fardes, boîtes...).

Les documents ont ensuite été envoyés à la numérisation auprès d'une société externe.

Les originaux ont été transférés aux Archives historiques de l'Union européenne à Florence en décembre 2010.

Le fonds est actuellement consultable sur support numérique aux Archives historiques centrales du Parlement Européen (Unité CARDOC) à Luxembourg<sup>12</sup>.

---

12] arch-info@europarl.europa.eu

## STRUCTURE ET CONTENU

**Structure du fonds**

La coopération au développement est régie par des conventions entre les pays membres de la CEE et les Etats africains et malgache associés, puis d'Afrique, des Caraïbes et de l'Océan Pacifique (ACP). Chaque convention détermine des sous-fonds relatifs à la période qu'elle régit. La Convention d'application annexée au Traité de la CEE tient une place particulière et est souvent nommée «Pré-Convention», par rapport à la Première Convention d'association de Yaoundé entre la CEE et les EAMA. La Convention d'association lie les pays membres de la CEE aux Pays et Territoires d'Outre-mer, qui ne sont pas tous indépendants, contrairement aux EAMA de la Convention de Yaoundé, d'où son statut un peu particulier.

Le fonds des Organes parlementaires pour la coopération au développement regroupe cinq sous-fonds organisés chronologiquement par convention :

- 00CAA : Période régie par la Convention d'application annexée au Traité CEE (1958-1963)
- 01YA1 : Période régie par la première Convention d'association avec les EAMA de Yaoundé, signée le 20 juillet 1963 et entrée en vigueur le 1er juin 1964 (1964-1969)
- 02YA2 : Période régie par la seconde Convention d'association avec les EAMA de Yaoundé, signée le 29 juillet 1969 et entrée en vigueur le 1er janvier 1971 (1971-1975)
- 03ARU : Accord d'Arusha signé le 24 septembre 1969 (1971-1975)
- 03LO1 : Période régie par la première Convention entre la CEE et les pays ACP de Lomé, signée le 28 février 1975 et entrée en vigueur le 1er avril 1976 (1976-1980)

Cette organisation s'explique d'une part, par la succession chronologique des conventions, mais aussi par le fait qu'une convention constitue un ensemble clos. En effet, chaque convention crée des institutions paritaires qui lui sont propres et dont les procédures deviennent caduques au terme de la convention.

Chaque sous-fonds se compose donc de séries correspondant à :

- des procédures distinctes selon les institutions paritaires de la convention : réunions, rapports, proposition de résolution,
- une typologie documentaire : correspondance.

Le plan de classement (niveau fonds, sous-fonds et série) du fonds «ACP» reflète bien la succession des conventions, leurs institutions paritaires propres ainsi que les diverses procédures du mécanisme décisionnel.

## PLAN DE CLASSEMENT DU NIVEAU FONDS AU NIVEAU SÉRIE

### NIVEAU FONDS : ACP

#### NIVEAU SOUS-FONDS - 00CAA : PÉRIODE RÉGIE PAR LA CONVENTION D'APPLICATION ANNEXÉE AU TRAITÉ CEE (1958-1963)

- **NIVEAU SÉRIE ORGANIQUE** - ACP 00CAA 100 : RÉUNIONS ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES À LA CONFÉRENCE DE L'APE AVEC LES PARLEMENTS D'ETATS AFRICAINS ET MALGACHE DE STRASBOURG (19-24 JUIN 1961)

##### NIVEAU SÉRIES

- ACP 00CAA 110DAPE : Réunions de l'APE préparatoires à la conférence parlementaire de Rome (24-26 janvier 1961)
- ACP 00CAA 120PAR : Conférence de l'APE avec les Etats africains et malgache, 24-26 janvier 1961, Rome
- ACP 00CAA 130CCO : Réunion du Comité de contact, 03-04 mai 1961, Bonn
- ACP 00CAA 140DT : Travaux de la conférence des Etats africains, 5 juin 1961, Ouagadougou
- ACP 00CAA 150COR : Correspondance relative à la période, 1960-avril 1961

- **NIVEAU SÉRIE ORGANIQUE** - ACP 00CAA 200 : CONFÉRENCE DE L'APE AVEC LES PARLEMENTS D'ETATS AFRICAINS ET MALGACHE DE STRASBOURG (19-24 JUIN 1961) ET ORGANES ASSOCIES

##### NIVEAU SÉRIES

- ACP 00CAA 210PAR : Conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et malgache, 19-24 juin 1961, Strasbourg
- ACP 00CAA 220BU : Réunions du Bureau de la conférence, 19-24 juin 1961, Strasbourg
- ACP 00CAA 230PV : Réunions des commissions parlementaires temporaires de la conférence, 20-22 juin 1961, Strasbourg
- ACP 00CAA 240RP : Rapports des commissions parlementaires temporaires de la conférence, juin 1961, Strasbourg
- ACP 00CAA 250PP : Réunion constitutive de la commission paritaire permanente et de son Bureau, 24 juin 1961, Strasbourg

- **NIVEAU SÉRIE ORGANIQUE** - ACP 00CAA 300 : RÉUNIONS DE LA COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE APRES LA CONFÉRENCE DE L'APE AVEC LES PARLEMENTS D'ETATS AFRICAINS ET MALGACHE DE STRASBOURG DE JUIN 1961

##### NIVEAU SÉRIES

- ACP 00CAA 310PP : Réunions de la commission paritaire permanente (année 1962)
- ACP 00CAA 320RE : Recommandations de la commission paritaire permanente

- **NIVEAU SÉRIE ORGANIQUE** - ACP 00CAA 400 : RÉUNION PARITAIRE APRES LA CONFÉRENCE DE L'APE AVEC LES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE DE STRASBOURG DE JUIN 1961

##### NIVEAU SÉRIE

- ACP 00CAA 410 PAR : Réunion de Délégués des Parlements des Etats associés africains et malgache et du PE, les 20-21 juin 1963, Strasbourg

- **NIVEAU SÉRIE ORGANIQUE** - ACP 00CAA 500 : CORRESPONDANCE ECHANGEE DURANT LA PERIODE DE LA PRE-CONVENTION

#### NIVEAU SOUS-FONDS - 01YA1 : Période régie par la 1ère Convention d'association de Yaoundé avec les EAMA, signée le 20 juillet 1963 et entrée en vigueur le 1er juin 1964 (1964-1969)

**NIVEAU SÉRIES**

- ACP 01YA1 00CP : Réunions de la Conférence parlementaire de l'Association
- ACP 01YA1 05PP : Réunions de la commission paritaire permanente
- ACP 01YA1 10RP : Rapports de la commission paritaire permanente
- ACP 01YA1 15BU : Réunions du Bureau de la Conférence parlementaire de l'Association
- ACP 01YA1 20PR : Propositions de résolution
- ACP 01YA1 30COR : Correspondance échangée durant la période de la convention de Yaoundé I

**NIVEAU SOUS-FONDS** - 02YA2 : Période régie par la 2<sup>de</sup> Convention d'association de Yaoundé avec les EAMA, signée le 29 juillet 1969 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1971 (1971-1975)

**NIVEAU SÉRIES**

- ACP 02YA2 00CP : Réunions de la Conférence parlementaire de l'Association
- ACP 02YA2 05PP : Réunions de la commission paritaire permanente
- ACP 02YA2 10RP : Rapports de la commission paritaire permanente
- ACP 02YA2 15BU : Réunions du Bureau de la Conférence parlementaire de l'Association
- ACP 02YA2 30COR : Correspondance échangée durant la période de la convention de Yaoundé II

**NIVEAU SOUS-FONDS** - 03ARU : Accord d'Arusha signé le 24 septembre 1969 (1971-1975)

**NIVEAU SÉRIES**

- 00PP : Réunion de la commission paritaire

**NIVEAU SOUS-FONDS** - 03LO1 : Période régie par la 1<sup>ère</sup> Convention de Lomé entre la CEE et les pays ACP, signée le 28 février 1975 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1976 (1976-1980)

**NIVEAU SÉRIES**

- ACP 03LO1 00AC : Réunions de l'Assemblée consultative
- ACP 03LO1 05PP : Réunions du comité paritaire
- ACP 03LO1 10RP : Rapports du comité paritaire
- ACP 03LO1 15BU : Réunions du Bureau de l'Assemblée consultative
- ACP 03LO1 20PR : Propositions de résolution
- ACP 03LO1 30COR : Echange de correspondance durant la période de LOMÉ I

Les séries consacrées aux réunions des organes opérationnels<sup>13</sup> sont structurées de manière similaire autour de trois grandes thématiques qui peuvent parfois être regroupées ou scindées si la masse documentaire le préconise :

- Préparation, déroulement et suites.

Ces dossiers regroupent à la fois les documents législatifs les plus aboutis (procès-verbal, page de signature, discours, ordre du jour, feuille de présidence...) et ceux relatifs à l'organisation politique (acte final ou communiqué de presse, règlement de la conférence, contributions orales des parlementaires, liste des participants, documents sur le protocole mis en place, documents sur l'organisation politique de l'évènement, notes biographiques sur les participants, documents de travail...).

- Organisation logistique.

Les documents contenus dans ces dossiers concernent la préparation logistique des réunions ou conférences préparatoires, tels que les programmes des dîners officiels, les plans de table, les organigrammes fonctionnels du PE, les documents relatifs au déroulement d'une journée, etc...

13] ACP 00CAA 120PAR; ACP 00CAA; ACP 00CAA 210PAR; ACP 00CAA 310PP; ACP 00CAA 410PAR; ACP 01YA1 00CP; ACP 01YA1 05PP; ACP 02YA2 00CP; ACP 02YA2 05PP; ACP 03LO1 00AC; ACP 03LO1 05PP; ACP 03LO1 15BU

- Correspondance.

La correspondance regroupe à la fois les invitations officielles, mais aussi les lettres et correspondance avec les institutions politiques des Etats africains et malgaches, ainsi que la Commission de la CEE, la Commission de la CEEA, la Haute-Autorité ou encore les Conseils de la Communauté européenne...

La valeur des actes (procès-verbal, rapport, résolution...) dépend de la procédure. Ainsi, en règle générale, l'organe opérationnel (Comité, Commission ou Groupe de travail) prépare lors de ses réunions (procès-verbal) un projet de décision (rapport comprenant une proposition de résolution), qui est présenté et voté en séance plénière (Conférence, Assemblée) pour approbation. La décision finale est alors publiée au JO sous forme de résolution.

Le Conseil disposant du pouvoir de décision peut également formuler des propositions de résolution.

Dans les séries regroupant les dossiers des réunions, le document principal de chaque dossier correspond au procès-verbal. Il constitue la pièce maîtresse du dossier, chargée de conserver par écrit la parole des parlementaires lors des réunions de l'organe opérationnel. Ce document s'avère plus synthétique que le compte-rendu qui présente le contenu des débats de manière plus détaillée.

Un procès-verbal se compose d'une première page «de garde», regroupant plusieurs informations «logistiques» importantes telles que le lieu et l'heure d'ouverture de la réunion, les membres présents, absents ou excusés, et parfois d'un sommaire présentant les points qui vont être développés ou «ordre du jour». La seconde partie du procès-verbal est essentiellement consacrée à la présentation des débats s'étant déroulés lors de la réunion.

Plus concrètement, le procès-verbal comme le compte rendu de réunion permet de connaître l'évolution :

- des débats et réflexions conduites lors d'une réunion, en témoignant précisément de l'activité et du positionnement de chaque acteur de la commission sur les points à l'ordre du jour,
- de la teneur des débats,
- des questionnements soulevés et des orientations prises,
- mais aussi des pistes explorées n'ayant pas rencontré de suites favorables.

Il est à noter qu'une cote est inscrite sur la première page du PV, s'achevant toujours par un chiffre correspondant au nombre de procès-verbaux déjà rédigés depuis le début de la conférence. Cette cote est différente de celle employée par le CARDOC, basée sur le jour de la réunion auquel le PV se rapporte.

Ainsi, sur les procès-verbaux des réunions du Bureau de la conférence, la cote attribuée par le Parlement se compose d'une succession de plusieurs abréviations séparée par le symbole «/». Ces abréviations correspondent à :

- «CEAM» pour Conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et malgaches ;
- «BUR» pour Bureau de la conférence ;
- «PV» pour procès-verbal ou «OJ» pour ordre du jour ;
- une apposition de nombres sous la forme «61-n», où «61» correspond à l'année de la réunion du Bureau de la conférence (1961) et «n» au nombre de procès-verbaux déjà rédigés depuis le début de la conférence (ex : 1, 2, 3 ou 4).

Ainsi, le procès-verbal de la réunion du Bureau du 19 juin porte la cote «CEAM/BUR/PV/61-1» attribué par le Parlement.

### **Contenu du fonds**

Le fonds «ACP» retrace la mise en place, l'évolution et l'activité des divers organes de coopération, au niveau parlementaire, entre les pays européens initialement six lors de la signature du Traité CEE (1957) mais désormais vingt-sept composant l'Union européenne et de certains pays constituant

d'anciennes colonies, initialement Etats africains et malgache associés (EAMA), puis actuellement Pays d'Afrique, des Caraïbes et de l'Océan Pacifique (ACP).

Ce fonds organisé par convention d'association, de coopération puis de partenariat permet pour le moment de découvrir les différents organes parlementaires de coopération au développement, leur composition, leur fonctionnement et leurs activités de 1958 (convention d'application) à 1980 (Convention de Lomé I) :

- Conférence parlementaire d'association,
- Comité de contact,
- Commission paritaire permanente,
- Bureau de la Conférence parlementaire d'association,
- Assemblée consultative,
- Comité paritaire,
- Bureau de l'Assemblée consultative,
- Commission parlementaire de l'Accord d'Arusha.

Il est intéressant de noter un certain parallélisme entre les institutions paritaires de coopération et celles des Communautés européennes : Conseil des Ministres, Assemblée (ou Conférence), bureau de l'Assemblée. Cependant, le rôle de la Commission de la CEE puis des Communautés européennes n'est pas représenté de façon explicite ni autonome au sein des institutions paritaires de coopération, même si le Conseil d'association est composé à la fois de membres du Conseil de la CEE/ des Communautés européennes ET de membres de la Commission de la CEE/des Communautés européennes.

Le fonds retrace donc pour le moment près de vingt-cinq ans d'expérience centrée sur le développement des ACP au sens large (EAMA et ACP), mais aussi de dialogue constant entre CEE/Union Européenne et EAMA/ACP. Ce dialogue porte sur de très nombreux sujets tels que :

- les formes politiques et institutionnelles de la coopération au développement,
- le fonctionnement et l'évolution de l'association, du partenariat,
- la coopération économique,
- la coopération commerciale,
- le Fonds européen de développement (FED) et sa gestion,
- la coopération financière et technique,
- les échanges culturels,
- la coopération industrielle et technologique...

Il est à noter qu'une série dédiée aux Résolutions adoptées et publiées au Journal Officiel viendra prochainement compléter chaque sous fonds.

Outre l'évolution des organes parlementaires de coopération, ce fonds, une fois complété par les prochains versements prévus et relatifs aux conventions postérieurs à celle de Lomé I, devrait permettre également d'avoir un aperçu indirect de l'évolution au fil des années de la construction européenne, qui passe de la Communauté économique européenne des «Six» en 1957 à l'Union européenne des vingt-sept en 2010.

### **Tri et éliminations**

Aucune procédure de tri systématique au préalable n'a été faite.

Les éliminations concernent essentiellement des documents en multiples exemplaires.

### **Accroissements**

De nouveaux versements complémentaires ont été opérés, concernant la période 1980-2005, mais les archives n'ont, pour le moment, pas été traitées.



### Mode de classement

Avant toutes choses, il est important de noter que la cote «ACP» synthétise l'ensemble des Etats associés : EAMA et ACP. Bien sûr, le terme même d'ACP n'apparaît qu'en 1975, avec la Convention de Lomé I et peut donc paraître anachronique pour la période 1958-1975. Cependant, il a été choisi afin d'avoir un acronyme parlant et évocateur.

Les documents du fonds «ACP» s'organise pour le moment en cinq sous-fonds caractérisés chacun par une convention particulière régissant la coopération. Chaque sous-fonds se compose de série et parfois même de sous-série, comme dans le sous-fonds «ACP 00CAA».

Le sous-fonds ACP 00CAA s'organisent en cinq «séries-organiques»<sup>14</sup> et treize «sous-séries»<sup>15</sup>. Une «série organique» regroupe une ou plusieurs «sous-séries»<sup>16</sup>.

La cote des «séries organiques» n'est composée que de nombre des centaines (100, 200, 300, 400 ou 500), tandis que celle des «sous-séries» combine nombre en dizaine et lettres (110DAPE, 220 BU, 410PAR...).

Les sous-fonds sont classés par ordre chronologique des conventions (1958 à 1980).

Les dossiers des «séries» s'organisent par procédure (réunions, rapports, propositions de résolution) et par typologie documentaire (correspondance). Il est à noter que chaque réunion est caractérisée par une ville particulière située tantôt dans un des Etats membres et tantôt dans un Etat ACP.

### Cotation

La cote d'un dossier est la concaténation des cotes des différents niveaux de classement, selon le modèle suivant : ACP 00CAA 110DAPE DAPE-19601117 0020 signifie:

- ACP [niveau Fonds] : Organes parlementaires pour la coopération au développement
- 00CAA [niveau sous-fonds] : Période régie par la Convention d'application annexée au Traité CEE (1958-1963)
- 110DAPE [niveau série] : Réunions de l'APE préparatoires à la conférence parlementaire de Rome (24-26 janvier 1961)
- DAPE-19601117 [niveau dossier] : réunion du 17 novembre 1960 de la délégation de l'APE préparant la conférence préparatoire de Rome
- 0020 [niveau pièce] : numéro de la pièce (ici documentation)

### Répertoire méthodique et numérique détaillé

Le répertoire méthodique et numérique détaillé est un instrument de recherche dans lequel la description est faite au niveau dossier et dont les dossiers se présentent à la fois selon un ordre méthodique et logique mais aussi dans l'ordre numérique croissant des cotes. En effet, la cote a été créée en fonction du plan de classement de telle façon que la consultation d'après l'organisation méthodique ou d'après l'ordre numérique soit la même.

Chaque dossier est désigné par une analyse synthétique du contenu et s'accompagne des dates extrêmes des documents.

Ce répertoire numérique est réalisé à partir de l'extraction de la base de données ARCDoc, qui repose, en terme de description archivistique, sur la norme ISAD(G), même si celle-ci a du subir quelques

14] ACP 00CAA 100, ACP 00CAA 200, ACP 00CAA 300, ACP 00CAA 400, ACP 00CAA 500

15] ACP 00CAA 110DAPE, 120PAR, 130COO, 140DT, 150 COR ; ACP 00CAA 210PAR, 220BU, 230PV, 240RP, 250COR ; ACP 00CAA 310PP, 320RE ; ACP 00CAA 410PAR

16] Le fonds est entièrement indexé dans la base de données ARCDoc du Parlement européen (Logiciel CLARA, de la société EVER). Le logiciel CLARA ne permettant pas le niveau de définition «série organique», les «séries organiques» et «sous-séries» apparaissent au même niveau hiérarchique «série».

aménagements compte tenu du contexte multilingue du Parlement Européen comme par exemple l'introduction de listes et tables d'autorité là où la norme propose des champs texte.

Un article se présente généralement selon un schéma de type :

|           |   |
|-----------|---|
| Référence | Typologie Intitulé (objet) - action<br>(Nombre de pièces composant le dossier) - Dates extrêmes |
|-----------|---|

**Exemple:**

|                  |  |
|------------------|--|
| COPA-19671205-01 | Réunion et réunion constitutive des 5 et 7 décembre 1967, Strasbourg –<br>Préparation et déroulement<br><br>(10) - 8/12/1965 - 24/1/1968 |
|------------------|--|

Les dates extrêmes (date de la pièce la plus ancienne<sup>17</sup> et date de la plus récente) se présentent ainsi : 13/1/1975 - 24/2/1975 : indique une suite de documents datés du 13/01/1975 au 24/02/1975.

Une seule date est indiquée si la ou les pièces concernées sont relatives à une même date.

## CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

### Conditions d'accès

Archives publiques, communicables à tous.

Accès libre, selon le Règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 du Conseil du 1er février 1983 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, Journal officiel n° L 043 du 15/02/1983 p. 0001 - 0003, modifié, après l'entrée en vigueur du Règlement 1049/2001 (Journal officiel L 145 du 31 mai 2001), par le Règlement (CE, Euratom) n° 1700/2003 du Conseil du 22 septembre 2003 modifiant le règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, Journal officiel n° L 243 du 27/09/2003 p. 0001 - 0004.

Toutefois, selon le Règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données, certains dossiers contenant ce type de données sont en communicabilité restreinte et seules les pièces concernées ont un statut confidentiel. Ces documents non encore librement communicables pourront éventuellement faire l'objet d'une demande de communication par dérogation.

### Conditions de reproduction

Les reproductions sont autorisées sous forme d'impression à partir de l'image numérisée du document, sous réserve de communicabilité des documents, et à la condition expresse qu'elles restent à l'usage privé du demandeur.

### Langue des documents

Les documents détenus par le CARDOC sont généralement disponibles dans les premières langues officielles des Communautés européennes : Allemand, Français, Italien et Néerlandais, auxquelles

17] Dans le cadre du traitement de ce fonds, il est nécessaire de considérer qu'une pièce est composée de plusieurs documents constituant des ensembles archivistiques logiques, organiques ou thématiques. Il faut toutefois considérer des exceptions, où une pièce se compose d'un seul document pour les typologies relevant du domaine « législatif »:

Ex : une pièce se compose d'un document isolé pour un PV

Par convention, la date de la pièce correspond à la date du document le plus ancien composant ladite pièce.



viennent s'ajouter le danois et l'anglais à partir de 1973. La correspondance n'est pas traduite, elle se présente dans la langue originelle du document.

### **Caractéristiques matérielles et contraintes techniques**

L'état matériel des documents est bon dans l'ensemble. Cependant, pour certains documents le papier est fragilisé et l'encre instable, notamment concernant les copies carbonées réalisées sur du papier pelure.

### **Instrument de recherche**

Un inventaire analytique, comportant 3541 notices descriptives, est actuellement disponible dans la base de données ARCDoc<sup>18</sup>.

Parlement Européen, Unité CARDOC (Centre d'archive et de documentation).

## SOURCES COMPLÉMENTAIRES

### **Localisation des originaux, existence et conservation des copies**

Selon le contrat signé par les Institutions européennes le 17 décembre 1984, les archives, après trente ans, sont versées aux Archives historiques de l'Union européenne (AHUE) à Florence (IT) en qualité de dépôt.

Les originaux ont ainsi été transférés en décembre 2010.

Le fonds a été entièrement numérisé et est consultable dans la base de données ARCDoc, dans les locaux du CARDOC au Parlement Européen, à Luxembourg.

### **Note sur la description**

Description réalisée par des archivistes d'une société externe, sous la responsabilité de M. Secondo Sabbioni.

### **Règles ou conventions**

Cet instrument de recherche a été conçu conformément :

- aux standards élaborés par le Conseil International des Archives :  
ICA - ISAD(G), *Norme générale et internationale de description archivistique, Deuxième édition, Ottawa, 2000*  
ICA - ISAAR(CPF) : *Norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles, Ottawa, 1996.*

- aux recommandations de l'ouvrage suivant :  
Direction des archives de France, *Les instruments de recherche dans les archives*, Paris : La documentation française, 1999.

### **Dates de la description**

Dossiers et pièces décrits du 5 avril au 14 mai 2009 ; mises à jour en mars 2010.

Description des niveaux fonds, sous-fonds, séries organiques et séries réalisée en mars /avril 2010.  
*Parlement Européen, Centre archivistique et de documentation (CARDOC)*

18] Logiciel CLARA de la société Ever



# RÉPERTOIRE MÉTHODIQUE ET NUMÉRIQUE DÉTAILLÉ





## Période régie par la convention d'application annexée au Traité CEE (1958-1963)

---



Conférence préparatoire de l'APE avec les Etats africains et malgache des 24-26 janvier 1961 à Rome  
en présence du Pape Jean XXIII et du président de l'APE Hans Fűrler

**Référence :** ACP 00CAA

**Intitulé :** Période régie par la Convention d'application annexée au Traité CEE (1958-1963)

**Dates extrêmes :** 27/11/1959 - 31/10/1963

**Niveau de description :** SOUS FONDS

**Importance matérielle :** 14 boîtes d'archives, 1,4 m.l.

**Nom des producteurs :**

- Conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar
- Délégation de l'Assemblée parlementaire européenne à la conférence préparatoire de Rome
- Conférence préparatoire de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar (Rome)
- Comité de contact
- Bureau de la conférence
- Commission politique et institutionnelle
- Commission économique et commerciale
- Commission de l'assistance technique et des échanges culturels
- Commission du fonds de développement

### Notice historique

La quatrième partie du Traité CEE de Rome<sup>19</sup>, complétée par une convention d'application en annexe, règle les relations entre la Communauté économique européenne et les pays et territoires d'outre-mer et traduit le statut de l'association. Elle se compose de sept articles<sup>20</sup> :

- l'article 131 détermine le domaine d'application de l'association. Géographiquement, l'association englobe les Etats membres de la Communauté et les pays et territoires d'outre-mer qui entretiennent avec ces Etats des «relations particulières». Cet article fixe également un double but à l'association :
  1. promouvoir le développement économique et social des pays et territoires d'outre-mer,
  2. établir des relations économiques étroites entre eux et la Communauté dans son ensemble ;
- l'article 132 développe les moyens pour réaliser ces objectifs, à savoir :
  1. la libéralisation des échanges commerciaux entre les Etats membres et les pays et territoires d'outre-mer,
  2. l'aide financière aux pays et territoire d'outre-mer,
  3. le droit d'établissement ;
- l'article 136 présente la convention d'application annexée au Traité. Elle fixe les modalités et la procédure de l'association entre les pays et territoires d'outre-mer et la Communauté. Elle est active pour une première période de 5 ans à compter de l'entrée en vigueur du Traité. A l'expiration de ce délai, des dispositions sont à prévoir pour une nouvelle période.

Les premières années de l'association sont ainsi marquées par les travaux de la convention d'application. Elle est signée le 25 mars 1957, en même temps que le Traité de Rome, en annexe duquel elle figure. Elle est composée de 17 articles, comportant des modalités de mise en œuvre des principaux aspects de l'association :

- articles 1 à 7 : l'aide financière,
- article 8 : droit d'établissement,
- articles 9 à 15 : régime commercial,
- article 16 : dispositions relatives à l'aide financière applicable à l'Algérie et aux départements français d'outre-mer,
- article 17 : durée d'application (5 ans).

<sup>19]</sup> Entré en vigueur le 1er janvier 1958

<sup>20]</sup> Articles 131 à 136 bis

Entrée en vigueur le 1er janvier 1958, en même temps que le Traité de Rome, la convention d'application n'arrive à expiration que cinq ans plus tard, soit le 31 décembre 1962. Cependant, dès 1958-1960, l'indépendance d'un certain nombre de pays anticipe le moment où il devient nécessaire de reconsidérer les suites à donner à «l'association». Ainsi, après les déclarations d'indépendance de 1960 de plusieurs pays :

- CAMEROUN,
- TOGO,
- FEDERATION DU MALI, qui associait le SENEGAL et le SOUDAN FRANÇAIS,
- MADAGASCAR, CONGO - Léopoldville et Brazzaville,
- SOMALIE,
- DAHOMEY, actuel Bénin,
- NIGER,
- HAUTE-VOLTA, actuel Burkina Faso,
- COTE D'IVOIRE,
- TCHAD,
- REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE,
- GABON,
- NIGERIA,
- MAURITANIE,

Deux problèmes se posent à la Communauté européenne :

1. définir le nouveau statut des relations entre la CEE et les EAMA nouvellement indépendants,
2. poursuivre les relations avec les pays et territoires n'ayant pas accédé à l'Indépendance et dont l'association expire donc le 31 décembre 1962.

Afin de trouver une solution, les parlementaires de l'Assemblée parlementaire européen et des pays et territoires d'outre-mer se réunissent à plusieurs reprises durant les cinq années d'association régies par la convention d'application : 1958-1963. Leurs travaux aboutissent à la signature d'un nouvel accord le 20 juillet 1963 dont la mise en vigueur le 1er juin 1964 marque la fin de la convention d'application et le début d'une nouvelle période, régie quant à elle par la première convention d'association avec les Etats africains et malgache associés de Yaoundé<sup>21</sup>.

## STRUCTURE ET CONTENU

### *Structure du sous-fonds*

Le sous-fonds ACP 00CAA regroupe les documents relatifs à l'activité du Parlement européen dans le domaine de la coopération avec les pays et territoires d'outre-mer et plus spécialement les Etats africains et malgache associés, pendant la période régie par la convention d'application annexée au Traité CEE (1958-1963). Cette période est marquée par de très nombreuses rencontres entre les parlementaires de l'APE et des EAMA, dont la plus importante est la conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et malgache de Strasbourg du 19 au 24 juin 1961<sup>22</sup>.

Ce sous-fonds se compose de cinq grands ensembles correspondant à «cinq séries organiques», regroupant elles-mêmes des sous-séries<sup>23</sup>:

ACP 00CAA 100 : RÉUNIONS ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES À LA CONFÉRENCE DE L'APE AVEC LES PARLEMENTS D'ETATS AFRICAINS ET MALGACHES DE STRASBOURG (19-24 JUIN 1961)

21] cf. sous-fonds ACP 01YA1)

22] Série ACP 00CAA 200 et plus particulièrement ACP 00CAA 210PAR

23] cf. mode de classement

ACP 00CAA 200 : CONFÉRENCE DE L'APE AVEC LES PARLEMENTS D'ETATS AFRICAINS ET MALGACHE DE STRASBOURG (19-24 JUIN 1961) ET ORGANES ASSOCIES

ACP 00CAA 300 : RÉUNIONS DE LA COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE APRES LA CONFÉRENCE DE L'APE AVEC LES PARLEMENTS D'ETATS AFRICAINS ET MALGACHE DE STRASBOURG DE JUIN 1961

ACP 00CAA 400 : RÉUNION PARITAIRE APRES LA CONFÉRENCE DE L'APE AVEC LES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE DE STRASBOURG DE JUIN 1961

ACP 00CAA 500 : CORRESPONDANCE ECHANGEE DURANT LA PERIODE DE LA PRE-CONVENTION

### **Contenu du sous-fonds**

Le sous-fonds ACP 00CAA reflète l'activité parlementaire dans le domaine de la coopération avec les pays et territoires d'outre-mer, et plus spécialement les Etats africains et malgache associés, pendant la période régie par la convention d'application annexée au Traité CEE (1958-1963).

La question des conséquences de l'indépendance des pays et territoires d'outre-mer sur le régime d'association fait l'objet de nombreux échanges de vues. Le 31 mars 1960, l'Assemblée parlementaire européenne «soucieuse de confirmer la solidarité qui lie l'Europe et les pays d'outre-mer, consciente de l'importance du développement harmonieux de l'association multilatérale des pays d'outre-mer à la Communauté européenne, entendant inaugurer des contacts suivis entre les membres parlementaires des six Etats de la Communauté et des représentants parlementaires des pays d'outre-mer» adopte une résolution «relative à l'organisation d'une conférence parlementaire à laquelle participeraient les représentants des organes parlementaires des pays d'outre-mer ainsi que de l'Assemblée parlementaire européenne»<sup>24</sup>. Il s'agit de la conférence qui prend, plus tard, le nom de «conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements africains et malgache de Strasbourg» et qui s'est déroulée du 24 au 26 janvier 1961<sup>25</sup>.

Afin de préparer au mieux cette conférence, de nombreux travaux et réunions préparatoires sont nécessaires<sup>26</sup>. Le colloque de Rome, également nommé Conférence de Rome<sup>27</sup>, a pour but de préparer la Conférence de Strasbourg. La préparation de cette conférence de Rome, elle-même, nécessite de nombreuses réunions de l'APE, qui sont regroupées dans la «sous-série» ACP 00CAA 110DAPE. Composés sur une base paritaire de membres de l'APE et des EAMA et chargés de poursuivre la préparation de la grande conférence de Strasbourg, après la conférence de Rome, un comité de contact se réunit à Bonn les 3 et 4 mai 1961<sup>28</sup>, tandis qu'une conférence des Etats africains a lieu à Ouagadougou le 5 juin 1961<sup>29</sup>. La correspondance relative à la période 1960-avril 1961 est regroupée dans la «sous-série» ACP 00CAA 150COR.

Grâce à ces réunions et travaux préparatoires, la conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et malgache se déroule du 19 au 24 juin 1961 à Strasbourg<sup>30</sup>. La «série organique» ACP 00CAA 200 regroupe les documents relatifs à cette conférence mais aussi à ses organes associés : son Bureau<sup>31</sup>, ses quatre commissions parlementaires temporaires (commission politique et institutionnelle, commission économique et commerciale, commission de l'assistance technique et des échanges culturels, commission du fonds de développement : ACP 00CAA 230PV et 240 RP), la commission paritaire permanente et son Bureau<sup>32</sup>. Cette commission paritaire permanente, créée à la fin de la conférence de Strasbourg est chargée de poursuivre l'étude des questions dont l'examen n'a pu être terminé au

24] JOCE 27 du 27 AVRIL 1960

25] cf. série ACP 00CAA 200

26] cf sous-série ACP 00CAA 100

27] «Sous-série» ACP 00CAA 120PAR

28] ACP 00CAA 130CCO

29] ACP 00CAA 140DT

30] ACP 00CAA 210PAR

31] ACP 00CAA 220BU

32] Réunion constitutive : ACP 00CAA 250PP



cours de la conférence et de suivre l'évolution des différents problèmes au cours de la conférence. Cette «série-organique» ACP 00CAA 200 permet d'avoir une vue d'ensemble sur la conférence la plus importante de la période régie par la convention d'application annexée au Traité CEE. Elle offre également la possibilité de connaître l'organisation et les travaux de ses différents organes.

La «série-organique» ACP 00CAA 300 complète la «sous-série» ACP 00CAA 250PP, puisqu'elle regroupe les documents à la commission paritaire permanente<sup>33</sup> après la conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et malgache de Strasbourg. Les recommandations élaborées par la commission paritaire permanente constituant le résultat de ses réunions, la «série organique» ACP 00CAA 300 permet d'avoir une vue d'ensemble sur le travail de cette commission.

La «série organique» ACP 00CAA 400 regroupe les documents relatifs à la réunion paritaire après la conférence de l'APE avec les Etats africains et malgache de Strasbourg de juin 1961, soit celle de Délégués des Parlements des Etats associés africains et malgache et du PE, qui a lieu à Strasbourg, les 20 et 21 juin 1963<sup>34</sup>. Cette réunion est dû au fait que la signature de la nouvelle convention d'association est sans cesse repoussée alors que l'échéance de la convention d'application se rapproche, ce qui inquiète de plus en plus les EAMA.

Enfin, la série ACP 00CAA 500 regroupe la correspondance échangée durant la période de la Pré-convention (1958-1963) sur des sujets particuliers (les commissions parlementaires temporaires de la conférence de Strasbourg, les stages de parlementaires africains et malgache au PE, l'APE et son Bureau, les travaux du PE).

Les thèmes récurrents de ce sous-fonds concernent principalement les points à l'ordre du jour de la conférence de Strasbourg :

- les formes politiques et institutionnelles ;
- les problèmes économiques ;
- l'assistance technique et les échanges culturels ;
- le Fonds de développement et sa gestion.

### **Mode de classement**

Séries organiques et sous-séries sont classées thématiquement et chronologiquement.

### **Autres sources**

- IVème partie du Traité CEE de Rome et sa convention d'application en annexe
- JOCE 27 du 27 avril 1960
- JOCE 24 du 6 avril 1961
- Règlement de la Conférence de Strasbourg<sup>35</sup>

33] Réunions : ACP 00CAA 310PP et recommandations : ACP 00CAA 320RE

34] ACP 00CAA 410PAR

35] ACP 00CAA 210PAR CFPA-19610124-01 0080

## RÉUNIONS ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES À LA CONFÉRENCE DE L'APE AVEC LES PARLEMENTS D'ETATS AFRICAINS ET MALGACHES DE STRASBOURG (19-24 JUIN 1961)

**Référence :** ACP 00CAA 100

**Dates extrêmes :** 27/11/1959 - 05/06/1961

**Niveau de description :** SERIE ORGANIQUE

**Importance matérielle :** 6,5 boîtes d'archives, 65 cm.

### Notice historique

La conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les parlements d'Etats africains et de Madagascar (Strasbourg du 19 au 24 juin 1961) est préparée par un colloque tenu à Rome les 24-26 janvier 1961. Ce colloque est plus communément appelé «conférence de Rome», «conférence préparatoire de Rome» ou encore «réunion préparatoire de Rome»<sup>36</sup>.

Le but de cette conférence préparatoire est de fixer les thèmes de discussion pour la conférence de Strasbourg, d'examiner la question d'une éventuelle extension de la liste des invités, de fixer les critères de désignation des membres participants et de la composition des délégations, de prendre les dispositions concernant le financement et l'organisation de la conférence, d'élaborer un règlement intérieur pour le déroulement des débats et surtout de préparer l'ordre du jour de la conférence.

De nombreuses réunions, ainsi que des travaux préparatoires ont été nécessaires à l'élaboration de cette conférence préparatoire.

## STRUCTURE ET CONTENU

### Structure de la série organique

La série ACP 00CAA 100 regroupe les réunions et travaux préparatoires à la conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et malgaches de Strasbourg (19-24 juin 1961).

En tant que «série organique», elle permet de regrouper des «sous-séries», qui correspondent aux diverses réunions et conférences qui se sont déroulées avant la conférence de Strasbourg :

- 110DAPE : réunions de l'APE préparatoires à la conférence parlementaire de Rome.
- 120PAR : conférence de l'APE avec les Etats africains et malgache, à Rome (24-26 janvier 1961).
- 130CCO : réunion du comité de contact, à Bonn (03-04 mai 1961).
- 140DT : travaux de la conférence des Etats africains, à Ouagadougou (5 juin 1961).
- 150COR : correspondance relative à la période 1960-avril 1961.

### Contenu de la série organique

Cette série ACP 00CAA 100 regroupe tous les travaux (réunions, conférence, correspondance en découlant) qui ont été nécessaires et donc antérieurs à la conférence de l'APE avec les Etats africains et malgaches à Strasbourg<sup>37</sup>.

Elle offre ainsi la possibilité de suivre les différentes étapes de l'organisation de cette grande conférence, l'élaboration de son ordre du jour, le rôle de chacun des participants.

36] cf. «ACP 00CAA 110DAPE-19601117 0020 : documentation pour les participants à la réunion de la délégation de l'assemblée parlementaire européenne»

37] ACP 00CAA 200

## ■ Réunions de l'APE préparatoires à la conférence parlementaire de Rome (24-26 janvier 1961)

**Référence :** ACP 00CAA 110DAPE

**Dates extrêmes :** 27/11/1959-15/10/1960

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 1 boîte d'archive, 10 cm

**Nom du producteur :** Délégation de l'Assemblée parlementaire européenne à la conférence préparatoire de Rome (DAPE.1960)

### STRUCTURE ET CONTENU

#### *Structure de la série*

La série «ACP 00CAA 110DAPE» regroupe les documents produits ou reçus par l'APE dans le cadre de ses réunions préparatoires à la conférence de Rome.

La série s'organise autour de trois grands ensembles :

- un dossier assez général regroupant un corpus de documents internes à l'APE préparant la conférence de Rome et couvrant la période allant de mai à octobre 1960;
- un dossier plus précis quant aux organes producteurs, relatif à une entrevue à Bruxelles entre le Président de l'APE et le Président du Conseil de la CEE<sup>38</sup> dans le cadre de l'entrevue du 19 octobre 1960 entre le Président de l'APE et le Président du Conseil<sup>39</sup>;
- les cinq réunions de la délégation de l'APE préparant la conférence de Rome<sup>40</sup> :  
La délégation s'est réunie trois fois à Strasbourg, une fois à Bruxelles et une fois au Luxembourg. Il est à noter que le dossier DAPE-19601203 correspond à la réunion d'un groupe de travail de la délégation de l'APE, constitué le 17 octobre 1960 à Strasbourg. Il est inséré dans ce dernier ensemble, afin de respecter la chronologie et du fait qu'il dépende de la délégation.

La série se compose surtout de notes, lettres, documentations et projets d'ordre du jour, mais aussi de correspondances (question + réponse), feuilles de présidence, aide mémoire, communiqué, contribution, liste, rapport et résolution. Le classement des dossiers est à la fois chronologique et dépendant des organes producteurs, en allant du général au particulier.

#### *Contenu de la série*

Le dossier des documents internes à l'APE préparant la conférence préparatoire de Rome regroupe des documents relatifs à cette conférence préparatoire, de mai à octobre 1960, c'est-à-dire avant les réunions de la délégation de l'APE préparant la conférence de Rome. On y trouve notamment des documents relatifs aux réunions du Bureau de l'APE, que l'Assemblée invitait dans la résolution relative à l'organisation de la future conférence de Strasbourg adoptée le 31 mars 1960<sup>41</sup> «à bien vouloir (...) prendre toutes initiatives utiles à sa réalisation».

Parmi tous les documents relatifs aux réunions de la délégation, il en est un très complet et utile pour avoir une bonne vue d'ensemble de la composition, de l'organisation et des tâches de la délégation

38] DAPE-19601019

39] ACP 00CAA 110DAPE DAPE-19601019

40] DAPE-19601117, DAPE-19601123, DAPE-19601203, DAPE-19601215 et DAPE-19611017

41] JOCE 27 du 27 avril 1960

de l'APE préparant la conférence préparatoire de Rome. Il s'agit de la documentation pour les participants à la réunion du 17 novembre 1960 de la délégation de l'APE : DAPE-19601117 0020.

On y apprend ainsi que «le Bureau a décidé en sa réunion du 14 octobre 1960 que la composition de la représentation de l'Assemblée parlementaire européenne à la conférence préparatoire serait la suivante :

- le président,
- les membres du Bureau,
- les présidents des trois groupes politiques,
- le président de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles,
- le président de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer,
- le président de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés,
- les rapporteurs des missions en Afrique et Madagascar,
- le rapporteur de la représentation des pays et territoires d'outre-mer dans le cadre des élections directes de l'Assemblée parlementaire.

Afin d'assurer une participation équitable des nationalités et des groupes politiques, la délégation sera complétée par un membre allemand et par deux membres italiens désignés respectivement par le groupe démocrate-chrétien et par le groupe des libéraux apparentés».

La délégation est chargée de préparer la conférence préparatoire de Rome de sorte qu'elle se déroule dans les meilleures conditions. Pour cela, elle a travaillé sur plusieurs points :

- la date de la conférence préparatoire de Rome, initialement souhaitée fin 1960 (mais qui aura lieu du 24 au 26 juin 1961),
- la rédaction de la lettre d'invitation
- la question des pays invités (pays d'outre-mer, territoires d'outre-mer, pays déjà indépendants, pays dont la constitution spécifie l'existence d'une Assemblée ayant des pouvoirs législatifs, etc.),
- le problème de la Guinée (indépendante dès 1958), celui de la dissolution de la fédération du Mali (ancien Soudan français et Sénégal), celui de la République du Congo (Léopoldville et Brazzaville), celui de la République de Somalie (fusion de la Somalie sous protectorat britannique avec celle sous tutelle italienne),
- la possibilité d'établir des contacts plus étroits avec les pays d'outre-mer invités et les personnalités politiques qualifiées, grâce notamment à des visites d'émissaires ou d'une délégation restreinte de l'APE,
- des avis et des échanges de vue avec les commissions compétentes de l'APE sur l'organisation de la conférence préparatoire (commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer),
- les problèmes à traiter par la conférence et son ordre du jour (problèmes économiques, politiques, juridiques, sociaux...).

Le groupe de travail de la délégation de l'APE à la conférence préparatoire de Rome, quant à lui, «examine les propositions que la délégation pourrait faire lors de la pré-conférence de Rome au sujet de l'ordre du jour définitif de la Conférence parlementaire [de Strasbourg]»<sup>42</sup>. Le groupe de travail dégage quatre points importants :

- la révision de la convention d'association, annexé au Traité CEE de Rome de 1957<sup>43</sup>;
- les problèmes institutionnels qui s'y rattachent ;
- la question de la politique commerciale, notamment l'écoulement des produits d'Outre-mer et la stabilisation du prix des matières premières ;
- l'activité et les tâches du Fonds de développement (FED).

42] DAPE-19601203

43] cf. quatrième partie du Traité CEE et Annexe 4

## LISTE DES DOSSIERS

| Référence     | Intitulé   |
|---------------|--|
| DAPE-19600501 | Documents internes à l'APE préparant la conférence préparatoire de Rome (mai-octobre 1960)<br>(10) - 4/5/1960 - 26/10/1960                     |
| DAPE-19601019 | Entrevue du 19 octobre 1960 entre le Président de l'APE et le Président du Conseil<br>(8) - 27/11/1959 - 15/10/1960                            |
| DAPE-19601117 | Réunion du 17 novembre 1960 de la délégation de l'APE préparant la conférence préparatoire de Rome<br>(4) - 18/10/1960 - 17/11/1960            |
| DAPE-19601123 | Réunion du 23 novembre 1960 de la délégation de l'APE à la conférence préparatoire de Rome<br>(3) - 19/11/1960 - 21/11/1960                    |
| DAPE-19601203 | Réunion du 3 décembre 1960 du groupe de travail de la délégation de l'APE à la conférence préparatoire de Rome<br>(3) - 23/11/1960 - 5/12/1960 |
| DAPE-19601215 | Réunion du 15 décembre 1960 de la délégation de l'APE à la conférence préparatoire de Rome<br>(6) - 27/11/1959 - 13/1/1961                     |
| DAPE-19610117 | Réunion du 17 janvier 1961 de la délégation de l'APE à la conférence préparatoire de Rome<br>(1) - 17/1/1961                                   |

## ■ Conférence de l'APE avec les Etats africains et malgache, 24-26 janvier 1961, Rome

**Référence :** ACP 00CAA 120PAR

**Dates extrêmes :** 20/07/1960-24/01/1961

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 2 boîtes d'archives, 20 cm.

**Nom du producteur :** Conférence préparatoire de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar (Rome) (CFPP.1961)

### STRUCTURE ET CONTENU

#### **Structure de la série**

La série ACP 00AAA 120PAR rassemble les documents relatifs à la conférence préparatoire de Rome (24-26 janvier 1961). Elle s'organise en quatre dossiers. Les trois premiers correspondent à la conférence à proprement parler (CFPA-1610124-01 : préparation et déroulement; CFPA-19610124-02 : organisation logistique; CFPA-19610124-03 : correspondance).

Le dernier dossier, CFPA-19610125, renvoie à la réunion du 25 janvier 1961 du Bureau de la conférence préparatoire (invitation à la réunion et notes manuscrites).

La série se compose principalement de lettres, documents «autres» (acte final, règlement, notes manuscrites, organigramme fonctionnel, plan), documentations, listes, notes, procès-verbaux, mais aussi correspondances (question et réponse), discours, programme et projet d'ordre du jour.

Les correspondances sont classées par ordre thématique s'il y a lieu et chronologiquement.

La conférence et la réunion de son Bureau se sont toutes deux déroulées à Rome.

#### **Contenu de la série**

L'acte final de la conférence présente le projet d'ordre du jour proposé pour la conférence de Strasbourg, prévue en juin 1961. Cet ordre du jour porte sur quatre grands points : les problèmes politiques et institutionnels posés par la nouvelle forme que doit prendre la coopération avec les pays entretenant une relation économique particulière avec la Communauté européenne (anciennes colonies, protectorats, pays et territoires d'outre-mer...), les problèmes économiques, l'assistance technique et les échanges culturels, le Fonds de développement et sa gestion.

Pour chacun de ces thèmes, la conférence de Rome a débattu sur plusieurs sujets. Ainsi concernant les problèmes politiques et institutionnels, les points suivants ont été abordés :

- les conditions, les modalités et les procédures d'une coopération basée sur l'égalité des droits : adaptation actuelle de la convention d'application annexée au Traité de la CEE (1957) aux nouvelles conditions du droit international public, les problèmes d'élaboration d'une nouvelle convention avec la participation des Etats africains et malgaches, la création d'institutions communes sur une base paritaire, les formes de coopération entre l'Assemblée parlementaire européenne et les parlements des Etats africains et de Madagascar ;
- les incidences de cette coopération sur les tentatives éventuelles d'unification africaine, sur les autres Etats africains et sur les pays en voie de développement dans d'autres continents, l'extension de la coopération sur une base plus large ;
- les répercussions du régime du bassin du Congo (conventions de Berlin et de Saint-Germain) sur la coopération avec les Etats soumis à ce régime ;
- l'intensification de la politique d'information de la CEE dans les Etats africains et à Madagascar.

Concernant les problèmes économiques, la conférence s'est intéressée aux questions suivantes :

- l'intensification des relations commerciales entre les Etats africains et malgaches et la Communauté européenne ;
- assurer des débouchés aux produits des EAMA et stabiliser les prix des matières premières à la production ;
- la coopération en vue d'accélérer le développement économique la planification ;
- le problème du droit d'établissement ;
- la coopération en ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Pour ce qui est de l'assistance technique et des échanges culturels, les aspects suivants ont été développés :

- la coopération en vue d'une formation professionnelle accélérée ;
- extension des possibilités de la formation universitaire spécialisée ;
- la création d'un institut de développement.

Enfin, le problème du fonds de développement et de sa gestion a été étudié d'après :

- l'accélération des procédures appliquées par le fonds ;
- la participation des EAMA aux travaux du fonds ;
- l'extension de l'aide financière et des possibilités d'actions du fonds ;
- la création dans le cadre du fonds de développement d'un fonds commun de garantie pour les investissements dans les EAMA.

Lors de sa réunion, le Bureau de la conférence préparatoire de Rome insiste sur la volonté d'un échange de vues entre parlements ayant des droits égaux, en préconisant une base paritaire pour la conférence de Strasbourg.

Tous ces points que la conférence préparatoire de Rome a proposé devraient être développés lors de la conférence de Strasbourg du 19 au 24 juin 1961.

## LISTE DES DOSSIERS

| Référence        | Intitulé  |                              |
|------------------|---|------------------------------|
| CFPA-19610124-01 | Conférence préparatoire à la conférence de Strasbourg du 24 au 26 janvier 1961, Rome - Préparation et déroulement | (21) - 31/3/1960 - 26/1/1961 |
| CFPA-19610124-02 | Conférence préparatoire à la conférence de Strasbourg du 24 au 26 janvier 1961, Rome - Organisation logistique    | (4) - 14/11/1960 - 24/1/1961 |
| CFPA-19610124-03 | Conférence préparatoire à la conférence de Strasbourg du 24 au 26 janvier 1961, Rome - Correspondance             | (24) - 20/7/1960 - 24/1/1961 |
| CFPA-19610125    | Réunion du Bureau de la conférence préparatoire à la conférence de Strasbourg du 25 janvier 1961, Rome            | (2) - 24/1/1961 - 25/1/1961  |



## ■ Réunion du comité de contact, 03-04 mai 1961, Bonn

**Référence :** ACP 00CAA 130CCO

**Dates extrêmes :** 27/02/1961-15/04/1961

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 2 boîtes d'archives, 20 cm

**Nom du producteur :** Comité de contact (COBO.1961)

### Notice historique

Lors de sa réunion du 17 février 1961, le Bureau de l'APE a décidé, dans le cadre des décisions prises d'un commun accord durant la conférence préparatoire de Rome, de réunir un Comité de contact du 3 au 5 mai 1961. Celui-ci est chargé de poursuivre la préparation de la grande conférence appelée à se tenir du 19 au 24 juin 1961 à Strasbourg. Composé d'une délégation de l'APE et d'un représentant de chaque EAMA participant, il est dirigé par un président et quatre vice-présidents.

Le 9 mars 1961, l'APE a constitué un groupe de travail ad hoc composé des membres de la commission politique et de la commission pour la coopération avec des pays en voie de développement<sup>44</sup>. Ce groupe est chargé de la préparation de documents de travail relatifs aux thèmes des discussions prévues pour la conférence de Strasbourg et devant servir de base aux délibérations du Comité de contact. Il se réunit le 9 mars 1961 à Strasbourg et les 11-12 mars 1961 à Luxembourg, afin d'examiner les problèmes dont l'étude lui a été confiée.

### STRUCTURE ET CONTENU

#### *Structure de la série*

La série ACP 00CAA 130CCO rassemble les documents relatifs à la réunion du Comité de contact des 3-5 mai 1961 à Bonn. Elle s'organise en quatre dossiers, qui renvoient directement à la réunion du Comité de contact<sup>45</sup> (COBO-19610503-01 : préparation et déroulement; COBO-19610503-02 : organisation logistique; COBO-19610503-04 : correspondance).

Le dossier COBO-19610503-03 renvoie plus précisément au groupe de travail ad hoc. Il se compose de notes et avant-propos concernant la création du groupe de travail, mais aussi des documents de travail produits par les rapporteurs de ce groupe de travail.

La série se compose de lettres et de correspondance (question et réponse), de documents de travail, notes, avant-propos, plan, organigramme, discours, documentation, liste et programme.

#### *Contenu de la série*

La réunion de Bonn prépare la conférence de Strasbourg, tant du point de vue de la procédure et des aspects techniques, que du fonds et du point de vue politique.

Le groupe de travail ad hoc a préparé des documents de travail suivant les points à l'ordre du jour du Comité de contact, prévus par la réunion préparatoire de Rome. Les différents rapporteurs du groupe de travail ont ainsi élaboré au sujet des 4 thèmes de l'ordre du jour, les documents suivants :

- les questions politiques générales (SCHEEL) ;
- le fonctionnement politique et institutionnel de la coopération (van der Goes van NATERS) ;
- la coopération économique (DUVIEUSART) ;
- l'assistance technique et la coopération culturelle (PEDINI) ;
- le Fonds de développement (PEYREFITTE).

44] JOCE 24 du 6 avril 1961

45] cf. classement



- Sur la base de ces documents de travail, le Comité de contact a procédé à des échanges de vues sur :
- le programme des travaux de la conférence de l'APE avec les EAMA pour la semaine du 19 au 24 juin 1961 à Strasbourg (fixation de la date, de l'heure d'ouverture et de la durée de la conférence ; fixation de la procédure relative à la composition du bureau de la conférence conformément à l'article 4 du Règlement de la conférence ; fixation de la procédure de constitution des quatre commissions temporaires visées à l'article 12 du même règlement) ;
  - l'examen des modifications proposées par les parlements des EAMA concernant le nombre de délégués des pays invités, fixé par l'article 2 du Règlement ;
  - la façon d'étudier les quatre thèmes figurant à l'ordre du jour de la conférence de Strasbourg (formes politiques et institutionnelles, problèmes économiques, assistance technique et échanges culturels, fonds de développement) ;
  - l'opportunité de désigner parmi les membres du Comité de contact - aussi bien parmi les délégués des EAMA que de l'APE - des orateurs chargés de présenter différents sujets au cours des séances plénières de la conférence ;
  - le temps à accorder aux débats sur chacun des quatre points à l'ordre du jour ;
  - certains problèmes d'organisation, concernant notamment la participation de fonctionnaires des parlements des EAMA pendant la durée de la conférence, etc...

#### LISTE DES DOSSIERS

| Référence        | Intitulé   |
|------------------|--|
| COBO-19610503-01 | Réunion du Comité de contact des 3 et 5 mai 1961, Bonn - Préparation et déroulement<br>(6) - 8/2/1961 - 4/5/1961                               |
| COBO-19610503-02 | Réunion du Comité de contact des 3 et 5 mai 1961, Bonn - Organisation logistique<br>(4) - 7/4/1961 - 3/5/1961                                  |
| COBO-19610503-03 | Réunion du Comité de contact des 3 et 5 mai 1961, Bonn - Documents de travail étudiés lors de la réunion de Bonn<br>(9) - 1/4/1961 - 19/4/1961 |
| COBO-19610503-04 | Réunion du Comité de contact des 3 et 5 mai 1961, Bonn - Correspondance<br>(24) - 27/2/1961 - 15/4/1961  |

## ■ Travaux de la conférence des Etats africains, 5 juin 1961, Ouagadougou

**Référence :** ACP 00CAA 140DT

**Dates extrêmes :** 05/06/1961-05/06/1961

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 1 boîte d'archives, 10 cm.

### Notice historique

Si la rencontre de Bonn concernait principalement les parlementaires APE<sup>46</sup>, la rencontre des parlementaires des Etats africains et malgache a lieu le 5 juin 1961 à Ouagadougou<sup>47</sup>. Les parlementaires EAMA y discutent des rapports présentés par les parlementaires APE à Bonn.

### STRUCTURE ET CONTENU

#### *Structure de la série*

La série ACP 00CAA 140DT rassemble les documents de travail élaborés par les Parlementaires africains réunis à Ouagadougou le 5 juin 1961. Elle s'organise en 6 dossiers, regroupant les documents de travail par thème, du général au particulier. Tous les dossiers portant le nom de «document de travail élaboré par les parlementaires africains réunis à Ouagadougou», seul le titre de la pièce permet de les différencier :

- ACP 00CAA 140 DT 0/61 0010 : sommaire ;
- ACP 00CAA 140 DT 1/61 0010 : formes politiques et institutionnelles de la coopération ;
- ACP 00CAA 140 DT 2/61 0010 : problèmes économiques ;
- ACP 00CAA 140 DT 3/61 0010 : coopération technique et problèmes culturels ;
- ACP 00CAA 140 DT 4/61 0010 : problèmes de fonctionnement et de gestion du Fonds de Développement ;
- ACP 00CAA 140 DT 5/61 0010 : problèmes de procédure.

Ces thèmes et cette organisation reflètent les documents de travail proposés par le groupe de travail ad hoc du Comité de contact qui s'est réuni à Bonn<sup>48</sup>.

Cette série ne contient cependant aucun document relatif à l'organisation de la conférence de Ouagadougou. Il n'y a donc aucun document relatif à la composition des délégations des Etats africains et malgache. On peut cependant penser qu'il s'agit des mêmes que celles présentes à Bonn.

#### *Contenu de la série*

Si la réunion des parlementaires de l'APE préparait la conférence de Strasbourg, tant du point de vue de la procédure et des aspects techniques, que du fonds et du point de vue politique<sup>49</sup>, la conférence des Etats africains de Ouagadougou reprend les documents de travail produit par le Comité de contact et son groupe de travail ad hoc à Bonn.

Les documents de travail des parlementaires africains développent ainsi, selon les différents thèmes abordés, les questions suivantes :

- les formes politiques et institutionnelles de la coopération : le principe d'égalité absolue entre les parties qui doivent s'associer, la nécessité de la rapidité d'exécution de plans économiques financés par la CEE, la fondation de l'association avec la CEE sur la base d'une politique concertée, la volonté

46] cf. série ACP 00CAA 130CCO

47] HAUTE-VOLTA, actuel Burkina Faso

48] cf. ACP 00CAA 130CCO COBO-19610503-04

49] cf. ACP 00CAA 130 CCO

d'une définition de la nouvelle forme d'association et de participation aux organes directeurs très rapide (au plus tard le 31 décembre 1962), la formation d'un conseil d'association collectif.

- la coopération économique : l'urgence de faire déboucher l'économie des différents EAMA sur l'économie mondiale et des ensembles industrialisés, notamment par la constitution d'une Economie africaine homogène et solidement structurée, la volonté de supprimer progressivement les contingents tarifaires, d'abaisser voire supprimer taxes de consommation, d'augmenter les tarifs protecteurs et d'harmoniser en contrepartie les tarifs douaniers de la part des EAMA.
- la coopération technique et les échanges culturels : concernant l'enseignement, l'augmentation de l'aide pour la construction des écoles primaires afin de lutter contre l'analphabétisation ; pour la formation professionnelle, la nécessité d'une aide pour l'édification d'établissement d'enseignement technique et une réelle contribution à l'équipement et au fonctionnement de ces établissements, ainsi que la nécessité de disposer de main d'œuvre qualifiée et de cadres, qui conditionnent la promotion économique des EAMA.
- les problèmes de fonctionnement et de gestion du Fonds de Développement : la nécessité d'envisager la rédaction d'une nouvelle convention d'application tenant compte de l'indépendance des Etats, le principe de co-gestion du Fonds, la non-ingérence étrangère dans la conception du programme de développement, la diversification des moyens d'action du fonds, la stabilisation économique, le contrôle de l'utilisation des ressources du Fonds, une nouvelle dénomination au Fonds.
- les problèmes de procédure concernant la Conférence de Strasbourg : le principe des réunions permanentes de délégations africaines avant toute séance plénière ou chaque fois que cela est opportun, le règlement de la conférence de Strasbourg, notamment les articles quatre («Election des membres du Bureau de la Conférence») et douze («Désignation des membres des commissions temporaires»), la répartition des sièges à la présidence et vice-présidence du Bureau de la Conférence.

## LISTE DES DOSSIERS

| Référence                                | Intitulé  |
|--|---|
| EAM-DT0/61<br>à EAM-DT5/61 <sup>50</sup> | Document de travail élaboré par les parlementaires africains réunis à Ouagadougou |
|  | (1) - 5/6/1961  |

50] Chaque dossier comporte le même titre, se compose d'une seule pièce, et est datée du même jour

## ■ Correspondance relative à la période 1960-avril 1961

**Référence :** ACP 00CAA 150COR

**Dates extrêmes :** 30/06/1960-09/11/1960

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 3 dossiers, 8 cm.

### STRUCTURE ET CONTENU

#### *Contenu de la série*

La série ACP 00CAA 150COR regroupe la correspondance échangée entre les différents protagonistes de ces réunions entre 1960 et 1961.

Cette série permet d'avoir des renseignements sur l'organisation des différentes réunions qui conduisent à la conférence de Strasbourg, mais aussi sur les points qui y sont développés ainsi que sur l'évolution des relations entre les Etats africains et malgaches.

La listes des assemblées des pays d'outre-mer destinataires des diverses lettres d'invitation du Président de l'APE des 17 mai, 28 juin et 24 octobre 1960<sup>51</sup> offre l'énumération des pays invités et le nom de leur représentant. Les lettres et correspondances échangées avec les institutions politiques de ces différents pays<sup>52</sup> illustrent les relations qui les unissent à l'APE.

La correspondance concernant la préparation des questions abordées lors des réunions de Rome<sup>53</sup> et de Bonn<sup>54</sup> donne un aperçu des préoccupations et des thèmes qui sont à l'ordre du jour des deux réunions mais aussi qui seront développés lors de la conférence de Strasbourg.

Il en va de même pour la correspondance concernant la préparation de documentation pour les conférences de Rome<sup>55</sup> et de Strasbourg<sup>56</sup>.

#### **Mode de classement**

La série ACP 00CAA 150COR est organisée thématiquement (correspondance avec des institutions, relative à la préparation de question ou de documentation) et chronologiquement (conférence de Rome, 24-26 janvier 1961, réunion du Comité de contact à Bonn, 3-5 mai 1961, puis Conférence de Strasbourg prévue les 19-24 juin 1961).

Au sein des dossiers, les pièces sont regroupées de façon organique ou thématique (par pays destinataire, par conférence ou réunion, etc...).

### LISTE DES DOSSIERS

| Référence | Intitulé  |
|-----------|---|
| COR-010   | Correspondance avec les institutions invitées à la conférence préparatoire de Rome (22) - 20/4/1960 - 28/6/1960 |

51] ACP 00CAA 150COR COR-010 005

52] ACP 00CAA 150COR COR-010 0010 à 0150

53] ACP 00CAA 150COR COR-020 0010

54] ACP 00CAA 150COR COR-020 0020

55] ACP 00CAA COR-030 0010

56] ACP 00CAA COR-030 0020

- COR-020 Correspondance concernant la préparation des questions abordées lors des réunions  
(2) - 11/6/1960 - 21/2/1961
- COR-030 Correspondance concernant la préparation de documentation (conférences de Rome et Strasbourg)  
(2) - 30/6/1960 - 9/11/1960

CONFÉRENCE DE L'APE AVEC LES PARLEMENTS D'ÉTATS AFRICAINS ET MALGACHE DE STRASBOURG (19-24 JUIN 1961) ET ORGANES ASSOCIÉS

**Référence :** ACP 00CAA 200

**Dates extrêmes :** 03/03/1960-24/06/1961

**Niveau de description :** SERIE ORGANIQUE

**Importance matérielle :** 2.2 boîtes d'archives, 22 cm.

**Notice historique**

La Conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les parlements d'Etats africains et de Madagascar<sup>57</sup> se tient dans les locaux de la Maison de l'Europe à Strasbourg, du lundi 19 juin au samedi 24 juin 1961.

Le but de cette «conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements africains et malgache de Strasbourg» consiste en la discussion des problèmes d'un intérêt commun, à savoir ceux posés par la réalisation nouvelle de la coopération. La période transitoire de l'association (5 ans), établie par la quatrième partie du Traité CEE de Rome et par la convention d'application en annexe, expire fin 1962, ce qui rend nécessaire une nouvelle définition des critères de l'association. Ses conditions ont changé du fait que les territoires associés dépendants de certains Etats membres de la Communauté, lors de la conclusion du Traité de Rome, sont devenus indépendants. La future association suppose donc le consentement de ces Etats désormais.

Cette conférence eurafricaine regroupe 245 membres au total, répartis entre 142 membres de l'APE et 103 parlementaires africains et malgaches, représentant les Etats suivants :

- La République du CAMEROUN
- La République de CENTRAFRIQUE
- La République du CONGO-Brazzaville
- La République du CONGO-Léopoldville
- La République de CÔTE D'IVOIRE
- La République du DAHOMEY
- La République du GABON
- La République de HAUTE-VOLTA
- La République de MADAGASCAR
- La République du MALI
- La République de MAURITANIE
- La République du NIGER
- La République du SENEGAL
- La République de SOMALIE
- La République du TCHAD
- La République du TOGO

57] cf. série ACP 00CAA 210PAR

La série ACP 00220BU regroupe les réunions du Bureau de la conférence, du 19 au 24 juin 1961, qui ont également lieu à Strasbourg.

Suite aux quatre grands thèmes dégagés lors de la réunion préparatoire de Rome (24-26 janvier 1961), l'article 12 du Règlement de la conférence prévoit quatre commissions temporaires. Les séries ACP 00CAA 230PV et 240RP regroupent respectivement les réunions et les rapports de ces commissions parlementaires temporaires propres à la conférence.

Enfin, l'article 16 du Règlement de la conférence précise que «la conférence désignera une commission paritaire permanente (...) chargée de poursuivre l'étude des questions dont l'examen n'aura pu être terminé au cours de la conférence et qui lui aura été renvoyée». La série ACP 00CAA 250PP concerne la réunion constitutive de cette commission paritaire permanente.

## STRUCTURE ET CONTENU

Cette «série organique» ACP 00CAA 200 regroupe les documents relatifs à la conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et malgache de Strasbourg (19-24 juin 1961), mais aussi des ses organes associés : le Bureau de la conférence, les quatre commissions parlementaires temporaires de la conférence (commission politique et institutionnelle, commission économique et commerciale, commission de l'assistance technique et des échanges culturels, commissions du fonds de développement) et la commission parlementaire permanente (réunion constitutive).

En tant que «série organique», elle permet de regrouper des «sous-séries», qui correspondent à la conférence de Strasbourg et à ses divers organes associés :

- 210PAR : Conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et malgache, 19-24 juin 1961, Strasbourg
- 220BU : Réunions du Bureau de la conférence, 19-24 juin, Strasbourg
- 230PV : Réunions des commissions parlementaires temporaires de la conférence, 20-22 juin 1961, Strasbourg
- 240RP : Rapports des commissions parlementaires temporaires de la conférence, juin 1961, Strasbourg
- 250PP : Réunion constitutive de la commission paritaire permanente et de son Bureau, 24 juin 1961, Strasbourg

Elle permet d'avoir une vue d'ensemble sur cette importante conférence de la période encore régie par la convention d'application annexée au Traité CEE (1958-1963). Elle offre également la possibilité de connaître l'organisation et les travaux de ses différents organes.

## ■ Conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et malgache, 19-24 juin 1961, Strasbourg

**Référence :** ACP 00CAA 210PAR

**Dates extrêmes :** 19/05/1961-24/06/1961

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 5 dossiers, 12 cm.

**Nom du producteur :** Conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar (CFPA.1961)

### STRUCTURE ET CONTENU

#### *Structure de la série*

La série ACP 00CAA 210PAR rassemble les documents relatifs à cette conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et malgache du 19 au 24 juin 1961 à Strasbourg. Elle s'organise en 5 dossiers :

- CFPA-19610619-01 : préparation et déroulement.
- CFPA-19610619-02 : organisation politique
- CFPA-19610619-03 : organisation logistique.
- CFPA-19610619-04 : représentants des EAMA.

Ce dossier regroupe les lettres et télégrammes sur la composition des délégations des EAMA, ainsi qu'une note sur la vérification des pouvoirs des participants à la conférence.

- CFPA-19610619-05 : correspondance.

La série se compose au total de trente-six lettres, dix notes, neuf contributions orales, six correspondances, six documents de travail, six procès-verbaux de séance, cinq documentations, quatre comptes-rendus, trois listes de participants, deux tableaux, un programme, un projet d'ordre du jour, un communiqué et un discours.

La correspondance est classée par Etats associés et institutions de la Communauté européenne. Au sein des dossiers, les pièces sont organisées chronologiquement.

#### *Contenu de la série*

La conférence, après vérification des pouvoirs des parlementaires des EAMA, comme prévue à l'article 2 du Règlement de la conférence, suit l'ordre du jour préparé par les réunions et conférences précédentes (Rome, Bonn, Ouagadougou).

La conférence traite ainsi dans un premier temps des formes politiques et institutionnelles de la coopération. Différents points sont étudiés :

- les objectifs (développement économique et social des Etats associés, établissement de relations étroites entre les deux ensembles) ;
- les conditions, modalités et procédures d'une coopération basée sur l'égalité des droits (reconnaissance de l'égalité souveraine des Etats, garantie de leur intégrité territoriale, des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, principes d'égalité absolue entre les partenaires de l'association) ;
- l'adaptation de la convention d'application du Traité de Rome aux nouvelles conditions de droit international public (indépendance politique des Etats associés) ;
- le problème de l'élaboration d'une nouvelle convention avec la participation des EAMA ;



- la création d'une institution commune sur une base paritaire (une conférence parlementaire paritaire se réunissant au moins une fois par an, alternativement en Afrique et en Europe assortie d'un conseil d'association paritaire pour traiter toutes les questions relatives à l'association) ;
- les formes de la coopération entre l'APE et les EAMA ;
- l'incidence de cette coopération sur les tentatives éventuelles d'unification africaine, sur les autres Etats africains et sur les pays en voie de développement dans d'autres continents ;
- l'extension de la coopération sur une base plus large ;
- l'intensification de la politique d'information de la CEE dans les EAMA.

Différents problèmes économiques sont également débattus par les parlementaires de l'APE et des EAMA :

- l'intensification des échanges et relations commerciales entre les Etats membres et les Etats associés ;
- assurer des débouchés aux produits des EAMA et surtout stabiliser les prix des matières premières à la production ou instituer un système de péréquation (répartition égalitaire des ressources, des charges) ;
- la coopération en vue d'accélérer le développement économique et la planification ;
- le problème du droit d'établissement ;
- la coopération concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

L'assistance technique et les échanges culturels sont également à l'ordre du jour de la conférence, qui étudie les questions suivantes :

- le problème de l'enseignement (mise en place d'un plan d'assistance scolaire, développement d'un programme de stage auprès des services de la Communauté, extension du système de bourses, harmonisation et adaptation des programmes d'enseignements aux conditions locales) ;
- la formation professionnelle (aide aux établissements d'enseignement technique, formation professionnelle accélérée pour les cadres de base) ;
- l'extension de la possibilité de formation universitaire spécialisée ;
- les échanges culturels (accueil d'étudiants africains et malgaches dans les universités européennes, encourager la création de chaires et de centres d'études africains et malgaches dans les universités européennes) ;
- la création d'un institut européen de développement et, le cas échéant, d'instituts semblables auprès d'instituts africains et européens, afin de coordonner les efforts publics ou privés en vue d'assister techniquement les Etats associés et de former leurs experts.

Enfin, la question du fonds européen de développement et de sa gestion clôt l'ordre du jour, en soulevant les problèmes suivants :

- l'accélération des procédures appliquées par le fonds ;
- la participation des EAMA aux travaux du fonds (parité dans la gestion du fonds mais aussi dans le contrôle de l'emploi des ressources) ;
- l'extension de l'aide financière ainsi que les possibilités d'action du fonds (stabilisation des cours, développement de la recherche agricole, programmes de reconversion, crédits agricoles, prêts à faible intérêts et à long terme, etc...) ;
- création, dans le cadre du fonds, d'un fonds commun de garantie pour les investissements dans les EAMA.

Aux termes des débats, la conférence décide également la constitution d'une Commission paritaire permanente, composée de trente-deux membres de l'APE et des EAMA, qui est chargée d'assurer la continuité du travail parlementaire après la conférence.



## LISTE DES DOSSIERS

| Référence        | Intitulé  |
|------------------|---|
| CFPA-19610619-01 | Conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar du 19 au 24 juin 1961, Strasbourg - Préparation et déroulement<br>(34) - 19/5/1961 - 24/6/1961 |
| CFPA-19610619-02 | Conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar du 19 au 24 juin 1961, Strasbourg - Organisation politique<br>(12) - 17/1/1961 - 18/8/1961     |
| CFPA-19610619-03 | Conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar du 19 au 24 juin 1961, Strasbourg - Organisation logistique<br>(11) - 3/3/1960 - 19/6/1961     |
| CFPA-19610619-04 | Conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar du 19 au 24 juin 1961, Strasbourg - Représentation des EAMA<br>(17) - 16/5/1961 - 19/6/1961    |
| CFPA-19610619-05 | Conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar du 19 au 24 juin 1961, Strasbourg - Correspondance<br>(22) - 1/2/1961 - 27/6/1961              |

## ■ Réunions du Bureau de la conférence, 19-24 juin 1961, Strasbourg

**Référence :** ACP 00CAA 220BU

**Dates extrêmes :** 19/06/1961-20/06/1961

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 4 pochettes, 2.5 cm

**Nom du producteur :** Bureau de la conférence (BURC.1961)

### STRUCTURE ET CONTENU

#### *Structure de la série*

La série ACP 00CAA 220BU se compose de quatre dossiers propres à chaque journée de réunion et de cinq projets d'ordre du jour, cinq documents de travail, quatre procès-verbaux, deux lettres, un compte-rendu et une feuille de présidence.

Les différents dossiers des réunions du Bureau de la conférence sont organisés chronologiquement

#### *Contenu de la série*

Le Bureau de la conférence organisant et dirigeant la conférence de Strasbourg, les différentes réunions préparent chaque journée de la conférence. Les différents dossiers suivent donc l'ordre du jour de la conférence et traite ainsi de :

- la vérification des pouvoirs des parlementaires des EAMA<sup>58</sup>;
- la fixation de l'ordre du jour des travaux des séances de la conférence ;
- l'établissement des propositions à soumettre à la conférence et relatives au nom de membres, ainsi qu'à la nomination des quatre commissions temporaires, conformément à l'article 12 du Règlement de la conférence<sup>59</sup>;
- la fixation de la procédure pour les travaux en commission ;
- la désignation d'un Commission paritaire permanente prévue à l'article 16 du Règlement de la conférence, etc...

### LISTE DES DOSSIERS

| Référence     | Intitulé                            |                             |
|---------------|-------------------------------------|-----------------------------|
| BURC-19610619 | Réunion du 19 juin 1961, Strasbourg | (5) - 1/6/1961 - 21/6/1961  |
| BURC-19610620 | Réunion du 20 juin 1961, Strasbourg | (3) - 19/6/1961 - 20/6/1961 |
| BURC-19610622 | Réunion du 22 juin 1961, Strasbourg | (5) - 21/6/1961 - 22/6/1961 |
| BURC-19610624 | Réunion du 24 juin 1961, Strasbourg | (5) - 23/6/1961 - 24/6/1961 |

58] Article 2 du Règlement de la conférence

59] Commission politique et institutionnelle, commission économique et commerciale, commission de l'assistance technique et des échanges culturels, commission du fonds de développement

## ■ Réunions des commissions parlementaires temporaires de la conférence, 20-22 juin 1961, Strasbourg

**Référence** : ACP 00CAA 230PV

**Dates extrêmes** : 20/06/1961-20/06/1961

**Niveau de description** : SERIE

**Importance matérielle** : 12 dossiers, 5 cm.

**Nom du producteur** : Commission politique et institutionnelle (1TMP.1961)  
 Commission économique et commerciale (2TMP.1961)  
 Commission de l'assistance technique et des échanges culturels (3TMP.1961)  
 Commission du fonds de développement (4TMP.1961)

### Notice historique

Le règlement de la conférence<sup>60</sup> de Strasbourg prévoit dans son article 12 quatre commissions temporaires chargées d'élaborer des propositions de recommandations à soumettre au vote de la conférence. Ces quatre commissions traitent de thèmes précis, dégagés lors de la réunion préparatoire de Rome<sup>61</sup>:

- commission politique et institutionnelle ;
- commission économique et commerciale ;
- commission de l'assistance technique et des échanges culturels ;
- commission du Fonds de développement.

Le mandat de ces quatre commissions temporaires prend fin à la clôture des travaux de la Conférence.

Composée sur une base paritaire, chaque commission regroupe trente-deux membres parmi les deux cents quarante-cinq de la conférence. Mixtes, elles s'organisent toutes quatre de la façon suivante : deux présidents, deux vice-présidents, deux rapporteurs et vingt-six membres.

## STRUCTURE ET CONTENU

### Structure de la série

La série s'organise en douze dossiers se regroupant en quatre grands ensembles : 1TMP, 2TMP, 3TMP, 4TMP. Ces ensembles correspondent aux quatre commissions temporaires de la conférence qui se réunissent chacune à trois reprises durant la conférence.

La série se compose de procès-verbaux, d'ordres du jour ou de projets d'ordre du jour et de document de travail. Ces derniers décrivent ici la composition de chaque commission.

La série regroupant les dossiers des réunions des commissions temporaires de la conférence, le document principal de chaque dossier correspond au procès-verbal. Il constitue la pièce maîtresse du dossier, chargée de conserver par écrit la parole des parlementaires lors des réunions d'une commission. La réunion constitutive (consacrée à l'élection des deux Présidents, deux vice-présidents et deux rapporteurs) de chaque commission temporaire se déroule lors de la première réunion, c'est-à-dire le 20 juin 1961.

Les dossiers de réunions sont regroupés par commission, puis chronologiquement au sein de chaque ensemble.

60] cf. série ACP 00CAA 120PAR CFPA-19610124-01 0080

61] cf. série ACO 00CAA 120PAR

**Contenu de la série**

Fusionnant les travaux des EAMA<sup>62</sup> et de l'APE<sup>63</sup>, les commissions temporaires présentent des rapports communs à la conférence. Elles élaborent également des propositions de recommandations dans le domaine de leur compétence à soumettre au vote de la conférence<sup>64</sup>.

Pour connaître la nature des débats des commissions parlementaires temporaires de manière précise, il apparaît judicieux en terme de méthodologie de se référer au préalable aux rapports parlementaires de ces commissions, qui pourront donner aux chercheurs des repères temporels et ainsi l'aider à cibler les procès-verbaux susceptibles de traiter du sujet recherché. Les rapports des commissions parlementaires temporaires sont regroupés dans la série ACP 00CAA 240RP.

**LISTE DES DOSSIERS**

| Référence     | Intitulé  |                 |
|---------------|---|-----------------|
| 1TMP-19610620 | Réunion constitutive de la commission politique et institutionnelle du 20 juin 1961, Strasbourg                       | (3) - 20/6/1961 |
| 1TMP-19610621 | Réunion de la commission politique et institutionnelle du 21 juin 1961, Strasbourg                                    | (2) - 21/6/1961 |
| 1TMP-19610622 | Réunion de la commission politique et institutionnelle du 22 juin 1961, Strasbourg                                    | (2) - 22/6/1961 |
| 2TMP-19610620 | Réunion constitutive de la commission économique et commerciale du 20 juin 1961, Strasbourg                           | (3) - 20/6/1961 |
| 2TMP-19610621 | Réunion de la commission économique et commerciale du 21 juin 1961, Strasbourg  | (2) - 21/6/1961 |
| 2TMP-19610623 | Réunion de la commission économique et commerciale du 23 juin 1961, Strasbourg  | (2) - 23/6/1961 |
| 3TMP-19610620 | Réunion constitutive de la commission de l'assistance technique et des échanges culturels du 20 juin 1961, Strasbourg | (3) - 20/6/1961 |
| 3TMP-19610622 | Réunion de la commission de l'assistance technique et des échanges culturels du 22 juin 1961, Strasbourg              | (2) - 22/6/1961 |
| 3TMP-19610623 | Réunion de la commission de l'assistance technique et des échanges culturels du 23 juin 1961, Strasbourg              | (2) - 23/6/1961 |

62] cf. série de la conférence des EAMA à Ouagadougou : ACP 00CAA 140DT

63] cf. série de la réunion du comité de contact à Bonn : ACP 00CAA 130CCO

64] cf. article 12 du Règlement de la conférence

|               |   |                 |
|---------------|---|-----------------|
| 4TMP-19610620 | Réunion constitutive de la commission du fonds de développement du 20 juin 1961, Strasbourg | (3) - 20/6/1961 |
| 4TMP-19610621 | Réunion de la commission du fonds de développement du 21 juin 1961, Strasbourg              | (2) - 21/6/1961 |
| 4TMP-19610623 | Réunion de la commission du fonds de développement du 23 juin 1961, Strasbourg              | (2) - 23/6/1961 |

## ■ Rapports des commissions parlementaires temporaires de la conférence, juin 1961, Strasbourg

**Référence** : ACP 00CAA 240RP

**Dates extrêmes** : 24/06/1961-22/07/1961

**Niveau de description** : SERIE

**Importance matérielle** : 4 dossiers, 2 cm.

### STRUCTURE ET CONTENU

#### *Structure de la série*

La série des rapports des commissions parlementaires temporaires sont organisés selon les quatre commissions, chaque dossier correspondant à une commission.

Le document maître de la série correspond au rapport parlementaire, les autres pièces présentes dans les dossiers de la série (projet de rapport, résolution, note, amendement, recommandation...) se trouvant toutes liées à lui, avant ou après sa rédaction.

Le rapport parlementaire de chaque commission parlementaire temporaire est rédigé par les deux rapporteurs de la commission<sup>65</sup> et présenté à l'Assemblée parlementaire. Il s'ouvre sur une page de présentation (nom de la conférence, document de séance, date, édition linguistique, nature du document et nom de la commission, noms des rapporteurs), puis suivent un exposé des motifs et une proposition de résolution.

L'exposé des motifs retrace les modalités d'institution de la commission parlementaire temporaire, ainsi que la tâche que la conférence lui a confiée. Les commissions parlementaires temporaires ont en effet pour but de fusionner les travaux de l'APE et des EAMA et de présenter des rapports communs à la conférence, mais également d'élaborer des propositions de recommandations à soumettre au vote de la conférence. Ce travail est confié aux deux rapporteurs des commissions. Ils préparent alors une proposition de recommandation, qu'ils présentent à leur commission. Après étude et modification si nécessaire, la proposition est adoptée par la commission, qui la soumet alors au vote de la conférence.

Ainsi, la seconde partie du rapport, la proposition de résolution, expose à la conférence le projet de recommandation adoptée par la commission temporaire suite au travail des deux rapporteurs.

Au sein de la série, les rapports parlementaires des quatre commissions, soumettant chacun une proposition de recommandation au vote de la conférence, sont adoptés. Ces recommandations sont du coup publiées sous la forme de «résolutions relatives aux recommandations adoptées par la conférence de Strasbourg» au Journal Officiel des Communautés européennes<sup>66</sup>. Cette résolution constitue la traduction du vote de la conférence de Strasbourg, confirmant ainsi l'aboutissement du travail des commissions temporaires.

Le texte adopté (résolution ou recommandation) est donc chronologiquement le document le plus récent et par conséquent le premier document à apparaître dans la base de données, sa cote s'achevant toujours par «0001».

65] cf. composition des commissions

66] JOCE 50 du 22 juillet 1961

### Contenu de la série

Les points suivants sont abordés pour :

- les questions politiques et institutionnelles : la reconnaissance de l'égalité souveraine des Etats, le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique et économique, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la réalisation d'objectifs pour le renouvellement de l'association (une conférence parlementaire, un conseil d'association paritaire, une représentation directe des Etats associés auprès des institutions de la CE ainsi que de la CE auprès des EAMA, un cour d'arbitrage compétente), la possibilité d'étendre la future association à la CECA et à l'EURATOM ;
- les problèmes économiques et commerciaux : l'intensification des échanges entre les Etats membres et les Etats associés (préférence tarifaire : suppression des taxes intérieures de consommation sur les produits tropicaux, maintien des marges de préférence tarifaire, suppression des contingents tarifaires ; coopération économique et préférences commerciales : régularisations des fluctuations conjoncturelles, garantie d'un minima de débouchés, soutien des prix des produits tropicaux, favorisation du stockage des produits tropicaux), coopération au développement économique et à la planification des Etats associés (création d'un institut africano-malgache d'étude et de développement, contribution du FED à son fonctionnement), le problème du développement des ressources énergétiques (approvisionnement, installation de centrales nucléaires, approvisionnement en gaz et pétrole) ;
- les problèmes de la coopération technique et des échanges culturels : l'enseignement (plan d'assistance scolaire, construction, équipement et fonctionnement d'établissements, mise à disposition de personnel pour la formation de cadres enseignants pour les Etats associés, programmes de stage, système de bourses, système et programme d'enseignement adaptés aux conditions locales), la formation professionnelle (aide pour l'édification d'établissement, contribution à leur équipement et fonctionnement, formation professionnelle accélérée aux cadres de base), les échanges culturels (accueil d'étudiants africains et malgaches dans la future université européenne, création de chaires et de centres d'études africains et malgaches et réciproquement création de chaires européennes dans les universités des Etats associés, création d'un institut euro-africain et malgache de développement en vue d'assister techniquement les Etats associés et de former leurs experts) ;
- le Fonds de développement : l'activité de l'actuel FED (assouplir et accélérer son fonctionnement), le fonds de développement à instituer à partir du 1er janvier 1963 (principe de parité : plan de contributions, plan de contrôle administratif et financier ; nouvelle dénomination du fonds : «Fonds commun de développement ; mise à disposition rapide des moyens nécessaires aux Etats associés ; nouveaux critères de répartition ; hausse des ressources du fonds et établissement pour une période illimitée ; diversification des modalités d'intervention : subventions à fonds perdus, prêts à moyen et long terme, interventions dans la garantie d'emprunts ou d'investissements privés, dans la stabilisation des cours, dans le financement d'activités éducatives et culturelles et de certaines dépenses de fonctionnement).

### LISTE DES DOSSIERS

.....

#### Référence

#### Intitulé

1TMP-RP1/61

Rapport fait au nom de la commission politique et institutionnelle sur les questions politiques et institutionnelles examinées par la Conférence de l'Assemblée parlementaire de Strasbourg (juin 1961) européenne avec les Parlements d'états africains et de Madagascar. Rapporteurs : M. Hammadou Alim et M. van der Goes van Naters

(7) - 21/6/1961 - 22/7/1961

- 2TMP-RP2/61      Rapport fait au nom de la commission économique et commerciale sur les problèmes économiques et commerciaux examinés par la Conférence de l'Assemblée parlementaire européenne de Strasbourg (juin 1961) avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar. Rapporteurs : M. Jacques Aka et M. Jean Duvieusart  
(6) - 24/6/1961 - 22/7/1961
- 3TMP-RP3/61      Rapport fait au nom de la commission de l'assistance technique et des échanges culturels sur les problèmes de la coopération techniques et des échanges culturels examinés par la Conférence de l'Assemblée parlementaire européenne de Strasbourg (juin 1961) avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar. Rapporteurs : M. Alphonse-Richard Ndounokong et M. Mario Pedini  
(5) - 24/6/1961 - 22/7/1961
- 4TMP-RP4/61      Rapport fait au nom de la commission du fonds de développement sur le Fonds de développement. Rapporteurs : M. Gilbert Fandilova et M. Alain Peyrefitte  
(3) - 24/6/1961 - 22/7/1961



## ■ Réunion constitutive de la commission paritaire permanente et de son Bureau, 24 juin 1961, Strasbourg

**Référence :** ACP 00CAA 250PP

**Dates extrêmes :** 24/06/1961-24/06/1961

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 1 pochette, 1 cm

**Nom du producteur :** Commission paritaire permanente (COPA.1961)

### Notice historique

L'article 16 du Règlement de la conférence précise que «la conférence désignera une commission paritaire permanente (...) chargée de poursuivre l'étude des questions dont l'examen n'aura pu être terminé au cours de la conférence et qui lui aura été renvoyée». La série ACP 00CAA 250PP concerne la réunion constitutive de cette commission paritaire permanente, marquée par l'élection de son bureau (présidents et vice-présidents).

## STRUCTURE ET CONTENU

### Contenu de la série

Le projet d'ordre du jour de la réunion constitutive prévoit :

- l'adoption de l'ordre du jour,
- la constitution du bureau de la commission paritaire avec l'élection des deux présidents et quatre vice-présidents selon le principe paritaire,
- l'examen d'une demande de la délégation du Burundi souhaitant être représentée au sein de la commission permanente,
- des échanges de vues sur les travaux de la commission paritaire permanente,
- la fixation du lieu et de la date de la prochaine réunion.

La réunion constitutive se concentrant principalement sur l'élection du bureau de la commission et celle-ci se réunissant par la suite, il est intéressant de se référer aux séries ACP 00CAA 310PP et ACP 00CAA 320RE, relatives aux réunions suivantes de la commission paritaire permanente, ainsi qu'à ses recommandations.

### Mode de classement

La série ne regroupant qu'un dossier relatif à la réunion constitutive de la commission paritaire permanente, il n'y a pas de classement particulier.

## LISTE DES DOSSIERS

| Référence     | Intitulé  |
|---------------|---|
| COPA-19610624 | Réunion constitutive de la commission paritaire permanente et de son Bureau, Strasbourg |
|               | (3) - 24/6/1961   |

## RÉUNIONS DE LA COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE APRÈS LA CONFÉRENCE DE L'APE AVEC LES PARLEMENTS D'ÉTATS AFRICAINS ET MALGACHE DE STRASBOURG DE JUIN 1961

**Référence** : ACP 00CAA 300

**Dates extrêmes** 24/06/1961-07/02/1962

**Niveau de description** : SERIE ORGANIQUE

**Importance matérielle** : 3 boîtes d'archives, 30 cm.

### Notice historique

La commission paritaire permanente est créée par l'article 16 du Règlement de la première Conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar<sup>67</sup>. Cet article précise que :

«La conférence désignera une commission paritaire permanente de trente-six membres chargés de poursuivre l'étude des questions dont l'examen n'aura pu être terminé au cours de la Conférence et qui lui aura été renvoyée. Cette commission permanente, dont le bureau sera également composé sur le principe paritaire, pourra être convoquée, s'il y a lieu et d'un commun accord entre ses présidents, après la fin de la réunion de la Conférence.»

Lors de sa séance du 22 juin 1961, la Conférence décide, compte tenu du fait que seize Etats africains participent à ses travaux, de fixer à trente-deux, le nombre des membres de la Commission paritaire permanente. Elle précise également la mission de la commission permanente, en déclarant qu'elle est chargée de suivre l'évolution des différents problèmes au cours de la conférence. La commission paritaire permanente se constitue le 24 juin 1961<sup>68</sup>.

Durant l'année 1962, la commission paritaire permanente se réunit à 3 reprises : à Abidjan (8-10 janvier, CÔTE-D'IVOIRE), Strasbourg (14-16 octobre, FRANCE) et Tananarive (3-5 octobre, MADAGASCAR).

### STRUCTURE ET CONTENU

La série ACP 00CAA 300 regroupe les documents relatifs aux réunions de la commission paritaire permanente qui ont lieu suite à la conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et malgache de Strasbourg (19-24 juin 1961).

En tant que «série organique», elle permet de regrouper des «sous-séries», qui correspondent aux réunions de la commission paritaire permanente mais aussi aux recommandations que celle-ci élabore et qui concrétisent son travail :

- 310PP : Réunions de la commission paritaire permanente (année 1962),
- 320RE : Recommandations de la commission paritaire permanente.

La «sous-série» ACP 00CAA 310PP regroupe les réunions de la commission paritaire permanente pendant l'année 1962. Le sous-fonds ACP 00CAA englobe la période régie par la convention d'application annexée au Traité CEE. Cette période s'étend de 1958, année d'entrée en vigueur des Traités de Rome, à 1963, année de la signature de la première convention d'association avec les EAMA de Yaoundé. Cette année «buttoir» explique la limite chronologique (1962) de la série ACP 00CAA 310PP.

La «sous-série» ACP 00CAA 320RE regroupe les recommandations élaborées par la commission paritaire permanente dans le cadre de ses réunions.

67] cf. série ACP 00CAA 210PAR

68] cf. série ACP 00CAA 250PP

## ■ Réunions de la commission paritaire permanente (année 1962)

**Référence** : ACP 00CAA 310PP

**Dates extrêmes** : 24/06/1961-10/01/1962

**Niveau de description** : SERIE

**Importance matérielle** : 10 dossiers, 25 cm..

**Nom du producteur** : Commission paritaire permanente (COPA.1961)

### STRUCTURE ET CONTENU

La série ACP 00CAA 310PP regroupe les réunions de la commission paritaire permanente pendant l'année 1962.

Les dossiers sont organisés chronologiquement par réunions (Abidjan - 8 au 10 janvier 1962, Strasbourg - 14 au 16 mai 1962, Tananarive - 3 au 5 octobre 1962).

La série se compose de 10 dossiers se répartissant en 3 grands ensembles, qui correspondent aux trois réunions de la commission paritaire permanente pendant l'année 1962.

Le dossier «suites de la réunion» d'Abidjan<sup>69</sup> regroupe des lettres de transmission ou de réponse liées à la recommandation sur les pays en voie de développement, adoptée à Abidjan.

La commission permanente ayant pour but de suivre l'évolution des différents problèmes au cours de la conférence mais aussi de poursuivre l'étude des questions dont l'examen n'a pu être terminé au cours de la conférence, ses réunions sont le lieu de débats sur ces différents problèmes et questions. Ces réunions aboutissent à des recommandations<sup>70</sup> que la commission paritaire permanente présente à la conférence.

### LISTE DES DOSSIERS

| Référence        | Intitulé  |
|------------------|---|
| COPA-19620108-01 | Réunion du 8 au 10 janvier 1962, Abidjan - Préparation et déroulement<br>(19) - 24/6/1961 - 10/1/1962 |
| COPA-19620108-02 | Réunion du 8 au 10 janvier 1962, Abidjan - Organisation logistique<br>(7) - 12/12/1961 - 8/1/1962     |
| COPA-19620108-03 | Réunion du 8 au 10 janvier 1962, Abidjan - Correspondance<br>(7) - 23/6/1961 - 21/12/1961             |
| COPA-19620108-04 | Réunion du 8 au 10 janvier 1962, Abidjan - Suites de la réunion<br>(6) - 11/1/1962 - 18/4/1962        |
| COPA-19620514-01 | Réunion du 14 au 16 mai 1962, Strasbourg - Préparation et déroulement<br>(16) - 1/4/1962 - 16/5/1962  |
| COPA-19620514-02 | Réunion du 14 au 16 mai 1962, Strasbourg - Organisation logistique<br>(5) - 17/4/1962 - 22/5/1962     |

69] ACP 000CAA 310PP COPA-19620108-04

70] cf. série ACP 00CAA 320RE

- COPA-19620514-03 Réunion du 14 au 16 mai 1962, Strasbourg - Correspondance  
(10) - 13/2/1962 - 13/7/1962
- COPA-19621003-01 Réunion du 3 au 5 octobre 1962, Tananarive - Préparation et déroulement  
(15) - 20/9/1962 - 5/10/1962
- COPA-19621003-02 Réunion du 3 au 5 octobre 1962, Tananarive - Organisation logistique  
(5) - 6/7/1962 - 2/10/1962
- COPA-19621003-03 Réunion du 3 au 5 octobre 1962, Tananarive - Correspondance  
(6) - 29/6/1962 - 23/11/1962

## ■ Recommandations de la commission paritaire permanente

**Référence :** ACP 00CAA 320RE

**Dates extrêmes :** 10/01/1962-07/02/1962

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 3 dossiers, 5 cm.

**Nom du producteur :** Commission paritaire permanente (COPA.1961)

### STRUCTURE ET CONTENU

#### *Structure de la série*

La série ACP 00CAA 320RE regroupe les recommandations de la commission paritaire permanente qui résultent des réunions de la commission paritaire permanente pendant l'année 1962, ainsi que quelques corrigendum, car à partir de 1963, l'association est régie par la première convention de Yaoundé.

La série se compose de trois dossiers qui correspondent à cinq recommandations distinctes, qui font suite aux cinq réunions de la commission paritaire permanente en 1962 :

- le dossier ACP 00CAA 320RE REC 1/61 contient les documents relatifs à la recommandation sur le fonctionnement de l'association adoptée à l'issue de la réunion de la commission paritaire permanente à Abidjan (CÔTE D'IVOIRE) du 8 au 10 janvier<sup>71</sup>;
- le dossier ACP 00CAA 320RE REC 2/62 contient les documents relatifs à la recommandation sur les positions de la commission paritaire permanente à l'égard des travaux des Gouvernements. Cette recommandation est adoptée suite à la réunion de la commission paritaire permanente à Strasbourg (FRANCE) du 14 au 16 mai<sup>72</sup>;
- le dossier ACP 00CAA 320RE REC 3/63 contient les documents concernant la recommandation relative aux négociations entre la Communauté et les Etats associés adoptée à la suite de la réunion de la commission paritaire permanente à Tananarive (MADAGASCAR) du 3 au 5 octobre<sup>73</sup>.

Les dossiers sont organisés chronologiquement et par recommandations/réunions (Abidjan, Strasbourg puis Tananarive).

#### *Contenu de la série*

Chargée de poursuivre l'étude des questions dont l'examen n'a pu être terminé au cours de la Conférence de Strasbourg<sup>74</sup>, la commission paritaire permanente se réunit donc à cinq reprises en 1962<sup>75</sup> et traite de divers problèmes. Les recommandations qui en résultent reflètent son rôle consultatif, mais non exécutif auprès de la Conférence. Les cinq recommandations de la série donnent à voir les principales questions qui préoccupent alors la conférence :

- le régime d'échange entre la Communauté européenne et les Etats associés : avantages de Etats associés suite à la nouvelle association, maintien des mesures de stabilisation des prix des produits tropicaux, prise en compte des intérêts des Etats associés lors de la détermination de la Politique Agricole Commune (PAC), abolition des taxes de consommation frappant dans certains

71] cf. dossier ACP 00CAA 310PP COPA-19620108-01

72] cf. dossier ACP 00CAA 310PP COPA-19620514-01

73] cf. dossier ACP 00CAA 310PP 19621003-01

74] 19-24 juin 1961, ACP 00CAA 210PP

75] 8-10 janvier à Abidjan, 14-16 mai à Strasbourg et 3-5 octobre à Tananarive

pays membres les produits en provenance des Etats associés, suppression des droits de douane à l'importation pour certains produits tropicaux ;

- la coopération financière : détermination du montant global de l'aide financière de la Communauté européenne, le fonds de développement du moment et de celui à venir, la participation des EA à la direction du futur fonds de développement et notamment à l'examen des dossiers par l'entremise de leurs représentants permanents auprès de la Communauté ;
- la coopération culturelle et technique : l'insuffisance du régime actuel, l'intensification des efforts dans certains domaines (bourses d'études, assistance à l'enseignement pour les formations professionnelles dans le secteur agricole et industriel), encouragement à toutes initiatives publiques ou privées allant dans le sens de l'intensification des échanges culturels, création d'un institut commun de développement ;
- les problèmes institutionnels : la volonté de poursuivre la coopération parlementaire entre la Communauté européenne et les Etats associés, les modalités pratiques de cette coopération, la représentation de la Communauté dans les EA par des missions chargées notamment de contribuer à une meilleure information réciproque et pouvant fournir une assistance technique en vue de la solution aux problèmes soulevés par le fonctionnement de l'association, le souhait de voir la CECA et la CEEA/EURATOM participer aussi à l'association dans le cadre de leurs attributions ;
- le problème de l'information : l'insuffisance de l'information dans les pays tiers sur les buts et le fonctionnement de l'association, les modalités d'une action efficace d'information dans les autres Etats africains.

#### LISTE DES DOSSIERS

| Référence | Intitulé   |
|-----------|--|
| REC 1/61  | Recommandation de la Commission paritaire permanente instituée par la conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar sur le fonctionnement de l'association<br>(2) - 15/5/1962 - 15/5/1962                          |
| REC 1/62  | Recommandation de la Commission paritaire permanente instituée par la conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar position à l'égard des travaux des gouvernements<br>(3) - 5/10/1962 - 16/10/1962               |
| REC 2/62  | Recommandation de la Commission paritaire permanente instituée par la conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar sur les négociations entre la Communauté et les Etats associés<br>(14) - 26/3/1963 - 21/6/1963 |

## RÉUNION PARITAIRE APRÈS LA CONFÉRENCE DE L'APE AVEC LES ÉTATS AFRICAINS ET MALGACHE DE STRASBOURG DE JUIN 1961

**Référence :** ACP 00CAA 400

**Dates extrêmes :** 31/12/1962-31/10/1963

**Niveau de description :** SERIE ORGANIQUE

**Importance matérielle :** 1 boîte d'archives, 10 cm.

### Notice historique

La convention d'application du Traité CEE de Rome, qui régit les relations de la Communauté européenne avec les États associés, prend fin cinq ans après la signature du Traité (1957), soit en 1962. Suite à la conférence de l'APE avec les Parlements d'États africains et malgache, l'APE et les États associés élaborent une nouvelle convention d'association, grâce notamment au travail de la commission paritaire permanente<sup>76</sup>.

La nouvelle convention d'association est paraphée le 20 décembre 1962. Cependant, suite à des problèmes institutionnels liés aux élections politiques en Italie, la signature du nouveau texte est reportée, ainsi que sa mise en vigueur, ce qui inquiète les États associés.

C'est dans ce contexte que l'Assemblée parlementaire européenne «demande à son bureau d'organiser en accord avec la commission pour la coopération avec les pays en voie de développement, une réunion avec les délégués des Parlements des États associés avant la session de juin 1963 du Parlement européen, afin d'assurer la continuité de la coopération parlementaire»<sup>77</sup>.

Cette réunion a lieu les 20 et 21 juin 1963 à Strasbourg. Elle doit réunir au total trente-huit parlementaires sur une base paritaire (deux présidents, trente-quatre membres, un représentant de la Commission de la CEE et un représentant de la Haute Autorité de la CECA). Cependant, le Mali et le Tchad déclinent l'invitation, tandis que le Burundi ne répond pas.

### STRUCTURE ET CONTENU

La série ACP 00CAA 400 regroupe les documents relatifs à la réunion paritaire, celle de délégués des Parlements des États associés africains et malgache et du PE, des 20 et 21 juin 1963, à Strasbourg. Cette série permet d'avoir une vue d'ensemble sur l'organisation, le travail et les résultats de cette réunion.

En tant que «série organique», elle englobe une «sous-série» uniquement, celle de la réunion de délégués des Parlements des États associés africains et malgache et du PE, qui se déroule les 20 et 21 juin 1963 à Strasbourg : ACP 00CAA 410PAR

76] cf. série ACP 00CAA 300

77] Résolution du 28 mars 1963, JOCE 61 du 19 avril 1963

## ■ Réunion de Délégués des Parlements des Etats associés africains et malgache et du PE, les 20-21 juin 1963, Strasbourg

**Référence** : ACP 00CAA 410PAR

**Dates extrêmes** : 31/12/1962-31/10/1963

**Niveau de description** : SERIE

**Importance matérielle** : 1 boîte d'archives, 10 cm.

**Nom du producteur** : Réunion de délégués des parlements des Etats africains et malgache et du Parlement européen (DPAR.1961)

### STRUCTURE ET CONTENU

#### *Structure de la série*

La série ACP 00CAA 410PAR rassemble les documents relatifs à la réunion de Délégués des Etats associés africains et malgache et du PE, qui se déroule les 20 et 21 juin 1963 à Strasbourg. Elle s'organise en 4 dossiers :

- PAR-19630620-01 : préparation et déroulement;
- PAR-19630620-02 : organisation logistique;
- PAR-19630620-03 : correspondance;
- PAR-19630620-04 : suites de la réunion.

Ce dernier dossier regroupe le projet de convention d'association entre la CEE et les EAMA (et ses annexes) ainsi qu'une note sur l'application de l'article 50 de ladite convention, relatif à l'institutionnalisation de la Conférence parlementaire.

#### *Contenu de la série*

Au cours de cette réunion, les parlementaires se consacrent à l'examen de la situation de l'association caractérisée par le report de la signature de la convention d'association, pourtant paraphée le 20 décembre 1962. Ce report inquiète les Etats associés, car la convention d'application a pris fin depuis 1962. La réunion étudie donc les mesures transitoires à prévoir d'ici la signature de la convention, ainsi que les aménagements de la coopération parlementaire dans le cadre de l'association :

Des mesures transitoires sont devenues nécessaires en attendant la signature et la mise en vigueur de la Convention d'association. Les parlementaires suite au travail de la commission pour la coopération avec les pays en voie de développement du Parlement européen proposent de :

- définir un régime transitoire adéquat ;
- rechercher une date de signature de la convention d'association le plus rapidement possible afin d'en permettre l'entrée en vigueur.

L'aménagement de la coopération parlementaire dans le cadre de l'association renvoie à l'article 50 de la convention qui concerne l'institutionnalisation de la conférence parlementaire de l'association :

- réunion une fois par an,
- composition sur une base paritaire,
- examen d'un rapport d'activité annuel présenté par le Conseil d'association,
- possibilité de voter des résolutions relatives à l'association,
- préparation de la conférence parlementaire par une Commission paritaire.

Si la composition et les pouvoirs de cette commission paritaire ne peuvent résulter que du règlement même de la Conférence, une question reste cependant en suspens : l'effectif de la conférence parlementaire d'association. Deux possibilités se présentent et s'opposent :



- un effectif numérique restreint sur une base paritaire, afin qu'un nombre trop élevé d'Etats associés n'alourdisse pas l'organisation et la tenue de «grandes conférences» ;
- une participation plus large, qui confèrerait une valeur symbolique et publicitaire à la conférence.

La question de la réglementation financière quant à la répartition des dépenses entre le PE et les parlements des EAMA est également débattue.

## LISTE DES DOSSIERS

| Référence       | Intitulé   |
|-----------------|--|
| PAR-19630620-01 | Réunion de délégués des parlements des EAMA et du PE des 20 et 21 juin 1963, Strasbourg - Préparation et déroulement<br>(14) - 26/3/1963 - 21/6/1963 |
| PAR-19630620-02 | Réunion de délégués des parlements des EAMA et du PE des 20 et 21 juin 1963, Strasbourg - Organisation logistique<br>(6) - 16/5/1963 - 20/6/1963     |
| PAR-19630620-03 | Réunion de délégués des parlements des EAMA et du PE des 20 et 21 juin 1963, Strasbourg - Correspondance<br>(9) - 9/4/1963 - 24/6/1963               |
| PAR-19630620-04 | Réunion de délégués des parlements des EAMA et du PE du 20 juin 1963, Strasbourg - Suites de la réunion<br>(2) - 31/12/1962 - 31/10/1963             |

## CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE DURANT LA PÉRIODE DE LA PRÉ-CONVENTION

**Référence :** ACP 00CAA 500**Dates extrêmes :** 19/06/1961-31/10/1963**Niveau de description :** SERIE ORGANIQUE**Importance matérielle :** 1 boîte d'archives, 10 cm.**Notice historique**

La période de la Pré-convention s'étend de l'entrée en vigueur du Traité CEE de Rome (1958), dont la quatrième partie et la convention d'application qui y est annexée règlent les relations entre la CEE et les pays et territoires d'outre-mer, et l'entrée en vigueur de la première convention de Yaoundé, dite Yaoundé I (1963).

Cette période est marquée par un travail commun de la CEE et des Etats associés africains et malgache dans le but d'élaborer une nouvelle convention d'association. Dans ce contexte de recherche et de rencontres, une correspondance régulière s'est installée entre les parlementaires de l'Assemblée parlementaire européenne et ceux des Etats associés africains et malgaches.

**STRUCTURE ET CONTENU**

La série ACP 00CAA 500 permet d'avoir un aperçu un peu plus approfondi de certains organismes (commissions parlementaires temporaires : COR-010, l'APE et son Bureau : COR-030) ou thèmes débattus dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle convention d'association (les stages de parlementaires africains et malgache au PE : COR-020, les travaux du Parlement européen : COR-040).

Cette série donne la liste des représentants des états africains et malgache et des représentants européens au sein des commissions temporaires, ainsi qu'une lettre faisant suite aux réunions de ces commissions temporaires

La série s'organise en quatre dossiers de correspondance thématiques et chronologiques (1961 pour le dossier COR-01, 1962 pour les dossiers COR-020 ET COR-030, 1963 pour le dossier COR-040) :

- COR-010 : correspondance concernant les commissions parlementaires temporaires de la conférence de Strasbourg (lettres, listes et notes relatives aux représentants des EAMA et de l'APE au sein des commissions temporaires, lettre faisant suite aux réunions des commissions) ; Cette correspondance est à mettre en lien avec les séries ACP 00CAA 230 PV<sup>78</sup> et 240RP<sup>79</sup>.
- COR-020 : correspondance concernant les stages de parlementaires africains et malgaches au Parlement européen (procès-verbal, lettres, liste, schéma et tableaux concernant les stages et stagiaires des EAMA au PE) ; Ce dossier traite de l'institution de postes de stagiaires, mais aussi d'un programme de stage. Ces stages sont un des outils de coopération technique et culturel entre les EAMA et l'APE.
- COR-030 : correspondance relative à l'Assemblée parlementaire européenne et son Bureau (lettres). Ce dossier concerne plus spécifiquement la nouvelle composition de l'APE et de son Bureau.
- COR-040 : correspondance concernant les travaux du Parlement européen (lettres, note manuscrite, correspondance) traite de la coopération entre le Congo et l'Europe, ainsi que de la convention d'association entre la CEE et les EAMA.

78] Réunions des commissions parlementaires temporaires de la conférence

79] Rapports des commissions temporaires de la conférence

**LISTE DES DOSSIERS**

| <b>Référence</b> | <b>Intitulé</b>   |
|------------------|---|
| COR-010          | Correspondance concernant les commissions parlementaires temporaires de la conférence de Strasbourg (3) - 19/6/1961 - 21/6/1961             |
| COR-020          | Correspondance concernant les stages de parlementaires africains et malgaches au Parlement européen (1962-1964) (20) - 13/2/1962 - 1/9/1962 |
| COR-030          | Correspondance concernant l'Assemblée Parlementaire européenne et son Bureau (2) - 29/3/1962 - 4/4/1962                                     |
| COR-040          | Correspondance concernant les travaux du Parlement européen (4) - 19/6/1961 - 21/10/1963  |



## DESCRIPTION DES ORGANISMES PRODUCTEURS<sup>80</sup>



---

80] Les organismes producteurs sont présentés selon le plan de classement du fonds, c'est à dire en fonction des 5 périodes traitées, puis au sein de ces dernières, selon leur rapport de dépendance : en premier lieu, l'organe producteur principal, puis ceux qui en dépendent.



## ► Conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar

**Code d'identification :** CFP.A.1961

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DE : Konferenz des europäischen Parlaments mit den Parlamenten afrikanischer Staaten und Madagaskars

IT : Conferenza dell'assemblea parlamentare europea con i parlamenti di stati africani e del Madagascar

NL : Conferentie van het Europese parlement met de parlementen van Afrikaanse staten en van Madagaskar

### Statut juridique

En exécution de la résolution adoptée le 31 mars 1960<sup>81</sup> par l'Assemblée parlementaire européenne, une conférence réunissant les représentants des organes parlementaires de 15 Etats africains et de Madagascar, ainsi que les membres de l'APE, se tient dans les locaux de la Maison de l'Europe à Strasbourg, du lundi 19 juin au samedi 24 juin 1961. Elle prend le nom de «Conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les parlements d'Etats africains et de Madagascar».

### Missions, attributions, domaine d'activité

Le but de cette conférence était la discussion des problèmes d'un intérêt commun, à savoir ceux posés par la réalisation nouvelle de la coopération. La période transitoire de l'association, établie par la quatrième partie du Traité CEE de Rome et par la convention d'application en annexe, expire en 1962, ce qui rend nécessaire une nouvelle définition des critères de l'association. Ses conditions ont changé du fait que les territoires associés dépendants de certains Etats membres de la Communauté, lors de la conclusion du Traité de Rome, sont devenus indépendants. La future association suppose donc le consentement de ces Etats désormais.

### Organigramme

#### REPRÉSENTANTS DE L'APE :

1. ALRIC (FR)
2. ANGELINI (IT)
3. ANIOY (IT)
4. ARMENGAUD (FR)
5. AZEM (FR)
6. BATTAGLIA (IT, Vice-président)
7. BATTISTA (IT)
8. BATTISTINI (IT)
9. BECH (LU)
10. BEGUE (FR)
11. BERGMANN (DE)
12. BERKHAN (DE)
13. BERNASCONI (FR)
14. BERSANI (IT)
15. BIESHEUVEL (NL)
16. BIRKELBACH (DE)
17. BIRRENBACH (DE)
18. BLAISSE (NL, Vice-président)
19. BLONDELLE (FR)

81] JOCE 27 du 27 avril 1960

20. BOHY (BE)
21. BOSCARY-NONSSERVIN (FR)
22. BOUSCH (FR)
23. BRACCESI (IT)
24. BRICT (FR)
25. BRUNHES (FR)
26. BURGBACHER (DE)
27. van CAMPEN (NL)
28. CARBONI (IT)
29. CARCASSONNE (FR)
30. CARCATERRA (IT)
31. CHARPENTIER (FR)
32. CORNIGLION-MOLINIER (FR)
33. COULON (FR)
34. DANIELE (IT)
35. DARRAS (FR)
36. DE BLOCK (BE)
37. DE BOSIO (IT)
38. DE GRYSE (BE)
39. DEHOUSSE (BE)
40. DEIST (DE)
41. DE KINDER (BE)
42. DERINGER (DE)
43. DE SMET (BE)
44. van DIJK (NL)
45. DROUOT L'HERMINE (FR)
46. DULIN (FR)
47. DUPONT (BE)
48. DUVIEUSART (BE)
49. ENGELBRECHT-GREVE (DE)
50. ESTEVE (FR)
51. FAURE (FR)
52. FERRARI (IT)
53. FERRETTI (IT)
54. FILLIOL (FR)
55. FISCHBACH (LU)
56. FOHRMANN (LU, Vice-président)
57. FRIEDENSBURG (DE)
58. FURLER (DE, Président)
59. GARLATO (IT)
60. GEIGER (DE)
61. GENNAI TONIETTI (IT)
62. van der GOES VAN NATERS (NL)
63. GRANZOTTO BASSO (IT)
64. GRAZIOSI (IT)
65. HAHN (DE)
66. HERR (LU)
67. ILLERHAUS (DE)
68. JANSSEN (NL)
69. JANSSENS (BE, Vice-président)
70. JARROSSON (FR)
71. KALBITZER (DE, Vice-président)
72. KAPTEYN (NL)



73. KOPF (DE)
74. KREYSSIG (DE)
75. KRIER (LU)
76. LEEMANS (BE)
77. LEGENDRE (FR)
78. LENZ (DE)
79. LICHTENAUER (NL)
80. LINDENBERG (DE)
81. LOHR (DE)
82. LUCKER (DE)
83. de la MALENE (FR)
84. MARENGHI (IT)
85. MARGULIES (DE)
86. MARTINO Edoardo (IT)
87. MARTINO Gaetano (IT)
88. METZGER (DE)
89. MICARA (IT)
90. MORO (IT)
91. MOTTE (FR)
92. MOTZ (BE)
93. MULLER-HERMANN (DE)
94. NEDERHORST (NL)
95. ODENTHAL (DE)
96. PEDINI (IT)
97. PETRE (BE)
98. PEUREFITTE (FR)
99. PHILIPP (DE)
100. PICCIONI (IT)
101. PLEVEN (FR)
102. van der PLOEG (NL)
103. POHER (FR)
104. PONTI (IT)
105. POSTHUMUS (NL)
106. PRETI (IT)
107. Frau PROBST (DE)
108. RAMIZASON (FR)
109. RESTAT (FR)
110. RICHARTS (DE)
111. RUBINACCI (IT, Vice-président)
112. SABATTINI (IT)
113. SALADO (FR)
114. SANTERO (IT)
115. SCARASCIA (IT)
116. SCELBA (IT)
117. SCHEEL (DE)
118. SCHILD (DE)
119. SCHMIDT Helmut (DE)
120. SCHMIDT Martin (DE)
121. Mevr. SCHOUWENAAR-FRANSSSEN (NL)
122. SCHUIJT (NL)
123. SCHUMAN (FR)
124. STARKE (DE)
125. STORCH (DE)

- 126. STORTI (IT)
- 127. STRATER (DE)
- 128. Frau STROBEL (DE)
- 129. TARTUFOLI (IT)
- 130. TEISSEIRE (FR)
- 131. THORN (LU)
- 132. TOUBEAU (BE)
- 133. TROCLET (BE)
- 134. TURANI (IT)
- 135. VALS (FR)
- 136. VANRULLEN (FR, Vice-président)
- 137. VENDROUX (FR, Vice-président)
- 138. VIAL (FR)
- 139. VREDELING (NL)
- 140. WEINKALMM (DE)
- 141. ZOTTA (IT)

**REPRÉSENTANTS DES ÉTATS AFRICAINS ET DE MADAGASCAR :**

- 142. ABDERAHIM DJALLAL (TCHAD)
- 143. ADMA TAMBOUX (CENTRAFRIQUE)
- 144. AKA (CÔTE D'IVOIRE)
- 145. ALMANY KOREISSI (MALI)
- 146. AMADOU GAOH (NIGER)
- 147. AMADOU TROURE (MALI)
- 148. AMON TANOI (CÔTE D'IVOIRE)
- 149. ANANY (CONGO- Léopoldville)
- 150. ANEKONZAPA (CONGO- Léopoldville)
- 151. ARIMI MAMADOU (NIGER)
- 152. AROUNA (TOGO)
- 153. ATANGANA (CAMEROUN)
- 154. AWAYAMO (CENTRAFRIQUE)
- 155. BAKARY NORO (MADAGASCAR)
- 156. BATONGA (CAMEROUN)
- 157. BIGNANN (GABON, Vice-président)
- 158. BISSOUMA (CÔTE D'IVOIRE)
- 159. BONANE FULGENCE (HAUTE-VOLTA)
- 160. BOUBOU HAMA (NIGER, Vice-président)
- 161. BOUKAR (CAMEROUN)
- 162. BRESSON (HAUTE-VOLTA)
- 163. BRIERE DE L'ISLE (MALI)
- 164. CHABI MAMA (DAHOMÉY)
- 165. CHARLOT (TCHAD)
- 166. DADJO (DAHOMÉY)
- 167. DIOUF (SENEGAL)
- 168. DJAGBA (TOGO)
- 169. DJEDOUDJA (TCHAD)
- 170. DOUNIA (TCHAD)
- 171. EBAGNITCHIE (CÔTE D'IVOIRE)
- 172. FANDILOVA (MADAGASCAR)
- 173. FUMUTAMUSO (CONGO-Léopoldville)
- 174. GUEYE (SENEGAL, Président)
- 175. GUILLABERT (SENEGAL)
- 176. GUISSOU (HAUTE-VOLTA)

177. HAGI ABDULLAHI MURSAL (SOMALIE)
178. HAGI MUSSA AHMED (SOMALIE)
179. HAGI OMAR SCEGO (SOMALIE, Vice-président)
180. HAMMADOU (CAMEROUN)
181. HAMOUD OULD AHMEDOU (MAURITANIE)
182. HEMEDI (CONGO-Léopoldville)
183. IBALICO (CONGO-Brazzaville)
184. KACHUNGUNU (CONGO-Léopoldville)
185. KALENZAGA (HAUTE-VOLTA)
186. KALONJI (CONGO-Léopoldville)
187. KAMA (CONGO-Léopoldville)
188. KAPONGO (CONGO-Léopoldville)
189. KASANDA (CONGO-Léopoldville)
190. KEBE AMADOU LAMINE (MAURITANIE)
191. KEMAYOU-HAPPI (CAMEROUN, Vice-président)
192. KOMANDA (CONGO-Léopoldville)
193. KONE BEGNON (HAUTE-VOLTA)
194. KPONTON (TOGO)
195. LODA ABDOU (MADAGASCAR)
196. MADUDU (CONGO-Léopoldville)
197. MAHAMANE ALASSANE-HAIDARA (MALI, Vice-président)
198. MANDABA (CENTRAFRIQUE)
199. MATITI (CONGO-Léopoldville)
200. M'BAHIA (CÔTE D'IVOIRE)
201. MBARICO (CONGO-Léopoldville)
202. MEDIE (CONGO-Léopoldville)
203. MENSAH (DAHOMÉY)
204. MIGOLET (GABON)
205. MITSAKIS (MADAGASCAR)
206. MAHAMDO OULD DAHOUD (MAURITANIE)
207. MOHAMED GIANAKO GIUMALE (SOMALIE)
208. MAHAMED SYLLA (MALI)
209. MOHAMED ZOUBOYE (MALI)
210. MOKOKO (GABON)
211. MOLEBE (CONGO-Léopoldville)
212. MONGALI (CONGO-Léopoldville)
213. MOSOKO (CONGO-Léopoldville)
214. MOSSAM (TCHAD)
215. MOUANANDA (CONGO-Brazzaville)
216. MOUNGALA (CONGO-Brazzaville)
217. MULUNDU (CONGO-Léopoldville, Vice-président)
218. NANY (MADAGASCAR)
219. NDOUNOKONG (CAMEROUN)
220. NGBANDUA (CONGO-Léopoldville)
221. N'GOM (SENEGAL)
222. N'KOVE (DAHOMÉY)
223. NOMA KAKA (NIGER)
224. N'TOUTOUME OBAME (GABON)
225. OBONGUI (CONGO-Brazzaville)
226. OUEDRAOGO (HAUTE-VOLTA)
227. PINZI (CONGO-Léopoldville)
228. PROMONTORIO (CONGO-Léopoldville)
229. RAKOTO ZAFIMAHÉRY (MADAGASCAR)

- 230. RAMAHAVITA (MADAGASCAR)
- 231. RATSIMA (MADAGASCAR)
- 232. RATSITCHIARA (MADAGASCAR)
- 233. RAVONY (MADAGASCAR, Vice-président)
- 234. ROBERT (CENTRAFRIQUE)
- 235. SALIF TALL (MALI)
- 236. SANGARA (CONGO-Léopoldville)
- 237. SARR (SENEGAL)
- 238. SAVI DE TOVE (TOGO, Vice-président)
- 239. SENDWE (CONGO-Léopoldville)
- 240. SHABANI (CONGO-Léopoldville)
- 241. SIDATY OULD MOUMINE (MAURITANIE)
- 242. TOTOKINKELA (CONGO-Léopoldville)
- 243. TSHALA (CONGO-Léopoldville)
- 244. YACE (CÔTE D'IVOIRE)

### **Relations**

La Conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar comporte les entrées d'autorité suivantes :

- Conférence préparatoire de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar (Rome)
- Comité de contact
- Bureau de la conférence
- Commission politique et institutionnelle
- Commission économique et commerciale
- Commission de l'assistance technique et des échanges culturels
- Commission du fonds de développement
- Commission paritaire permanente
- Réunion de délégués des parlements des Etats africains et malgache et du Parlement européen

## ► Délégation de l'Assemblée parlementaire européenne à la conférence préparatoire de Rome

**Code d'identification :** DAPE.1960

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DE : Délégation des europäischen Parlaments für die Vorkonferenz in Rom

IT : Delegazione dell'Assemblea parlamentare europea alla riunione preparatoria di Rome

NL : Delegatie van het Europese parlement voor de te Rome te houden voorbereidende conferentie

### Missions, attributions, domaine d'activité

La conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les parlements d'Etats africains et de Madagascar a été préparée par un colloque tenu à Rome les 24-26 janvier 1961. Ce colloque est plus communément appelé «conférence de Rome». Le but de cette conférence préparatoire est de fixer les thèmes de discussion pour la conférence de Strasbourg, d'examiner la question d'une éventuelle extension de la liste des invités, de fixer les critères de désignation des membres participants et de la composition des délégations, de prendre les dispositions concernant le financement et l'organisation de la conférence, d'élaborer un règlement intérieur pour le déroulement des débats et surtout de préparer l'ordre du jour de la conférence.

### Organigramme

#### \* DÉLÉGATION DE L'APE PRÉPARANT LA CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE DE ROME :

BUREAU :

- groupe démocrate-chrétien : FURLER (DE), HAZENBOSCH (NL), RUBINACCI (IT)
- groupe des libéraux et apparentés : JANSSENS (BE), BATTAGLIA (IT), VENDROUX (FR)
- groupe socialiste : FOHRMANN (LUX), VANRULLEN (FR), KALBITZER (DE)

PRÉSIDENTS DES GROUPES POLITIQUES :

- groupe démocrate-chrétien : POHER (FR)
- groupe des libéraux et apparentés : PLEVEN (FR)
- groupe socialiste : BIRKELBACH (DE)

PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES INTÉRESSÉES :

- groupe démocrate-chrétien : BATTISTA (IT, Affaires politiques et questions institutionnelles)
- groupe des libéraux et apparentés : SCHEEL (DE, Association des pays et territoires d'outre-mer)
- groupe socialiste : VALS (FR, Administration de l'APE et du budget des Communautés)

RAPPORTEURS DES MISSIONS EN AFRIQUE ET MADAGASCAR, AINSI QUE DE LA REPRÉSENTATION DES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE MER DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS DIRECTES DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE :

- groupe démocrate-chrétien : DUVIEUSART (BE), PEDINI (IT)
- groupe des libéraux et apparentés : PEYREFITTE (FR)
- groupe socialiste : NEDERHOST (NL), DE BLOCK (BE), METZGER (DE)

MEMBRES DÉSIGNÉS DANS UN SOUCI DE PARTICIPATION ÉQUITABLE DES NATIONALITÉS ET DES GROUPES POLITIQUES :

- groupe démocrate-chrétien : KOPF (DE)
- groupe des libéraux et apparentés : MARTINO (IT), ANGIOY (IT)<sup>82</sup>

82] Liste constituée à partir de l'annexe 5 du corpus de documents rassemblés sous la cote : ACP 00CAA 110DAPE DAPE-19601117 0020.

**\* LE GROUPE DE TRAVAIL DE LA DÉLÉGATION DE L'APE PRÉPARANT LA CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE DE ROME :**

1. BATTISTA (IT)
2. DE BLOCK (BE)
3. DUVIEUSART (BE)
4. NEDERHOST (NL)
5. PEDINI (IT)
6. PEYREFITTE (FR)
7. SCHEEL (DE)<sup>83</sup>

**Relations**

Délégation de l'Assemblée parlementaire européenne à la conférence préparatoire de Rome dépend de la conférence préparatoire de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar (24-26 janvier 1961 - Rome).

---

83] Liste constituée à partir de la liste des membres du groupe de travail de la délégation de l'APE et note sur sa réunion du 03/12/1960.

## ► Conférence préparatoire de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar (Rome)

**Code d'identification :** CFPP.1961

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DE : Konferenz des europäischen Parlaments mit den Parlamenten afrikanischer Staaten und Madagaskars

IT : Conferenza dell'Assemblea parlamentare europea con i parlamenti degli stati africani e del Madagascar

NL : Conferentie van het Europese parlement met de parlementen van Afrikaanse staten en van Madagaskar

### Missions, attributions, domaine d'activité

La conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les parlements d'Etats africains et de Madagascar a été préparée par un colloque tenu à Rome les 24-26 janvier 1961. Ce colloque, plus communément appelé «conférence de Rome», «conférence préparatoire de Rome» ou encore «réunion préparatoire de Rome» a réuni une délégation de l'APE et celles des Etats africains et malgaches<sup>84</sup>.

Le but de cette conférence est de fixer les thèmes de discussion pour la conférence de Strasbourg, d'examiner la question d'une éventuelle extension de la liste des invités, de fixer les critères de désignation des membres participants et de la composition des délégations, de prendre les dispositions concernant le financement et l'organisation de la conférence, d'élaborer un règlement intérieur pour le déroulement des débats et surtout de préparer l'ordre du jour de la conférence.

### Organigramme<sup>85</sup>

#### \* DÉLÉGATION APE :

1. ANGIOY Giovanni Maria (libéraux et apparentés, IT)
2. BATTAGLIA Edoardo (Vice-président de l'APE, libéraux et apparentés, IT)
3. BATTISTA Emilio (président de la commission des affaires politiques, démocrate-chrétien, IT)
4. BIRKELBACH Willi (président du groupe socialiste, DE)
5. BLAISSE Pieter A. (membre ad-interim du Bureau de l'APE, président de la commission du Règlement, NL)
6. DE BLOCK August (rapporteur de la commission des relations avec les pays en voie de développement, socialiste, BE)
7. DUVIEUSART Jean (rapporteur de la commission des relations avec les pays en voie de développement, démocrate-chrétien, BE)
8. FOHRMANN Jean (Vice-président de l'APE, socialiste, BE)
9. FURLER HANS (président de l'APE, démocrate-chrétien, DE)
10. JANSSENS Charles (Vice-président, libéraux et apparentés, BE)
11. KALBITZER Hellmut (Vice-président de l'APE, socialiste, DE)
12. KOPF Herman (démocrate-chrétien, DE)
13. MARTINO Gaetano (libéraux et apparentés, IT)
14. METZGER Ludwig (rapporteur de la commission des affaires politiques, socialiste, DE)
15. NEDERHOST Gérard (rapporteur de la commission des relations avec les pays en voie de développement, socialiste, NL)

84] cf. composition des délégations

85] Liste établie à partir de la liste définitive des participants de la délégation de l'APE (ACP 00CAA 120 PAR CFPA-19610124-01 0100), de celle des participants africains et malgaches (ACP 00CAA 120PAR CFPA-19610124-01 0120) ainsi que de l'acte final de la conférence (ACP 00CAA 120PAR CFPA-19610124-01 0070).

16. PEDINI Mario (rapporteur de la commission des relations avec les pays en voie de développement, démocrate-chrétien, IT)
17. PEYREFITTE Alain (rapporteur de la commission des relations avec les pays en voie de développement, libéraux et apparentés, FR)
18. PLEVEN René (président du groupe des libéraux et apparentés, FR)
19. POHER Alain (président du groupe démocrate-chrétien, FR)
20. RUBINACCI Leopoldo (Vice-président de l'APE, démocrate-chrétien, IT)
21. SCHEEL Walter (président de la commission des relations avec les pays en voie de développement, libéraux et apparentés, DE)
22. VALS Francis (président de la commission de l'association, socialiste, FR)
23. VANRULLEN Emile (Vice-président de l'APE, socialiste, FR)
24. VENDROUX Jacques (Vice-président de l'APE, libéraux et apparentés, FR)

Membres consultatifs :

- \* CORNIGLION-MOLINIER Edward (libéraux et apparentés, FR)
- \* RAMIZASON Julien (socialiste, FR)
- \* VIAL Jacques (libéraux et apparentés, FR)

**\* DÉLÉGATIONS DES EAMA :**

- République du CAMEROUN (Yaoundé) :
  1. KEMAYOU HAPPI Louis (Président de l'Assemblée Nationale)
  2. ALIM Hammedon (Président de la commission des affaires étrangères)
- République CENTRAFRICAINE (Bangui) :
  3. ADAMA TAMBOUX (Président de l'Assemblée Nationale)
  4. BOUAKA (secrétaire du Bureau de l'Assemblée)
- République du CONGO (Brazzaville) :
  5. A. MASSAMBA-DEBAT (Président de l'Assemblée Nationale)
  6. MAKINA Paul (député)
- République du CONGO (Léopoldville) :
  7. PROMONTORIO (sénateur)
  8. PINZI (député)
  9. NDELE (commissaire général aux finances)
  10. KASONGO Julien (commissaire adjutant au Plan)
- République de la CÔTE D'IVOIRE (Abidjan) :
  11. YACE Philippe (Président de l'Assemblée Nationale)
  12. M'BAHIA BLE (questeur de l'Assemblée Nationale)
- République du DAHOMEY (Porto-Novo) :
  13. APLOGAN DJIBODE Valentin (Président de l'Assemblée Nationale)
  14. MENSAH (député)
- République du GABON (Libreville) :
  15. MOKOKO Jérôme (Président de l'Assemblée Nationale)
  16. MEYE François (député, Ministre des finances)
- République de HAUTE-VOLTA (Ouagadougou) :
  17. BONANE Fulgence (Président de l'Assemblée Nationale)
  18. THIOMBIANO Benoît (député)



- République de MADAGASCAR (Tananarive) :
    - 19. NANY Alfred (Président de l'Assemblée Nationale)
    - 20. RAKOTO ZAFIMAHERY Alexandre (député)
    - 21. RAVONY Jules (Président du Sénat)
    - 22. JAPHET Siméon (Vice-président du Sénat)
  - République du MALI (Bamako) :
    - 23. HAIDARA Mahmane Alassane (Président de l'Assemblée Nationale)
    - 24. SYLLA Mohamed (député)
  - République islamique de MAURITANIE (Nouakchott) :
    - 25. SIDI EL MOKTAR N'Diaye (Président de l'Assemblée Nationale)
    - 26. BAKAR OULD AHMEDOU (député)
  - République du NIGER (Niamey) :
    - 27. AMADOU GAOH (député, questeur de l'Assemblée Nationale)
  - République du SÉNÉGAL (Dakar) :
    - 28. LAMINE GUEYE (président de l'Assemblée Nationale)
    - 29. GUILLABERT André (premier vice-président de l'Assemblée Nationale)
  - République de SOMALIE (Mogadiscio) :
    - 30. HAJI BASHER Ismail (Vice-président de l'Assemblée Nationale)
    - 31. ISMAIL SAMANTAR Yussuf (Vice-président de l'Assemblée Nationale)
  - République du TCHAD (Fort-Lamy) :
    - 32. DOUNIA Marc (premier vice-président de l'Assemblée Nationale)
    - 33. TAHIR ABDEL Djelil (second vice-président de l'Assemblée Nationale)
  - République du TOGO (Lome) :
    - 34. SAVI DE TOVE Jonathan (président de la chambre des députés)
    - 35. AFOLA Philippe (député)
- \* **REPRÉSENTANT DE LA HAUTE AUTORITÉ** : WEHRER Albert  
 \* **REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION DE LA CEE** : LEMAIGNEN Robert  
 \* **REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION DE LA CEEA** : HIRSCH Etienne

### Relations

La conférence préparatoire de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar (Rome) dépend de la conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar.

## ► Comité de contact

**Code d'identification :** COBO.1961

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DE : Kontaktausschuss

IT : Comitato di contatto

NL : Contactcomite

### Statut juridique

Lors de sa réunion du 17 février 1961, le Bureau de l'APE a décidé, dans le cadre des décisions prises d'un commun accord durant la conférence préparatoire de Rome, de réunir un Comité de contact du 3 au 5 mai 1961. Celui-ci est chargé de poursuivre la préparation de la grande conférence appelée à se tenir du 19 au 24 juin 1961 à Strasbourg.

### Missions, attributions, domaine d'activité

Le 9 mars 1961, l'APE a constitué un groupe de travail ad hoc composé des membres de la commission politique et de la commission pour la coopération avec des pays en voie de développement<sup>86</sup>. Ce groupe est chargé de la préparation de documents de travail relatifs aux thèmes des discussions prévues pour la conférence de Strasbourg et devant servir de base aux délibérations du Comité de contact. Il se réunit le 9 mars 1961 à Strasbourg et les 11-12 mars 1961 à Luxembourg, afin d'examiner les problèmes dont l'étude lui a été confiée.

### Organigramme

Composé d'une délégation de l'APE et d'un représentant de chaque EAMA participant, le comité de contact est dirigé par un président et 4 vice-présidents.

### COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC DE L'APE :

- Les membres de la commission politique :

Lors de sa création, la commission politique était composée des parlementaires suivants:

1. BATTISTA, Emilio (Président-IT)
2. BIRKELBACH, Willi (DE)
3. CARBONI, Enrico (IT)
4. DEHOUSSE, Fernand (BE)
5. FAURE, Edgar (Vice-président-FR)
6. FILLIOL, Jean (FR)
7. FISCHBACH, Marcel (LU)
8. FOHRMANN, Jean (LU)
9. FRIEDENSBURG, Ferdinand (DE)
10. VAN DER GOES VAN NATERS, Jonkheer Marinus (Vice-président-NL)
11. HAHN, Karl (DE)
12. JANSSENS, Charles (BE)
13. KOPF, Hermann (DE)
14. LEGENDRE, Jean (FR)
15. LE HODEY, Philippe (BE)
16. DE LA MALÈNE, Christian (FR)

86] JOCE 24 du 6 avril 1961

17. MARTINO, Edoardo (IT)
18. MARTINO, Gaetano (IT)
19. METZGER, Ludwig (DE)
20. PEDINI, Mari (IT)
21. PICCIONI, Attilio (IT)
22. PLEVEN, René (FR)
23. PRETI, Luigi (IT)
24. PROBST, Maria (DE)
25. SANTERO, Natale (IT)
26. SCHEEL, Walter (DE)
27. SCHUIJT, Willem J. (NL)
28. SCHUMAN, Robert (FR)
29. VALS, Francis (FR)<sup>87</sup>

- Les membres de la commission pour la coopération avec les pays en voie de développement

Lors de sa création, la commission pour la coopération avec les pays en voie de développement était composée des parlementaires suivants<sup>88</sup>:

1. ANGIOY, Giovanni Maria (IT)
2. ARMENGAUD, André (FR)
3. BECH, Jean (LU)
4. CARBONI, Enrico - Vice-président (IT)
5. CARCASSONNE, Roger - Vice-président (FR)
6. CHARPENTIER, René (FR)
7. CORNIGLION-MOLINIER, Edward (FR)
8. DEHOUSSE, Fernand (BE)
9. DUVIEUSART, Jean (BE)
10. GEIGER, Hugo (DE)
11. VAN DER GOES VAN NATERS, Jonkheer M. (NL)
12. ILLERHAUS, Josef (DE)
13. JANSSENS, Charles (BE)
14. KALBITZER, Helmut (DE)
15. KOPF, Hermann (DE)
16. LICHTENAUER, Wilhem F. (DE)
17. LÖHR, Walter (DE)
18. DE LA MALÈNE, Christian (FR)
19. METZGER, Ludwig (DE)
20. MICARA, Pietro (IT)
21. MORO, Gerolamo Lino (IT)
22. PEYREFITTE, Alain (FR)
23. RAMIZASON, Julien (FR)
24. SCHEEL, Walter - Président (DE)
25. SCHMIDT, Martin (DE)
26. SCHUIJT, Willem J. (NL)
27. TURANI, Daniele (IT)
28. VIAL, Jacques (FR)
29. ZOTTA, Mario (IT)

87] Liste constituée à partir du procès-verbal de la réunion constitutive du 8 mars 1961 à Strasbourg.

88] Liste constituée à partir de la liste et des notes sur les participants de la délégation de l'APE (ACP 00CAA 13 CCO COBO-19610503-01 0030) et de la correspondance générale (ACP 00CAA 130CCO COBO-19610503-04).

**COMPOSITION DU COMITÉ DE CONTACT :****\* DÉLÉGATION DE L'APE :**

1. BATTAGLIA Edoardo (Vice-président, IT)
2. BATTISTA Emilio (IT)
3. BIRKELBACH Willi (DE)
4. DE BLOCK August (BE)
5. DUVIEUSART Jean (BE)
6. FURLER Hans (Président, DE)
7. METZGER Ludwig (DE)
8. NEDERHORST Gérard (NL)
9. PEDINI Mario (IT)
10. PEYREFITTE Alain (FR)
11. PLEVEN René (FR)
12. POHER Alain (FR)
13. RUBINACCI Leopoldo (Vice-président, IT)
14. SCHEEL Walter (DE)
15. THORN Gaston (LU)
16. VALS Francis (FR)

**\* DÉLÉGATIONS EAMA :**

1. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : TAMBOUX Amadou
2. REPUBLIQUE DE HAUTE-VOLTA : KONE BEGNON Damien
3. REPUBLIQUE DE LA COTE D'IVOIRE : M'BAHIA BLE Kouadio
4. REPUBLIQUE DE MADAGASCAR : RAKOTO ZAFIMAHERY Alexandre
5. REPUBLIQUE DE SOMALIE : BASHER ISMAIL Hagi (Vice-président)
6. REPUBLIQUE DU CAMEROUN : KEMAYOU HAPPY Louis
7. REPUBLIQUE DU CONGO (Brazzaville) : MOUANDE Jean-Charles
8. REPUBLIQUE DU CONGO (Léopoldville) : PROMONTORIO Victor
9. REPUBLIQUE DU DAHOMEY : APLOGAN DJIEODE Valentin
10. REPUBLIQUE DU GABON : OWANGA Louis
11. REPUBLIQUE DU MALI : HAIDARA Mahamane Alassale
12. REPUBLIQUE DU NIGER : GAOH Amadou
13. REPUBLIQUE DU SENEGAL : GUEYE Lamine (Vice-président)
14. REPUBLIQUE DU TCHAD : DOUNIA Marc
15. REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE : Sidi EL MOKTAR Ndiaye

Il est à noter qu'il y a seize délégués de l'APE contre quinze pour les EAMA. Cette différence s'explique par le fait que la République du TOGO n'a pu participer à la réunion du Comité de contact. En effet, le 9 avril 1961 y ont lieu des consultations électorales (référendum constitutionnel, élection du Président de la République, élections législatives), qui ne permettent pas à un éventuel délégué parlementaire togolais de préparer la réunion des 3-5 mai suivants.

**Relations**

Le comité de contact dépend de la conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar.

## ► Bureau de la conférence

**Code d'identification :** BURC.1961

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DE : Præsidium

IT : Ufficio di presidenza

NL : Praesidium

### Statut juridique

La conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et malgache de Strasbourg (19-24 juin 1961) est dirigée par un Bureau.

### Organigramme

L'article 4 du Règlement de la conférence prévoit «un Bureau de la conférence (...) composé du président de l'Assemblée parlementaire européenne assisté de 8 vice-présidents, désignés parmi les membres du Bureau de l'Assemblée parlementaire et d'un président et de 8 vice-présidents désignés par les délégations africaines et malgaches».

Le Bureau de la conférence regroupe donc dix-huit membres, dont deux présidents (un de l'APE et un des EAMA) et seize vice-présidents (huit de l'APE et huit des EAMA). Ces différents membres ont été élus par l'APE d'une part et par les Etats associés d'autre part.

### DÉLÉGATION DE L'APE :

1. BATTAGLIA Edoardo (IT, vice-président)
2. BLAISSE P. A (NL, vice-président)
3. FORHMANN Jean (LU, vice-président)
4. FURLER Hans (DE, président)
5. JANSSENS Charles (BE, vice-président)
6. KALBITZER Hellmut (DE, vice-président)
7. RUBBINACCI Leopoldo (IT, vice-président)
8. VANRULLEN Emile (FR, vice-président)
9. VENDROUX Jacques (FR, vice-président)

### DÉLÉGATION DES EAMA :

1. BIGMANN Louis-Emile (GABON, vice-président)
2. BOUBOU HAMA (NIGER, vice-président)
3. GUEYE Lamine (SENEGAL, président)
4. HAGI OMAR SCEGO (SOMALIE, vice-président)
5. KEMAYOU HAPPI Louis (CAMEROUN, vice-président)
6. MAHAMANE ALASSANE-HAIDARA (MALI, vice-président)
7. MULUNDU Louis (CONGO-Brazzaville, vice-président)
8. RAVONY Jules (MADAGASCAR, vice-président)
9. SAVI DE TOVE Jonathan (TOGO, vice-président)

### Relations

Le bureau de la conférence dépend de la Conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar.

## ► Commission politique et institutionnelle

**Code d'identification :** 1TMP.1961

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DE : Politischer und institutioneller Ausschuss

IT : Commissione politica ed istituzionale

NL : Politieke en institutionele commissie

### **Date(s) et lieux d'existence**

20/06/1961 - 24/06/1961

### **Statut juridique**

Commission temporaire mixte. Le mandat de la commission temporaire prend fin à la clôture des travaux de la Conférence.

### **Missions, attributions, domaine d'activité**

Le règlement de la conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et malgache de Strasbourg (19-24 juin 1961) prévoit dans son article 12 quatre commissions temporaires chargées d'élaborer des propositions de recommandations à soumettre au vote de la conférence. Ces quatre commissions traitent de thèmes précis, dégagés lors de la réunion préparatoire de Rome.

### **Organigramme**

#### **\* PRÉSIDENTS :**

- BATTISTA Emilio
- KALENZA (HAUTE-VOLTA)

#### **\*VICE-PRÉSIDENTS :**

- SCHEEL Walter
- RATSIMA (MADAGASCAR)

#### **\* RAPPORTEURS :**

- VAN DER GOES VAN NATERS Jonkheer Marinus
- HAMMADOU Alim (CAMEROUN)

#### **\* MEMBRES :**

- ADAMA TAMBOUX (CENTRAFRIQUE)
- ALMANY KOREISSI (MALI)
- AMON TANOI (CÔTE D'IVOIRE)
- BOUBOU HAMA (NIGER)
- CHABI MAMA (DAHOMÉY)
- CORNIGLION MOLINIER Edward
- DEHOUSSE Fernand
- FILLIOL Jean
- FISCHBACH Marc M. J. A
- FRIEDENSBURG Ferdinand
- GUILLABERT (SENEGAL)
- HAGI OMAR SCEGO (SOMALIE)
- HAMOUD OULD AHMEDOU (MAURITANIE)
- IBALICO (CONGO-Brazzaville)
- JANSSENS Charles
- KOPF Hermann
- METZGER Ludwig

- MOKOKO (GABON)
- MOSSAM (TCHAD)
- PICCIONI Attilio
- PROMONTORIO (CONGO-LEOPOLDVILLE)
- SANTERO Natale
- SALADO Xavier
- SAVI DE TOVE (TOGO)
- SCHUIJT Willem
- VALS Francis

**Relations**

La Commission politique et institutionnelle dépend de la Conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar.

## ► Commission économique et commerciale

**Code d'identification :** 2TMP.1961

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DE : Wirtschaft und handelsausschuss

IT : Commissione economica e commerciale

NL : Economische en handelscommissie

### **Date(s) et lieux d'existence**

20/06/1961 - 24/06/1961

### **Statut juridique**

Commission temporaire mixte. Le mandat de la commission temporaire prend fin à la clôture des travaux de la Conférence.

### **Missions, attributions, domaine d'activité**

Le règlement de la conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et malgache de Strasbourg (19-24 juin 1961) prévoit dans son article 12 quatre commissions temporaires chargées d'élaborer des propositions de recommandations à soumettre au vote de la conférence. Ces quatre commissions traitent de thèmes précis, dégagés lors de la réunion préparatoire de Rome.

### **Organigramme**

Composée sur une base paritaire, chaque commission regroupe trente-deux membres parmi les deux cents quarante-cinq de la conférence. Mixtes, elles s'organisent toutes quatre de la façon suivante : deux présidents, deux vice-présidents, deux rapporteurs et vingt-six membres.

#### **\* PRÉSIDENTS**

- KREYSSIG Gerhard (DE)
- KPONTON (TOGO)

#### **\* VICE-PRÉSIDENTS**

- MATITI (CONGO-LEOPOLDVILLE)
- VIAL Jacques (FR)

#### **\* RAPPORTEURS**

- AKA (COTE D'IVOIRE)
- DUVIEUSART Jean (BE)

#### **\* MEMBRES**

- ABDERAKIM DJALLAD (TCHAD)
- ARIMI MAMADOU (NIGER)
- ARMENGAUD André (FR)
- BATONGA (CAMEROUN)
- BRESSON (HAUTE-VOLTA)
- BRIOT Louis (FR)
- BURGBACHER Friedrich (DE)
- CARBONI Enrico (IT)
- CHARPENTIER René (FR)
- DADJO (DAHOMÉY)
- DE LA MALENE Christian (FR)
- GRAZIOSI Dante (IT)
- ILLERHAUS Josef (DE)
- KAPTEYN Paul J. (NL)



- MARGULIES Robert (DE)
- MICARA Pietro (IT)
- MOHAMDI GIANAKO GIUMALE (SOMALIE)
- MOHAMED ZOUBOYE (MALI)
- MOUANANDA (CONGO-BRAZZAVILLE)
- N'GOM (SENEGAL)
- N'TOUTOUME OBAME (GABON)
- RAKOTO ZAFIMAHERY (MADAGASCAR)
- ROBERT (CENTRAFRIQUE)
- TOUBEAU Roger (BE)
- VAN CAMPEN Philippus (NL)

**Relations**

La commission économique et commerciale dépend de la Conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar.

## ► Commission de l'assistance technique et des échanges culturels

**Code d'identification :** 3TMP.1961

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DE : Ausschuss für technische und kulturelle Zusammenarbeit

IT : Commissione per l'assistenza tecnica e la collaborazione culturale

NL : Commissie voor technische stenen en culturele samenwerking

**Date(s) et lieux d'existence**

20/06/1961 - 24/06/1961

**Statut juridique**

Commission temporaire mixte. Le mandat de la commission temporaire prend fin à la clôture des travaux de la Conférence.

**Missions, attributions, domaine d'activité**

Le règlement de la conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et malgache de Strasbourg (19-24 juin 1961) prévoit dans son article 12 quatre commissions temporaires chargées d'élaborer des propositions de recommandations à soumettre au vote de la conférence. Ces quatre commissions traitent de thèmes précis, dégagés lors de la réunion préparatoire de Rome.

**Organigramme**

Composée sur une base paritaire, chaque commission regroupe trente-deux membres parmi les deux cents quarante-cinq de la conférence. Mixtes, elles s'organisent toutes quatre de la façon suivante : deux présidents, deux vice-présidents, deux rapporteurs et vingt-six membres.

**\* PRÉSIDENTS :**

- BEGUE Camille (FR)
- BIGMANN (GABON)

**\* VICE-PRÉSIDENTS :**

- ANEKONZAPA (CONGO-LEOPOLDVILLE)
- GEIGER Hugo (DE)

**\* RAPPORTEURS :**

- NDOUNOKONG (CAMEROUN)
- PEDINI Mario (IT)

**\* MEMBRES:**

- ALRIC Gustave (FR)
- BECH Jean (LU)
- BERGMANN Karl (DE)
- BONANE (HAUTE-VOLTA)
- BRIERE DE L'ISLE (MALI)
- CARCATERRA Antonio (IT)
- DE GRUYSE Albert (BE)
- DJAGBA (TOGO)
- DOUNIA (TCHAD)
- EBAGNITCHIE (CÔTE D'IVOIRE)
- FAURE Maurice (FR)
- FERRETTI Lando (IT)
- HAGI ABDULLAHI MURSAL (SOMALIE)
- HEBE AMADOU LAMINE (MAURITANIE)

- KALBITZER Hellmut (DE)
- MAKHA SAER (SENEGAL)
- MANDABA (CENTRAFRIQUE)
- MARTINO Edoardo (IT)
- MITSAKIS (MADAGASCAR)
- MOUNGALA (CONGO-BRAZZAVILLE)
- NEDERHOST Gerhard (NL)
- N'KOVE (DAHOMEY)
- NOMA KAKA (NIGER)
- SCHOUWENAAR-FRANSSEN Johanna F. (NL)
- TROCHET Léon-Eli (BE)
- WEINKAMM Otto (DE)

**Relations**

La commission de l'assistance technique et des échanges culturels dépend de la Conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar.

## ► Commission du fonds de développement

**Code d'identification :** 4TMP.1961

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DE : Ausschuss für Fragen des Entwicklungsfonds

IT : Commissione per il fondo di sviluppo

NL : Commissie voor het Ontwikkelingsfonds

### **Date(s) et lieux d'existence**

20/06/1961 - 24/06/1961

### **Statut juridique**

Commission temporaire mixte. Le mandat de la commission temporaire prend fin à la clôture des travaux de la Conférence.

### **Missions, attributions, domaine d'activité**

Le règlement de la conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et malgache de Strasbourg (19-24 juin 1961) prévoit dans son article 12 quatre commissions temporaires chargées d'élaborer des propositions de recommandations à soumettre au vote de la conférence. Ces quatre commissions traitent de thèmes précis, dégagés lors de la réunion préparatoire de Rome.

### **Organigramme**

Composée sur une base paritaire, chaque commission regroupe trente-deux membres parmi les deux cents quarante-cinq de la conférence. Mixtes, elles s'organisent toutes quatre de la façon suivante : deux présidents, deux vice-présidents, deux rapporteurs et vingt-six membres.

#### **\* PRÉSIDENTS :**

- KONE BEGNON (HAUTE-VOLTA)
- MORO Gerolamo Lino (IT)

#### **\* VICE-PRÉSIDENTS :**

- CARCASSONNE Roger (FR)
- KAMA (CONGO-LEOPOLDVILLE)

#### **\* RAPPORTEURS :**

- FANDILOVA (MADAGASCAR)
- PEYREFITTE Alain (FR)

#### **\* MEMBRES :**

- AMADOU GAOH (NIGER)
- AROUNA (TOGO)
- AWOYAMO (CENTRAFRIQUE)
- BISSOUMA (COTE D'IVOIRE)
- BOHY Georges (BE)
- BOUKAR (CAMEROUN)
- CHARLOT (TCHAD)
- DIOUF (SENEGAL)
- DROUOT L'HERMINE Jean (FR)
- HAGI MUSSI AHMED (SOMALIE)
- LEEMANS Victor (BE)
- LICHTENAUER Wilhelm F. (NL)
- LOHR Walter (DE)
- MENSAH (DAHOMÉY)

- MIGOLET (GABON)
- MOHAMED SYLLA (MALI)
- MOTTE Bernard (FR)
- OBONGIU (CONGO-BRAZZAVILLE)
- PHILIPP Gerhard (DE)
- PRETI Luigi (IT)
- SABATINI Armando (IT)
- SCARASCIA MUGNOZZA Carlo (IT)
- SIDATY OULD MOUMINE (MAURITANIE)
- STORCH Anton (DE)
- VAN DIJK Friedrich G. (NL)
- VREDELING Heindrikus (NL)

**Relations**

La commission du fonds de développement dépend de la Conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar.

## ► Commission paritaire permanente

**Code d'identification :** COPA.1961

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DE : Sändiger paritätischer Ausschuss

IT : Commissione paritetica permanente

NL : Permanente paritaire commissie

### Statut juridique

L'article 16 du Règlement de la conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar, précise que «la conférence désignera une commission paritaire permanente de trente-six membres chargés de poursuivre l'étude des questions dont l'examen n'aura pu être terminé au cours de la conférence et qui lui aura été renvoyée. Cette commission pourra être convoquée, s'il y a lieu et d'un commun accord entre ses présidents, après la fin de la réunion de la conférence».

### Organigramme<sup>89</sup>

#### \* PRÉSIDENTS :

- FURLER Hans (DE)
- LAMINE GUEY (SENEGAL)

#### \* MEMBRES :

- APLOGAN DJIBODE Valentin (DAHOMÉY)
- AWOYAMO Nicolas (CENTRAFRIQUE)
- BAKARY NORO (MADAGASCAR)
- BATTAGLIA Edoardo (IT)
- BIGMANN Louis-Emile (GABON)
- BOUBOU HAMA (NIGER)
- CARBONI Enrico (IT)
- CHARLOT Jean (TCHAD)
- DE KINDER Roger (BE)
- DUVIEUSART Jean (BE)
- HADJ BASHER Ismaïl (SOMALIE)
- HAIDARA MAHAMANE (MALI)
- HAMMADOU Alim (CAMEROUN)
- IBALICO Marcel (CONGO-Brazzaville)
- ILLERHAUS Joseph (DE)
- KAPTEYN Paul J. (NL)
- KONE-BEGNON Damien (HAUTE-VOLTA)
- MARGULIES Robert (DE)
- METZGER Ludwig (DE)
- MOHAMDI OULD DAHOUD (MAURITANIE)
- MORO Gerolamo Lino (IT)
- MOTTE Bertrand (FR)
- PEDINI Mario (IT)
- PEYREFITTE Alain (FR)
- RUBINACCI Léopoldo (IT)
- THORN Gaston (LU)

<sup>89</sup>] Liste obtenue d'après la liste des membres de la commission paritaire permanente, lors de la réunion à Abidjan (ACP 00CAA 310PP COPA-19620108-01 0060).

- VALS Francis (FR)
- YACE Philippe (COTE D'IVOIRE)

Seulement trente membres sont mentionnés dans cette liste, contrairement aux trente-deux prévue dans le règlement. Cette différence s'explique par le fait que ni le TOGO ni le CONGO-Léopoldville n'ont de représentants désignés.

De plus, il est également à noter que la composition de la commission lors de cette réunion n'est pas la même que celle lors de sa réunion constitutive<sup>90</sup>. Cette différence est due à la possibilité pour tout membre de la commission de se faire remplacer aux séances par un autre membre qu'il a désigné.

### **Relations**

La commission paritaire permanente dépend de la Conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar<sup>91</sup>.

---

90] ACP 00CAA 250PP  
91] CFPA.1961

## ► Réunion de délégués des parlements des Etats africains et malgache et du Parlement européen

**Code d'identification :** DPAR.1963

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DE : Sitzung von Delegierten der Parlamente der assoziierten afrikanischen Staaten und madagaskars und des europäischen Parlaments

IT : Riunione dei delegati dei parlamenti degli stati associati d'Africa et del Madagascar e del Parlamento europeo

NL : Vergadering van vertegenwoordigers van de parlementen der geassocieerde afrikaanse staten en madagaskar en van het europese parlement

**Date(s) et lieux d'existence**

20/06/1963 - 21/06/1963

**Statut juridique**

La convention d'application du Traité CEE de Rome, qui régit les relations de la Communauté européenne avec les Etats associés, prend fin 5 ans après la signature du Traité (1957), soit en 1962. Suite à la conférence de l'APE avec les Parlements d'Etats africains et malgache, qui s'est déroulée du 19 au 24 juin 1961 à Strasbourg, l'APE et les Etats associés élaborent une nouvelle convention d'association, grâce notamment au travail de la commission paritaire permanente.

La nouvelle convention d'association est paraphée le 20 décembre 1962. Cependant, suite à des problèmes institutionnels liés aux élections politiques en Italie, la signature du nouveau texte est reportée, ainsi que sa mise en vigueur, ce qui inquiète les Etats associés.

C'est dans ce contexte que l'Assemblée parlementaire européenne «demande à son bureau d'organiser en accord avec la commission pour la coopération avec les pays en voie de développement, une réunion avec les délégués des Parlements des Etats associés avant la session de juin 1963 du Parlement européen, afin d'assurer la continuité de la coopération parlementaire»<sup>92</sup>.

**Organigramme**

La réunion doit réunir au total trente-huit parlementaires sur une base paritaire (deux présidents, trente-quatre membres, un représentant de la Commission de la CEE et un représentant de la Haute Autorité de la CECA). Cependant, le Mali et le Tchad déclinent l'invitation, tandis que le Burundi ne répond pas.

*Présidents :*

- GUEYE Lamine (SENEGAL)
- MARTINO Gaetano (IT)

*Membres :*

- APLOGAN DJIBODE Valentin (DAHOMÉY)
- AWOYAMO Nicolas (CENTRAFRIQUE)
- BIGMANN Louis Emile (GABON)
- BIRKELBACH Willi (DE)
- BOSCARY-KONSSERVIN Roland (FR)
- BRIOT Louis (FR)
- CARBONI Enrico (IT)

92] Résolution du 28 mars 1963, JOCE 61 du 19 avril 1963



- DE KINDER Roger (BE)
- DEHOUSSE Fernand (BE)
- DUVIEUSART Jean (BE)
- GAOH Amadou (NIGER)
- HAGI OMAR SCEGO (SOMALIA)
- HAHN Karl (DE)
- IBALICO Marcel (CONGO-Brazzaville)
- KONE Ousseini (HAUTE VOLTA)
- LAMBONY Barthelemy (TOGO)
- LOUROUGNON GUEDE (COTE D'IVOIRE)
- LUECKER Hans-August (DE)
- MARGULIES Robert (DE)
- MARIGOH MBOUA Marcel (CAMEROUN)
- METZGER Ludwig (DE)
- MORO Gerolamo Lino (IT)
- OULD CHEICKH SIDIA Souleymane (MAURITANIE)
- PEDINI Mario (IT)
- POHER Alain (FR)
- RAZAFITRIMO (MADAGASCAR)
- RUGIRA Amandin (RWANDA)
- SCHUIJT W.J (NL)
- THORN Gaston (LU)
- TOTO KIKHELA Gabriel (CONGO-Léopoldville)
- VAN DER GOES VAN NATERS (NL)

*Commission de la Communauté économique européenne* : ROCHEREAU Henri (FR)

*Haute Autorité de la CECA* : WEHRER Henri (LU)

### **Relations**

La réunion de délégués des parlements des Etats africains et malgache et du Parlement européen dépend de la Conférence de l'Assemblée parlementaire européenne avec les Parlements d'Etats africains et de Madagascar<sup>93</sup>.

---

93] CFPA.1961



Période régie par la première convention  
d'Association avec les EAMA de Yaoundé,  
signée le 20 juillet 1963 et entrée  
en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1964

.....



Signature, à Yaoundé (Cameroun), de la convention de Yaoundé I, qui prévoit un accord d'association d'une durée de cinq ans avec une assistance commerciale, financière et technique entre la Communauté et dix-sept États africains et Madagascar.

Signature de la Convention de Yaoundé I par Modibo Keita, Président du Mali, à gauche,  
et Moktar Ould Daddah, président de la république islamique de Mauritanie



**Référence :** ACP 01YA1

**Intitulé :** Période régie par la 1ère Convention d'associations avec les EAMA de Yaoundé, signée le 20 juillet 1963 et entrée en vigueur le 1er juin 1964

**Dates extrêmes :** 21/06/1956-10/01/1973

**Niveau de description :** SOUS FONDS

**Importance matérielle :** 35 boîtes d'archives, 3,5 m.l.

**Nom du producteur :**

- Conférence parlementaire de l'Association (période régie par la Convention de Yaoundé I)
- Commission paritaire - 1964 à Commission paritaire - 1970
- Bureau de la conférence parlementaire de l'Association

### **Notice historique**

Suite à la période dite de la «Pré-convention», régie par la convention d'application (1958-1963) annexée au Traité CEE et à la période régie par les mesures transitoires (1963-1964), une nouvelle convention signée à Yaoundé le 20 juillet 1963 et entrée en vigueur le 1er juin 1964 définit les relations unissant la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgaches associés.

Si les Etats européens sont au nombre de six en 1963 (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et les Pays-Bas), les EAMA regroupent les dix-huit Etats suivants :

- Monarchie du Burundi (jusqu'à la proclamation de la République en 1966),
- République fédérale du Cameroun,
- République centrafricaine,
- République du Congo - Brazzaville,
- République du Congo-Léopoldville,
- République de Côte-d'Ivoire,
- République du Dahomey (actuel Bénin),
- République gabonaise,
- République de Haute-Volta (actuel Burkina Faso),
- République malgache,
- République du Mali,
- République islamique de Mauritanie,
- République du Niger,
- République rwandaise,
- République du Sénégal,
- République de Somalie,
- République du Tchad,
- République togolaise.

Cette convention d'association porte sur les échanges commerciaux (TITRE I), la coopération financière et technique (TITRE II), le droit d'établissement, services, paiements et capitaux (TITRE III), les institutions de l'association (TITRE IV) et les dispositions générales et finales (TITRE V).

## **STRUCTURE ET CONTENU**

### **Structure du sous-fonds**

Le sous-fonds ACP 01YA1 regroupe les documents relatifs à l'activité du Parlement européen dans le domaine de la coopération avec les Etats africains et malgache associés, durant la période régie par la première convention de Yaoundé (1964-1971).

Les six séries qui composent ce sous-fonds reflètent le fonctionnement de cette coopération à travers ses différentes institutions et leurs activités respectives. Le sous-fonds s'organise comme suit :

- ACP 01YA1 00CP : Réunions de la Conférence parlementaire de l'Association
- ACP 01YA1 05PP : Réunions de la commission paritaire permanente
- ACP 01YA1 10RP : Rapports de la commission paritaire permanente
- ACP 01YA1 15BU : Réunions du Bureau de la Conférence parlementaire de l'Association
- ACP 01YA1 20PR : Propositions de résolution
- ACP 01YA1 30COR : Correspondance échangée durant la période de la convention de Yaoundé I

### **Contenu du sous-fonds**

La Conférence parlementaire de l'Association constitue l'une des institutions de l'association<sup>94</sup>. Composée sur une base paritaire de membres de l'Assemblée parlementaire européenne et de membres des Parlements des Etats associés, «la Conférence parlementaire de l'Association se réunit une fois par an»<sup>95</sup>. La série ACP 01YA1 00CP regroupe les documents produits ou reçus dans le cadre des réunions de la Conférence parlementaire de l'Association durant la période régie par la première convention d'association de Yaoundé.

L'article 50 de la première convention d'association de Yaoundé stipule que «la Conférence parlementaire est préparée par la commission paritaire». Le travail de cette commission paritaire se dévoile à travers les deux séries ACP 01YA1 05PP et 10RP, qui renvoient respectivement aux réunions et aux rapports de cette commission.

La série ACP 01YA1 15BU regroupe les documents relatifs aux réunions du Bureau de la Conférence parlementaire de l'Association.

«Tout membre de la Conférence peut déposer une proposition de résolution dans des matières concernant l'association. (...) Elles sont renvoyées pour examen à la commission paritaire qui établit un rapport comportant un dispositif de vote»<sup>96</sup>. La série ACP 01YA1 20PR regroupe les propositions de résolutions déposées de 1964 à 1971.

Enfin, une correspondance importante s'établit entre les signataires de la première convention d'association de Yaoundé. La série ACP 01YA1 30COR compile cette correspondance.

### **Classement**

Les 6 séries du sous fonds ACP 01YA1, relatif à la période régie par la première convention d'association avec les EAMA de Yaoundé, sont organisées par institution, par procédure mais aussi par typologie documentaire.

Les quatre premières séries concernent trois institutions mises en place par la convention de Yaoundé :

- la conférence parlementaire d'association (ACP 01YA1 00CP),
- la commission paritaire permanente (ACP 01YA1 05PP et 10RP)
- le Bureau de la conférence parlementaire d'association (ACP 01YA1 15BU).

Bien que concernant toutes deux la commission paritaire permanente, les séries ACP 01YA1 05PP et ACP 01YA1 10RP sont distinctes car elles reflètent chacune une procédure différente : la procédure pour l'organisation des réunions pour l'une, et la procédure pour la rédaction des rapports, pour l'autre.

94] Article 39 de la convention d'association de Yaoundé I

95] Article 50 de la convention d'association de Yaoundé I

96] Article 15 du Règlement de la Conférence parlementaire de l'Association de 1965

La série ACP 01YA1 20PR est également relative à une procédure particulière : celle des propositions de résolutions, tandis que la série ACP 01YA1 30COR se différencie par la typologie de ses documents : la correspondance.

**Autres sources**

- Convention d'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgaches associés à cette Communauté (20/07/1963)
- Règlement de la conférence parlementaire de l'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés (1965)

## ■ Réunions de la conférence parlementaire d'Association

**Référence :** ACP 01YA1 00CP

**Dates extrêmes :** 23/10/1963-11/02/1970

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 9 boîtes d'archives, 90 cm.

**Nom du producteur :** Conférence parlementaire de l'Association (CFPA.YA1)

### Notice historique

Le Titre IV de la convention d'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté définit les institutions de l'association :

- le Conseil d'association assisté du Comité d'association,
- la Conférence parlementaire de l'association

et

- la Cour d'arbitrage de l'association. L'article 50 présente la Conférence parlementaire de l'association, qui nous intéresse ici, ainsi :

«La Conférence parlementaire de l'association se réunit une fois par an. Elle est composée, sur une base paritaire, de membres de l'Assemblée et de membres des Parlements des Etats associés.

Le Conseil d'association présente chaque année un rapport d'activité à la Conférence parlementaire.

La Conférence parlementaire peut voter des résolutions dans les matières concernant l'association. Elle désigne son président et son bureau et arrête son règlement intérieur.

La Conférence parlementaire est préparée par une commission paritaire».



Réunion de la Conférence parlementaire d'association, du 10 au 14 décembre 1966 à Abidjan



## STRUCTURE ET CONTENU

### **Structure de la série**

La série ACP 01YA1 00CP rassemble les documents relatifs aux réunions de la conférence parlementaire d'Association. Elle s'organise en vingt-trois dossiers.

Les trois premiers correspondent à la réunion préparatoire à la première conférence parlementaire de l'association (sous la convention de Yaoundé), qui a lieu les 21 et 22 février 1964 à Messine, en Italie.

Les vingt suivants concernent les six conférences parlementaires qui ont eu lieu sous la première convention de Yaoundé et s'organisent autour des sous-dossiers «préparation et déroulement», «organisation logistique» et «correspondance»

La série se compose principalement de comptes rendus (résumés succincts des séances), de procès-verbaux, de contribution, des listes des participants, de lettres mais aussi de feuilles de présidence, de règlement et d'ordre du jour.

La série regroupant les réunions de la conférence parlementaire d'association, les documents les plus importants sont les procès-verbaux et les comptes rendus (résumés succincts). L'article 12 du Règlement de la Conférence parlementaire de l'Association stipule que «le procès-verbal de chaque séance, contenant les décisions de la Conférence et les noms des orateurs, est distribué une demi-heure au moins avant l'ouverture de la séance», tandis que «dans un but d'information générale, il sera établi un résumé succinct des débats qui n'a pas un caractère officiel».

La Conférence se réunit une fois par an, selon l'article 3 de son Règlement. Le chapitre II du même règlement stipule qu'après la vérification des pouvoirs (article 4), elle procède à l'élection de son Bureau (article 6), qui se compose d'un président et de sept vice-présidents. Ainsi, chaque réunion annuelle de la Conférence est constitutive, puisque marquée par l'élection de son Bureau.

### **Contenu de la série**

La réunion préparatoire à la première Conférence parlementaire de l'Association se déroule les 21 et 22 février 1964 à Messine (ITALIE), avant la mise en vigueur de la nouvelle convention d'association signée à Yaoundé. Les parlementaires y étudient surtout l'organisation de la première conférence parlementaire de l'Association :

- sa composition,
- son Bureau,
- la composition de la commission paritaire,
- le Bureau de la Commission paritaire,
- les lieux et date de la première session de la Conférence parlementaire de l'Association,
- les dispositions relatives au financement de la première session de la Conférence parlementaire.

Cette réunion préparatoire détermine également le Règlement de la Conférence parlementaire de l'Association.

Chacune des six Conférences parlementaires de l'Association s'organise sur le même schéma :

- vérification des pouvoirs des membres de la Conférence (article 4 du Règlement de la Conférence,
- élection du Bureau de la Conférence (article 6),
- étude du rapport, au nom de la commission paritaire, sur le compte de gestion de la Conférence parlementaire de l'association pour l'exercice passé et sur le projet d'état prévisionnel pour l'exercice en cours,
- exposé du Président du Conseil d'association sur le rapport annuel d'activité du Conseil d'association du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'Association. L'article 14, alinéa 1 du

Règlement de la Conférence précise que «le rapport d'activité du Conseil d'association est examiné par la commission paritaire» et que «sur rapport de cette commission, la Conférence ouvre une discussion générale et procède, s'il y a lieu, au vote des conclusions de cette commission présentées en la forme d'une proposition de résolution».

- rapport au nom de la commission paritaire du rapport d'activité du Conseil d'association,
- échanges de vues sur des questions particulières : les problèmes de l'industrialisation et les difficultés de pénétration du progrès technique et scientifique dans les Etats associés, les problèmes de l'industrialisation des Etats associés et les moyens à mettre en œuvre pour l'accélérer,
- nomination des membres et désignation du Bureau (président et vice-président) de la commission paritaire. L'article 20, alinéa 1 du Règlement stipule qu'«au cours de chaque réunion annuelle, après l'élection du bureau, la Conférence nomme en son sein une commission unique, dénommée «commission paritaire», organe permanent de la Conférence chargée d'assurer la continuité du travail parlementaire de l'association». L'article 21, alinéa 1, précise qu'«après nomination des membres de la commission paritaire, la Conférence désigne parmi eux le président et le vice-président de cet organe».

## LISTE DES DOSSIERS

| Référence        | Intitulé   |
|------------------|--|
| CFPA-19640221-01 | Réunion préparatoire à la Conférence de Dakar des 21 et 22 février 1964, Dakar - Préparation et déroulement<br>(9) - 20/2/1964 - 22/2/1964   |
| CFPA-19640221-02 | Réunion préparatoire à la Conférence de Dakar des 21 et 22 février 1964, Dakar - Organisation logistique<br>(5) - 23/10/1963 - 21/2/1964     |
| CFPA-19640221-03 | Réunion préparatoire à la Conférence de Dakar des 21 et 22 février 1964, Dakar - Correspondance<br>(5) - 22/1/1964 - 20/3/1964               |
| CFPA-19641208-01 | Conférence parlementaire de l'association du 8 au 10 décembre 1964, Dakar - Réunion préparatoire de la délégation européenne (1) - 8/12/1964 |
| CFPA-19641208-02 | Conférence parlementaire d'association du 8 au 10 décembre 1964, Dakar - Préparation et déroulement<br>(26) - 9/7/1964 - 1/12/1965           |
| CFPA-19641208-03 | Conférence parlementaire d'association du 8 au 10 décembre 1964, Dakar - Organisation logistique<br>(4) - 29/9/1964 - 19/1/1965              |
| CFPA-19641208-04 | Conférence parlementaire d'association du 8 au 10 décembre 1964, Dakar - Correspondance<br>(4) - 10/7/1964 - 10/12/1964                      |
| CFPA-19651206-01 | Conférence parlementaire de l'association du 6 au 9 décembre 1965, Rome - Préparation et déroulement<br>(21) - 6/12/1965 - 9/12/1965         |
| CFPA-19651206-02 | Conférence parlementaire de l'association du 6 au 9 décembre 1965, Rome - Organisation logistique<br>(4) - 11/10/1965 - 6/12/1965            |

|                  |   |                               |
|------------------|---|-------------------------------|
| CFPA-19651206-03 | Conférence parlementaire de l'association du 6 au 9 décembre 1965, Rome - Correspondance  | (2) - 18/6/1965 - 1/12/1965   |
| CFPA-19661210-01 | Conférence parlementaire d'association du 10 au 14 décembre 1966, Abidjan - Préparation et déroulement                          | (27) - 9/12/1966 - 14/12/1966 |
| CFPA-19661210-02 | Conférence parlementaire d'association du 10 au 14 décembre 1966, Abidjan - Organisation logistique                             | (5) - 19/10/1966 - 10/12/1966 |
| CFPA-19661210-03 | Conférence parlementaire d'association du 10 au 14 décembre 1966, Abidjan - Suivi de la Conférence                              | (2) - 14/1/1967 - 25/1/1967   |
| CFPA-19661210-04 | Conférence parlementaire d'association du 10 au 14 décembre 1966, Abidjan - Travail de la délégation européenne post-Conférence | (2) - 2/12/1966 - 12/12/1966  |
| CFPA-19671204-01 | Conférence parlementaire d'association du 4 au 7 décembre 1967, Strasbourg - Préparation et déroulement                         | (22) - 14/11/1967 - 7/12/1967 |
| CFPA-19671204-02 | Conférence parlementaire d'association du 4 au 7 décembre 1967, Strasbourg - Organisation logistique                            | (4) - 26/10/1967 - 4/12/1967  |
| CFPA-19690110-01 | Conférence parlementaire d'association du 10 au 15 janvier 1969, Tananarive - Préparation et déroulement                        | (19) - 7/1/1969 - 15/1/1969   |
| CFPA-19690110-02 | Conférence parlementaire d'association du 10 au 15 janvier 1969, Tananarive - Organisation logistique                           | (6) - 23/10/1968 - 10/1/1969  |
| CFPA-19690110-03 | Conférence parlementaire d'association du 10 au 15 janvier 1969, Tananarive - Correspondance                                    | (1) - 28/11/1968              |
| CFPA-19690110-04 | Conférence parlementaire d'association du 10 au 15 janvier 1969, Tananarive - Suite de la conférence                            | (1) - 12/2/1969               |
| CFPA-19700112-01 | Conférence parlementaire d'association du 12 au 14 janvier 1970, Hambourg - Préparation et déroulement                          | (21) - 6/1/1969 - 14/1/1970   |
| CFPA-19700112-02 | Conférence parlementaire d'association du 12 au 14 janvier 1970, Hambourg - Organisation logistique                             | (5) - 3/11/1969 - 12/1/1970   |
| CFPA-19700112-03 | Conférence parlementaire d'association du 12 au 14 janvier 1970, Hambourg - Correspondance                                      | (3) - 26/11/1969 - 11/2/1970  |

## ■ Réunions de la commission paritaire permanente

**Référence :** ACP 01YA1 05PP

**Dates extrêmes :** 21/06/1956-10/01/1973

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 8 boîtes d'archives, 80 cm.

**Nom du producteur :** Commission paritaire - 1964 à Commission paritaire - 1970 (COPA.1964 ; COPA.1965 ; COPA.1966 ; COPA.1967 ; COPA.1968 ; COPA.1969 ; COPA.1970)

### STRUCTURE ET CONTENU

La série ACP 01YA1 05PP se décompose en trente-neuf dossiers relatifs aux dix-neuf réunions de la commission paritaire permanente durant la période régie par la Convention d'association de Yaoundé (1964-1969).

Pour connaître la nature des débats de la commission paritaire permanente de manière précise, il apparaît judicieux en terme de méthodologie de se référer au préalable aux rapports parlementaires de cette commission, qui pourront donner aux chercheurs des repères temporels et ainsi l'aider à cibler les procès-verbaux susceptibles de traiter du sujet recherché.

Les rapports de la commission paritaire permanente sont regroupés dans la série ACP 01YA1 10RP.

#### Autres sources

- Règlement financier de la Conférence parlementaire de l'Association
- JOCE 220 du 24 décembre 1965

### LISTE DES DOSSIERS

| Référence        | Intitulé   |
|------------------|--|
| COPA-19641209    | Réunion du 9 au 10 décembre 1964, Dakar<br>(7) - 9/12/1964 - 10/12/1964                                      |
| COPA-19650301-01 | Réunion du 1er au 5 mars 1965, Gisenyi - Préparation et déroulement<br>(14) - 20/1/1965 - 5/6/1965           |
| COPA-19650301-02 | Réunion du 1er au 5 mars 1965, Gisenyi - Organisation logistique<br>(1) - 11/2/1965                          |
| COPA-19650301-03 | Réunion du 1er au 5 mars 1965, Gisenyi - Correspondance<br>(2) - 21/1/1965 - 20/1/1985                       |
| COPA-19650705-01 | Réunion du 5 au 8 juillet 1965, Berlin - Préparation et déroulement<br>(12) - 2/6/1965 - 8/7/1965            |
| COPA-19650705-02 | Réunion du 5 au 8 juillet 1965, Berlin - Organisation logistique<br>(3) - 4/1/1965 - 14/6/1965               |
| COPA-19650929-01 | Réunion du 29 au 30 septembre 1965, Luxembourg - Préparation et déroulement<br>(14) - 27/9/1965 - 24/11/1965 |
| COPA-19650929-02 | Réunion du 29 au 30 septembre 1965, Luxembourg - Organisation logistique                                     |

|                  |   |
|------------------|---|
| COPA-19651206-01 | Réunion du 7 au 8 décembre 1965, Rome - Préparation et déroulement<br>(5) - 12/7/1965 - 28/9/1965<br>(12) - 25/11/1965 - 1/2/1966 |
| COPA-19651206-02 | Réunion du 7 au 8 décembre 1965, Rome - Organisation logistique<br>(3) - 7/12/1965  |
| COPA-19660524-01 | Réunion du 24 au 27 mai 1966, La Haye - Préparation et déroulement<br>(16) - 8/12/1965 - 29/6/1966                                |
| COPA-19660524-02 | Réunion du 24 au 27 mai 1966, La Haye - Organisation logistique<br>(2) - 4/4/1966 - 24/5/1966                                     |
| COPA-19660924-01 | Réunion du 24 au 28 septembre 1966, Mogadiscio - Préparation et déroulement<br>(13) - 31/3/1966 - 21/10/1966                      |
| COPA-19660924-02 | Réunion du 24 au 28 septembre 1966, Mogadiscio - Organisation logistique<br>(4) - 9/6/1966 - 2/9/1966                             |
| COPA-19660924-03 | Réunion du 24 au 28 septembre 1966, Mogadiscio - Correspondance et documentation<br>(2) - 21/6/1956 - 25/6/1963                   |
| COPA-19660924-04 | Réunion du 24 au 28 septembre 1966, Mogadiscio - Suites de la réunion<br>(3) - 5/4/1966 - 25/10/1966                              |
| COPA-19661212    | Réunion des 12 et 13 décembre 1966, Abidjan<br>(10) - 12/12/1966 - 31/3/1967  |
| COPA-19670629-01 | Réunion du 29 mai au 1er juin 1967, Venise - Préparation et déroulement<br>(11) - 11/4/1967 - 12/7/1967                           |
| COPA-19670629-02 | Réunion du 29 mai au 1er juin 1967, Venise - Organisation logistique<br>(4) - 15/3/1967 - 29/5/1967                               |
| COPA-19671002-01 | Réunion du 2 au 5 octobre 1967, Bamako - Préparation et déroulement<br>(9) - 14/6/1967 - 18/11/1967                               |
| COPA-19671002-02 | Réunion du 2 au 5 octobre 1967, Bamako - Organisation logistique<br>(6) - 7/7/1967 - 2/10/1967                                    |
| COPA-19671002-03 | Réunion du 2 au 5 octobre 1967, Bamako - Suites de la réunion<br>(2) - 10/10/1967 - 12/10/1967                                    |
| COPA-19671205-01 | Réunion et réunion constitutive des 5 et 7 décembre 1967, Strasbourg - Préparation et déroulement<br>(10) - 8/12/1965 - 24/1/1968 |
| COPA-19671205-02 | Réunion et réunion constitutive des 5 et 7 décembre 1967, Strasbourg - Organisation logistique<br>(1) - 7/12/1967                 |
| COPA-19680520-01 | Réunion du 20 au 22 mai 1968, Bruxelles - Préparation et déroulement<br>(15) - 20/3/1968 - 16/7/1968                              |
| COPA-19680520-02 | Réunion du 20 au 22 mai 1968, Bruxelles - Organisation logistique<br>(4) - 21/3/1968 - 8/5/1968                                   |

|                  |  |
|------------------|--|
| COPA-19681014-01 | Réunion du 10 au 16 octobre 1968, Brazzaville - Préparation et déroulement<br>(10) - 28/8/1968 - 14/11/1968        |
| COPA-19681014-02 | Réunion du 10 au 16 octobre 1968, Brazzaville - Organisation logistique<br>(6) - 24/5/1968 - 18/10/1968            |
| COPA-19690110    | Réunion des 10 au 13 janvier et réunion constitutive du 15 janvier 1969,<br>Tananarive<br>(5) - 14/2/1969          |
| COPA-19690519-01 | Réunion du 19 au 22 mai, Menton - Préparation et déroulement<br>(21) - 23/1/1969 - 27/11/1969                      |
| COPA-19690519-02 | Réunion du 19 au 22 mai, Menton - Organisation logistique<br>(5) - 4/10/1962 - 8/4/1969                            |
| COPA-19691020-01 | Réunion du 20 au 23 octobre 1969, Niamey - Préparation et déroulement<br>(13) - 9/5/1969 - 23/10/1969              |
| COPA-19691020-02 | Réunion du 20 au 23 octobre 1969, Niamey - Organisation logistique<br>(4) - 2/7/1969 - 10/9/1969                   |
| COPA-19691020-03 | Réunion du 20 au 23 octobre 1969, Niamey - Suites de la réunion<br>(1) - 9/1/1970                                  |
| COPA-19700108    | Réunion du 8 au 10 janvier et réunion constitutive du 14 janvier 1970,<br>Hambourg<br>(6) - 2/12/1969 - 27/11/1970 |
| COPA-19700520-01 | Réunion du 20 au 23 mai 1970, Florence - Préparation et déroulement<br>(12) - 13/5/1970 - 10/1/1973                |
| COPA-19700520-02 | Réunion du 20 au 23 mai 1970, Florence - Organisation logistique<br>(1) - 21/4/1970                                |
| COPA-19701028-01 | Réunion du 28 au 30 octobre 1970, Libreville - Préparation et déroulement<br>(10) - 9/7/1970 - 8/12/1970           |
| COPA-19701028-02 | Réunion du 28 au 30 octobre 1970, Libreville - Organisation logistique<br>(2) - 8/7/1970 - 5/8/1970                |

## ■ Rapports de la commission paritaire permanente

**Référence :** ACP 01YA1 10RP

**Dates extrêmes :** 29/01/1964-10/02/1971

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 14 boîtes d'archives, 1,4 m.l.

**Nom du producteur :** Commission paritaire - 1964 à Commission paritaire - 1970 (COPA.1964 ; COPA.1965 ; COPA.1966 ; COPA.1967 ; COPA.1968 ; COPA.1969 ; COPA.1970)

### STRUCTURE ET CONTENU

La série ACP 01YA1 10RP se décompose en vingt-trois dossiers relatifs aux rapports issus des réunions de la commission paritaire permanente durant la période régie par la Convention d'association de Yaoundé<sup>97</sup>.

Chargée d'assurer la continuité du travail parlementaire de l'association et de préparer la conférence parlementaire d'association, la commission paritaire permanente élabore des rapports sur différentes questions particulières lors de ses réunions<sup>98</sup>. Ces rapports présentent des propositions de résolution à la Conférence.

La série regroupe ainsi des projets de rapport parlementaire, des rapports parlementaire, des amendements, des addendums, de la documentation et les textes adoptés (également nommés résolution).

Les rapports de la commission paritaire permanente traitent des points suivants :

1. L'examen du rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire d'association.

L'article 50 de la convention de Yaoundé de 1963 stipule que «le Conseil d'association présente chaque année un rapport d'activité à la Conférence parlementaire», tandis que l'article 14 du Règlement de la Conférence de 1965 précise que «le rapport d'activité du Conseil d'association [...] est examiné par la commission paritaire. Sur rapport de cette commission, la Conférence ouvre une discussion générale et procède, s'il y a lieu, au vote des conclusions de cette commission présentées en la forme d'une proposition de résolution».

2. L'examen du compte annuel de gestion de l'exercice financier passé et le projet d'état prévisionnel de l'exercice financier à venir. Ce document est établi par le Secrétaire général du Parlement européen et fait ressortir :

- l'ensemble des recettes dont a disposé, pendant l'exercice écoulé, la Trésorerie de la Conférence,
- le montant et la répartition des dépenses effectuées en exécution de l'état prévisionnel de l'exercice écoulé,
- le montant des disponibilités de trésorerie ayant existé à la fin de l'exercice écoulé.

L'article 3 du Règlement financier interne de la Conférence parlementaire<sup>99</sup> précise qu'«au plus tard 30 jours avant la réunion de la commission paritaire précédant la réunion annuelle de la Conférence, le secrétariat de la conférence (...) établit (...) un avant-projet d'état prévisionnel des dépenses relatives à l'interprétation en séance ainsi qu'à la traduction et à la reproduction des documents et des dépenses afférentes à l'organisation matérielles des réunions, ainsi qu'une prévision de ces

97] cf. série ACP 01YA1 05PP

98] cf. série ACP 01YA1 05PP

99] JOCE 220 du 24 décembre 1965, p. 3232



dépenses». Par la suite, cet avant-projet d'état prévisionnel est «introduit auprès de la commission paritaire, qui en délibère, y apporte les modifications éventuelles jugées nécessaires et établit un projet d'état prévisionnel» (article 5). Le projet d'état prévisionnel, accompagné du rapport de la commission paritaire, est inscrit à l'ordre du jour de la réunion annuelle de la Conférence. Celle-ci en délibère et arrête l'état prévisionnel des dépenses (article 6)».

L'article 11 du Règlement financier interne de la Conférence parlementaire<sup>100</sup> précise que «le compte de gestion est transmis à la commission paritaire, qui en vérifie ou fait vérifier l'exactitude et qui fait des propositions de décharge à la Conférence pour sa prochaine réunion. A cette même réunion, la Conférence décide de l'affectation des recettes non utilisées de l'exercice clos ou, le cas échéant, des mesures à prendre pour combler un déficit de trésorerie constaté».

3. Les modifications apportées au Règlement de la Conférence parlementaire d'association :

- Art. 3 (réunion et lieux de réunion), 4 (vérification des pouvoirs), 6 (Bureau de la conférence), 8 (police de la salle des séances et des tribunes), 20 (composition de la commission et désignation des membres), 22 (tenue des réunions et réglementation des travaux de la commission paritaire), 23 (questions écrites) et 23 bis (nouvel article sur les questions écrites)
- Régime financier de la Conférence parlementaire de l'Association : fixation du Règlement financier interne de la Conférence parlementaire d'Association.

4. Des questions particulières telles que la commercialisation par la CEE, à des prix stables et rémunérateurs, des produits des Etats associées ou encore les problèmes de l'industrialisation des Etats associés et les moyens à mettre en œuvre pour l'accélérer.

### Classement

La série ACP 01YA1 10RP s'organise chronologiquement et selon le numéro du rapport parlementaire du dossier.

C'est pour cette raison qu'il peut y avoir 2 dossiers sur un même rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la conférence parlementaire d'association, lorsqu'il y a un rapport parlementaire complémentaire. Ainsi pour le deuxième rapport annuel d'activité, le dossier ACP 01YA1 10RP RYA1-12/66 renvoie au rapport parlementaire initial de la commission paritaire<sup>101</sup>, tandis que le rapport complémentaire sur ce même rapport d'activité porte la cote ACP 01YA1 10RP RYA1-14/66<sup>102</sup>.

Le dossier relatif à la modification à l'article 6 du Règlement de la Conférence parlementaire d'association porte la cote intermédiaire ACP 01YA1 10RP RYA1-13/66, car le rapport parlementaire de la commission correspond au document 13 de la Conférence.

### LISTE DES DOSSIERS

| Référence  | Intitulé  |
|------------|---|
| RYA1-02/64 | Conclusions à tirer de la première réunion de la Conférence parlementaire de l'Association<br>(5) - 10/12/1964 - 30/12/1964 |
| RYA1-03/65 | Règles concernant le régime financier de la Conférence parlementaire de l'Association<br>(6) - 13/1/1965 - 24/12/1965       |

100] JOCE 220 du 24 décembre 1965, p. 3233

101] Document 12 de la Conférence parlementaire de l'association

102] Document 14 de la Conférence parlementaire d'association



|            |  |
|------------|--|
| RYA1-04/65 | Modifications au Règlement de la Conférence parlementaire de l'Association<br>(4) - 27/8/1965 - 24/12/1965   |
| RYA1-05/65 | Compte annuel de gestion de l'exercice 1964 et projet d'état prévisionnel pour l'exercice 1966<br>(4) - 25/9/1965 - 24/12/1965                         |
| RYA1-07/65 | Premier rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'Association<br>(6) - 29/1/1964 - 19/11/1965              |
| RYA1-08/65 | Premier rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la conférence parlementaire de l'Association<br>(4) - 8/12/1965 - 24/12/1965              |
| RYA1-11/66 | Compte annuel de gestion pour l'exercice 1965 et le projet d'état prévisionnel pour l'exercice 1967<br>(8) - 31/3/1966 - 29/12/1966                    |
| RYA1-12/66 | 2ème rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'Association<br>(6) - 25/8/1966 - 25/7/1967                  |
| RYA1-13/66 | Modification à l'article 6 du Règlement de la Conférence parlementaire de l'Association<br>(2) - 13/12/1966 - 29/12/1966                               |
| RYA1-14/66 | 2ème rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'Association<br>(6) - 13/12/1966 - 29/12/1966                |
| RYA1-18/67 | Compte de gestion pour l'exercice 1966 et projet d'état prévisionnel pour l'exercice 1968<br>(3) - 7/9/1967 - 28/12/1967                               |
| RYA1-19/67 | 3ème rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la Conférence parlementaire de l'association<br>(4) - 14/8/1967 - 20/11/1967                 |
| RYA1-20/67 | Solutions favorisant la commercialisation (CEE), à des prix stables et rémunérateurs, des produits des états associés<br>(10) - 14/4/1967 - 28/12/1967 |
| RYA1-21/67 | 3ème rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la Conférence parlementaire de l'Association<br>(3) - 14/11/1967 - 28/12/1967                |
| RYA1-23/68 | Compte de gestion pour l'exercice 1967 et état prévisionnel pour l'exercice 1969<br>(8) - 27/3/1968 - 5/2/1969   |
| RYA1-24/68 | 4ème rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'association<br>(4) - 2/10/1968 - 20/12/1968                 |

|            |  |                              |
|------------|--|------------------------------|
| RYA1-25/69 | 4ème rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la conférence parlementaire de l'association | (3) - 27/12/1968 - 5/2/1969  |
| RYA1-28/69 | Compte de gestion pour l'exercice 1968 et projet d'état prévisionnel pour l'exercice 1970              | (3) - 25/9/1969 - 5/2/1970   |
| RYA1-29/69 | 5ème rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la conférence parlementaire de l'association | (3) - 7/10/1969 - 17/12/1969 |
| RYA1-30/70 | 5ème rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la conférence parlementaire de l'association | (4) - 1/1/1970 - 5/2/1970    |
| RYA1-31/70 | Problèmes d'industrialisation des Etats associés et moyens à mettre en oeuvre pour l'accélérer         | (10) - 1/12/1968 - 5/2/1970  |
| RYA1-33/70 | Compte de gestion pour l'exercice 1969 et l'état prévisionnel pour l'exercice 1971                     | (3) - 12/10/1970 - 10/2/1971 |
| RYA1-34/70 | 6ème rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la conférence parlementaire de l'association | (6) - 1/10/1970 - 23/12/1970 |

## ■ Réunions du Bureau de la conférence parlementaire d'Association

**Référence** : ACP 01YA1 15BU

**Dates extrêmes** : 09/12/1964-14/10/1970

**Niveau de description** : SERIE

**Importance matérielle** : 11 dossiers, 8 cm.

**Nom du producteur** : Bureau de la conférence parlementaire de l'Association (BURC.1965)

### Notice historique

Si la commission paritaire permanente<sup>103</sup> est chargée de la préparation générale des travaux de la Conférence, «le Bureau de la conférence peut y apporter les modifications qu'il juge nécessaires. Le président soumet ces propositions à la Conférence»<sup>104</sup>.

En outre, «les candidatures à la commission paritaire sont adressées au Bureau, qui les soumet à la Conférence»<sup>105</sup>.

### STRUCTURE ET CONTENU

La série ACP 01YA1 15BU se compose de onze dossiers reflétant le travail de six réunions du Bureau de la conférence entre 1964 et 1970, en marge de celle de la Conférence parlementaire d'association<sup>106</sup>. La différence entre le nombre de dossiers et le nombre de réunions s'explique par le fait qu'il y a un dossier pour chaque procès-verbal de séance de réunion. Or, il y a parfois plusieurs séances pour une même réunion : une le matin, une autre l'après-midi et/ou parfois sur plusieurs jours.

Les réunions du Bureau de la Conférence s'organisent ainsi autour de :

- l'examen des candidatures à soumettre à la Conférence parlementaire d'Association pour la nomination de la commission paritaire,
- la fixation de la proposition d'ordre-du-jour des prochaines séances de la Conférence.

La série ACP 01YA1 15BU s'organise chronologiquement par réunion du Bureau de la Conférence.

### LISTE DES DOSSIERS

| Référence     | Intitulé                             |                             |
|---------------|--------------------------------------|-----------------------------|
| BURC-19641209 | Réunion du 9 décembre 1964, Dakar    | (3) - 9/12/1964             |
| BURC-19651207 | Réunion du 7 décembre 1965, Rome     | (4) - 7/12/1965             |
| BURC-19651208 | Réunion du 8 décembre 1965, Rome     | (4) - 6/12/1965 - 8/12/1965 |
| BURC-19661212 | Réunion du 12 décembre 1966, Abidjan | (2) - 12/12/1966            |
| BURC-19661213 | Réunion du 13 décembre 1966, Abidjan | (1) - 13/12/1966            |

103] cf. séries ACP 01YA1 05PP et 10RP

104] Article 13 du Règlement de la conférence, 1965

105] Article 20 du Règlement de la conférence, 1965

106] cf. série ACP 01YA1 00CP

|                  |   |                 |
|------------------|---|-----------------|
| BURC-19671205    | Réunion du 5 décembre 1967, Strasbourg            | (4) - 5/12/1967 |
| BURC-19690113    | Réunion du 13 janvier 1969, Tananarive            | (2) - 13/1/1969 |
| BURC-19690114    | Réunion du 14 janvier 1969, Tananarive            | (1) - 14/1/1969 |
| BURC-19700112-AM | Réunion du 12 janvier 1970 au matin, Hambourg     | (3) - 12/1/1970 |
| BURC-19700112-PM | Réunion du 12 janvier 1970 l'après-midi, Hambourg | (1) - 12/1/1970 |
| BURC-19700114    | Réunion du 14 janvier 1970, Hambourg              | (3) - 14/1/1970 |

## ■ Propositions de résolution

**Référence :** ACP 01YA1 20PR

**Dates extrêmes :** 10/12/1964-28/10/1966

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 2 dossiers, 2 cm.

### Notice historique

Le Règlement de la conférence parlementaire de l'Association de 1965 prévoit dans son article 15 que «tout membre de la Conférence peut déposer une proposition de résolution dans les matières concernant l'association. Les propositions sont imprimées et distribuées. Elles sont renvoyées pour examen à la commission paritaire qui établit un rapport comportant un dispositif de vote. La discussion et le vote à la Conférence se font sur la base du rapport de la commission paritaire».

### STRUCTURE ET CONTENU

La série ACP 01YA1 20PR ne regroupe que deux dossiers de propositions de résolution, toutes deux présentées par Enrico CARBONI durant la période régie par la convention d'association de Yaoundé (1964-1969). Ces deux propositions traitent de sujets différents :

- le système d'octroi de bourse d'étude<sup>107</sup>,
- les privilèges et immunités des membres de la Conférence<sup>108</sup>.

Chaque dossier regroupe une proposition de résolution, à laquelle s'ajoute pour l'un le projet de proposition de résolution.

La première proposition de résolution est présentée dans le cadre de la réunion annuelle de la conférence parlementaire d'association, qui se déroule du 8 au 10 décembre 1964 à Dakar. Le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 1964 de la conférence<sup>109</sup> fait état de cette proposition de résolution présentée par Enrico CARBONI et précise que conformément à l'article 15 du Règlement de la conférence, cette proposition est renvoyée à la commission paritaire. Enrico CARBONI présente la proposition de résolution au nom de la conférence parlementaire et souhaite que le système d'octroi de bourse soit également appliqué en faveur de ceux qui ont l'intention de se rendre dans un des pays africains associés ou à Madagascar afin d'y entreprendre des études ou des recherches.

La seconde proposition de résolution est également présentée par Enrico CARBONI, mais en dehors de la réunion annuelle de la conférence de 1966, qui a lieu en décembre à Abidjan et de celles de la commission paritaire qui ont lieu en septembre à Mogadiscio (SOMALIE) et en décembre à Abidjan (COTE D'IVOIRE). Par cette proposition de résolution, la conférence parlementaire de l'Association invite les gouvernements des Etats signataires de la Convention d'association à conclure un accord international garantissant les mêmes privilèges et immunités aux membres de la Conférence que ceux que le chapitre 3 du Protocole sur les privilèges et immunités annexé aux Traités de Rome assure aux membres du Parlement Européen.

### Classement

La série ACP 01YA1 20PR s'organise chronologiquement par date de présentation des propositions de résolution ainsi que selon le numéro de document de séance que porte la proposition de résolution. Celle concernant le système d'octroi de bourses d'étude constitue le document 1 de la séance de la conférence parlementaire d'Association en 1964, d'où la cotation PYA1-01/64 0010, tandis que celle

107] ACP 01YA1 20PR PYA1-01/64

108] ACP 01YA1 20PR PYA1-10/66

109] ACP 01YA1 00CP CFPA-19641208-02 0140

relative aux privilèges et immunités des membres de la Conférence porte la cote PYA1-10/66 0010, car elle constitue le dixième document de séance de la conférence parlementaire d'association de 1966.

La série regroupant les rapports de la commission paritaire laisse à penser qu'il n'y a pas eu d'autres propositions de résolutions, car les rapports portent les numéros de documents séances intermédiaires entre les deux propositions de résolution.

En effet, si les propositions de résolutions constituent les premier (PYA1-01/64 0010) et dixième (PYA1-10/66 0010) document de séance, les rapports de la commission paritaire constituent les second (RYA1-02/64), troisième (RYA1-03/65), quatrième (RYA1-03/65), cinquième (RYA1-05/65), septième (RYA1-07/65), huitième (RYA1-08/65), onzième (RYA1-11/66) ...

#### LISTE DES DOSSIERS

| Référence  | Intitulé   |                              |
|------------|--|------------------------------|
| PYA1-01/64 | Systeme d'octroi de bourses d'étude                  | (1) - 10/12/1964             |
| PYA1-10/66 | Privilèges et immunités des membres de la Conférence | (2) - 26/9/1966 - 28/10/1966 |

## ■ Correspondance échangée durant la période de la convention de Yaoundé I

**Référence :** ACP 01YA1 30COR

**Dates extrêmes :** 06/08/1964-23/11/1970

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 3 boîtes d'archives, 30 cm.

### STRUCTURE ET CONTENU

La série comporte vingt huit dossiers différents d'échanges de correspondance (questions et réponses) et de notes qui s'organisent en deux grands ensembles : la correspondance relative aux organes paritaires (correspondance organique<sup>110</sup> et thématique<sup>111</sup>) et celle avec les Etats africains et malgache<sup>112</sup>. Le classement de la correspondance avec les EAMA s'organise selon l'ordre alphabétique des EAMA.

La correspondance échangée durant la période de la convention de Yaoundé I a trait à l'organisation et au déroulement des activités des différentes institutions de la conférence parlementaire de l'Association.

Pour ce qui est de l'échange de correspondance relatif aux organes paritaires, les thèmes suivants sont discutés :

- l'organisation des commissions paritaires (ACP 01YA1 30COR COR-040) ;
- la participation du Conseil aux conférences parlementaires (ACP 01YA1 30COR COR-050) ;
- la participation de la CEEA aux conférences parlementaires (ACP 01YA1 30COR COR-060) ;
- la participation de la commission aux conférences parlementaires (ACP 01YA1 30COR COR-070) ;
- les aspects financiers au sein des organes paritaires (ACP 01YA1 30COR COR-080) ;
- entre la présidence des organes paritaires et le parlement (ACP 01YA1 30COR COR-010) : la liste des représentants du PE aux conférences parlementaires et aux commissions paritaires, ainsi que les candidatures du PE aux Bureaux des conférences parlementaires ;
- au sein du Parlement européen sur sa représentation au sein des organes paritaires (ACP 01YA1 30COR COR-020) : les candidatures à la vice-présidence des conférences parlementaires et des commissions paritaires, les participants aux conférences parlementaires et aux commissions paritaires et leurs groupes politiques d'appartenance ;
- au sein du Conseil d'association : l'organisation des conférences parlementaires de 1964 à 1970.

La correspondance avec les différents EAMA<sup>113</sup> est relative aux conférences parlementaires de 1964 à 1971, à la composition du Bureau du Parlement européen de 1965 à 1969, aux résolutions adoptées par le Parlement européen de 1965 à 1969, ainsi qu'à la publication des rapports annuels du Conseil d'association.

### LISTE DES DOSSIERS

| Référence | Intitulé  |
|-----------|---|
| COR-010   | Echange de correspondance entre la présidence des organes paritaires et le Parlement européen |

110] ACP 01YA1 30 COR COR-010 à COR-030

111] ACP 01YA1 30COR COR-040 à COR-080

112] ACP 01YA1 30COR COR-090 à COR-280

113] ACO 01YA1 30COR COR-100 à 280

|         |  |                               |
|---------|--|-------------------------------|
|         |  | (4) - 4/12/1964 - 7/12/1965   |
| COR-020 | Echange de correspondance interne au Parlement européen sur sa représentation au sein des organes paritaires | (5) - 6/10/1964 - 1/12/1967   |
| COR-030 | Echange de correspondance au sein du Conseil d'Association   | (7) - 19/10/1964 - 5/12/1969  |
| COR-040 | Echange de correspondance sur l'organisation des Commissions paritaires                                      | (2) - 28/1/1965 - 11/6/1965   |
| COR-050 | Echange de correspondance sur la participation du Conseil aux Conférences parlementaires                     | (6) - 5/1/1965 - 12/12/1969   |
| COR-060 | Echange de correspondance sur la participation de la CEEA (Euratom) aux Conférences parlementaires           | (3) - 18/11/1964 - 8/11/1966  |
| COR-070 | Echange de correspondance sur la participation de la Commission aux Conférences parlementaires               | (6) - 18/11/1964 - 12/12/1969 |
| COR-080 | Echange de correspondance et notes sur les aspects financiers au sein des organes paritaires                 | (4) - 26/7/1965 - 1/7/1970    |
| COR-090 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec les pays associables               | (1) - 17/4/1970               |
| COR-100 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Burundi                         | (10) - 7/10/1964 - 23/11/1970 |
| COR-110 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Cameroun                        | (10) - 7/10/1964 - 4/1/1970   |
| COR-120 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Congo (Brazzaville)             | (10) - 6/8/1964 - 23/11/1970  |
| COR-130 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Congo (Kinshasa)                | (10) - 7/10/1964 - 23/11/1970 |
| COR-140 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la Côte-d'Ivoire                   | (10) - 7/10/1964 - 23/11/1970 |
| COR-150 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Dahomey                         | (10) - 7/10/1964 - 23/11/1970 |



|         |  |                               |
|---------|--|-------------------------------|
| COR-160 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Gabon                     | (10) - 7/10/1964 - 23/11/1970 |
| COR-170 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la Haute-Volta               | (10) - 7/10/1964 - 23/11/1970 |
| COR-180 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec Madagascar                   | (10) - 7/10/1964 - 23/11/1970 |
| COR-190 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Mali                      | (10) - 7/10/1964 - 23/11/1970 |
| COR-200 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la Mauritanie                | (10) - 7/10/1964 - 23/11/1970 |
| COR-210 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Niger                     | (10) - 7/10/1964 - 23/11/1970 |
| COR-220 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la République Centrafricaine | (10) - 7/10/1964 - 23/11/1970 |
| COR-230 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Rwanda                    | (10) - 7/10/1964 - 23/11/1970 |
| COR-240 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Sénégal                   | (9) - 7/10/1964 - 23/11/1970  |
| COR-250 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la Somalie                   | (9) - 7/10/1964 - 23/11/1970  |
| COR-260 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Suriname                  | (1) - 17/8/1967               |
| COR-270 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Tchad                     | (9) - 7/10/1964 - 23/11/1970  |
| COR-280 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Togo                      | (9) - 7/10/1964 - 23/11/1970  |



## DESCRIPTION DES ORGANISMES PRODUCTEURS

---



YAOUNDÉ I

Signature, à Yaoundé (Cameroun), de la convention de Yaoundé I, qui prévoit un accord d'association d'une durée de cinq ans avec une assistance commerciale, financière et technique entre la Communauté et dix-sept États africains et Madagascar.

Signature de la Convention de Yaoundé I par Modibo Keita, Président du Mali, à gauche, et Moktar Ould Daddah, président de la république islamique de Mauritanie.

## ► Conférence parlementaire de l'Association (période régie par la Convention de Yaoundé I)

**Code d'identification :** CFPA.YA1

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DE : Parlamentarische Konferenz der Assoziation

IT : Conferenza parlamentare dell'associazione

NL : Parlementaire conferentie van de Associatie

### **Date(s) et lieux d'existence**

Convention signée le 20 juillet 1963 et entrée en vigueur le 1er juin 1964.

### **Missions, attributions, domaine d'activité**

L'article 50 de la Convention d'association entre la CEE et les Etats africains et malgache présente la Conférence parlementaire de l'association ainsi :

«La Conférence parlementaire de l'association se réunit une fois par an. Elle est composée, sur une base paritaire, de membres de l'Assemblée et de membres des Parlements des Etats associés.

Le Conseil d'association présente chaque année un rapport d'activité à la Conférence parlementaire.

La Conférence parlementaire peut voter des résolutions dans les matières concernant l'association. Elle désigne son président et son bureau et arrête son règlement intérieur.

La Conférence parlementaire est préparée par une commission paritaire».

La réunion annuelle de la Conférence parlementaire de l'association «a lieu soit sur le territoire d'un Etat membre de la Communauté, soit sur celui d'un des Etats associés. La réunion a lieu à l'initiative de la commission paritaire et sur convocation du président sortant»<sup>114</sup>.

### **Organigramme**

Le Règlement de la Conférence précise qu'elle «est composée de représentants désignés par les parlements des Etats associés, selon la procédure fixée par chacun de ces parlements et à raison de trois membres par Etat associé et d'un nombre égal de représentants désignés par le Parlement européen». La Conférence parlementaire de l'association doit regrouper cent huit membres, car l'association concerne dix-sept EAMA :

- BURUNDI,
- CAMEROUN,
- CENTRAFRIQUE,
- CONGO-Brazzaville,
- CONGO-Léopoldville,
- COTE D'IVOIRE,
- DAHOMEY,
- GABON,
- HAUTE-VOLTA,
- MADAGASCAR,
- MAURITANIE,
- NIGER,
- RWANDA,

114] Article 3 du Règlement de la Conférence

- SENEGAL,
- SOMALIA,
- TCHAD,
- TOGO.

## 1. RÉUNION PRÉPARATOIRE DE MESSINE

### \* PRÉSIDENTS :

GUEYE Lamine (SENEGAL)  
MARTINO Gaetano (IT)

### \* DÉLÉGATION DE L'APE :

BIRKELBACH Willi (DE)  
CARBONI Enrico (IT)  
DUVIEUSART Jean (BE)  
FURLER Hans (DE)  
ILLERHAUS Joseph (DE)  
KREYSSIG Gerhard (DE)  
MARGULIES Robert (DE)  
MARTINO Edoardo (IT)  
METZGER Ludwig (DE)  
PEDINI Mario (IT)  
PLEVEN René (FR)  
POHER Alain (FR)  
RUBINACCI Leopoldo (IT)  
STOBEL Kate (DE)  
VAN DER GOES VAN NATERS J. (NL)  
VANRULLEN Emile (FR)  
VENDROUX Jacques (FR)

### \* DÉLÉGATION DES EAMA :

1. ABDERAHIM DJALLAL (TCHAD)
2. ANGOR L. (CONGO Brazzaville)
3. BA OULD NE (MAURITANIE)
4. BEGNON KONE Damien (HAUTE VOLTA)
5. CONCAGOU TAIROU (DAHOMÉY)
6. GAOH AMADOU (NIGER)
7. LAMBONY Barthélemy (TOGO)
8. LOROUGNON GUEDE (COTE D'IVOIRE)
9. MAKUZA A. (RWANDA)
10. MARIGOH MBOUAH Marcel (CAMEROUN)
11. RAKOTO ZAFIMAHÉRY Alexandre (MADAGASCAR)
12. ZOUBOYE Mohamed (MALI)<sup>115</sup>

Il est à noter pour la délégation des EAMA que le BURUNDI, la CENTRAFRIQUE, le CONGO-Léopoldville, le GABON et la SOMALIA sont excusés et n'ont pas de représentants.

115] Liste établie à partir de la liste des délégués de la réunion préparatoire (ACP 01YA1 OOCF CFP-19640221-01 0070)

## 2. CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

Lors de sa première réunion, la conférence était composée des membres suivants :

\* BUREAU DE LA CONFÉRENCE :

- PRÉSIDENT : LAMINE GUEYE (SENEGAL)
- 1er VICE-PRÉSIDENT : DUVIEUSART Jean (BE)
- VICE-PRÉSIDENTS :
- BATTAGLIA Edoardo (IT)
- CARCASSONNE Roger (FR)
- FURLER Hans (DE)
- HAIDARA Mahamane Alassane (MALI)
- MARIGOH MBOUA Marcel (CAMEROUN)
- RATSIMA (MADAGASCAR)

\* DÉLÉGATION DE L'APE

1. ACHENBACH Ernest (DE)
2. AIGNER Heinrich (DE)
3. ALRIC Gustave (FR)
4. ARMENGAUD André (FR)
5. BAAS J. (NL)
6. BADING Harri (DE)
7. BORD André (FR)
8. BRACCESI Giorgio (IT)
9. BRIOT Louis (FR)
10. CARBONI Enrico (IT)
11. CARCATERRA Antonio (IT)
12. CHARPENTIER René (FR)
13. DARRAS Henri (FR)
14. DE BLOCK August (BE)
15. DE LIPKOWSKI Jean (FR)
16. DUPONT Josephus (BE)
17. ELSNER Frau Lise (DE)
18. FANTON André (FR)
19. FRIEDENSBURG Ferdinand (DE)
20. HERR Joseph (LU)
21. KAPTEYN Paul J. (NL)
22. KREYSSIG Gerhard (DE)
23. LAUDRIN Hervé (FR)
24. LUECKER Hans-August (DE)
25. MARTINO Edoardo (IT)
26. MAUK Adolf (DE)
27. METZGER Ludwig (DE)
28. MORO Gerolamo Lino (IT)
29. MUELLER-HERMANN Ernst (DE)
30. NEDERHOST G.M (NL)
31. PEDINI Mario (IT)
32. PETRE René (BE)
33. POHER Alain (FR)
34. POSTHUMUS S. A (NL)
35. RADEMACHER Willy Max (DE)

36. RICHARTS Hans (DE)
37. RUBINACCI Leopoldo (IT)
38. SABATINI Armando (IT)
39. SANTERO Natale (IT)
40. SCARASCIA MUGNOZZA Gerlo (IT)
41. STORCH Anton (DE)
42. STROBEL Frau Kate (DE)
43. THORN Gaston (LU)
44. TROCLET Léon-Eli (BE)
45. VALS Francis (FR)
46. VAN CAMPEN Ph. C. M (NL)
47. VAN DER GOES VAN NATERS (NL)
48. VANRULLEN Emilio (FR)
49. VENDROUX Jacques (FR)
50. WISCHNEWSJI Hans-Jürgen (DE)

\* DÉLÉGATION DES EAMA :

1. AKALEO (CENTRAFRIQUE)
2. ANDRIANATORO Jean-Baptiste Rodin (MADAGASCAR)
3. BA DIADIE Amadou (MALI)
4. BA MAMADOU SAMBA (MAURITANIE)
5. BA OULD NE (MAURITANIE)
6. BAKCURE Jean-Charle (TCHAD)
7. BAROU Aimé (COTE D'IVOIRE)
8. BONANE Fulgence (HAUTE VOLTA)
9. CASINGWA Germain (RWANDA)
10. CHEIKHNA OULD MOHAMED LAGHDAF (MAURITANIE)
11. CONGACOU Tayrou (DAHOMÉY)
12. CUSMANE N'GOM (SENEGAL)
13. DAMAS Georges (GABON)
14. DANDOBI Mahamane (NIGER)
15. DANGOUE Issaka (DAHOMÉY)
16. DIALLO OUMAROU Michel (HAUTE VOLTA)
17. DJALLAL Abderahim (TCHAD)
18. DJERANG Julien (TCHAD)
19. EBAGNITCHIE Edouard ou OUEGNIN François (COTE D'IVOIRE)
20. GACH Amadou (NIGER)
21. GUILLABERT André (SENEGAL)
22. KOMLAN Lucien (TOGO)
23. KOTIGBIA (CENTRAFRIQUE)
24. LAMBONY (TOGO)
25. LOROUGNON Guédé (COTE D'IVOIRE)
26. MONSILAM Pierre (TOGO)
27. NGO'O MEB Jean (CAMEROUN)
28. NGOUA Joseph (GABON)
29. NOMA KAKA (NIGER)
30. NSAKWA NGI Peter (CAMEROUN)
31. NZABONIMPA Aloys (RWANDA)
32. OUEDRAOGO Moraogo Mathieu (HAUTE VOLTA)
33. OWANGA Louis (GABON)
34. PLYA Jean (DAHOMÉY)
35. RAMANANJATORO (MADAGASCAR)

36. SAMBA (CENTRAFRIQUE)

37. SISSIKO Alioune (MALI)<sup>116</sup>

Il est à noter que le BURUNDI, le CONGO-Brazzaville, le CONGO-Léopoldville et la SOMALIA n'ont pas pu se représenter. De plus le RWANDA ne dispose que de deux représentants et non trois comme les autres Etats. Il y a donc au total cinquante représentants de l'APE, trente-sept présents et treize "excusés" de l'EAMA, huit membres du Bureau, soit au total cent huit parlementaires.

### **Relations**

La Conférence parlementaire de l'Association (période régie par la Convention de Yaoundé I) comporte les entrées d'autorité suivantes:

- Commission paritaire - 1964
- Commission paritaire - 1965
- Commission paritaire - 1966
- Commission paritaire - 1967
- Commission paritaire - 1968
- Commission paritaire - 1969
- Commission paritaire - 1970
- Bureau de la conférence parlementaire de l'Association

---

116] Liste établie à partir de la liste des membres de la conférence parlementaire de l'Association lors de sa réunion du 8 au 10 décembre 1964 à DAKAR (ACP 01YA1 OOCF CFP-19641208-02 0240).



## ► Commission paritaire - 1964 à Commission paritaire - 1970

**Codes d'identification :** COPA.1964 ; COPA.1965 ; COPA.1966 ; COPA.1967 ; COPA.1968 ; COPA.1969 ; COPA.1970

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DE : Paritätischer Ausschuss

IT : Commissione paritetica

NL : Paritaire commissie

### Statut juridique

La convention d'association signée à Yaoundé le 20 juillet 1963 précise dans son article 50, que «la Conférence parlementaire [d'association] est préparée par une commission paritaire».

Nommée par la Conférence et en son sein, au cours de sa réunion annuelle, la commission paritaire permanente est une «commission unique», «un organe permanent de la Conférence chargée d'assurer la continuité du travail parlementaire de l'association»<sup>117</sup>.

L'article 22 du Règlement de la Conférence précise que «la commission paritaire se réunit sur convocation de son président ou à l'initiative du président de la Conférence, au cours ou en dehors des réunions de la Conférence. Les réunions en dehors de celles de la Conférence n'excèdent pas le nombre de trois par an».

### Organigramme

Lors de sa première réunion, la commission paritaire permanente était composée des membres suivants :

ACHENBACH Ernest (DE)

AIGNER Heinrich, suppléant de DERINGER Arved (DE)

ANDRIANATORO Jean-Baptiste Rodin (MADAGASCAR)

ARMENGAUD André (FR)

BA OULD NE (MAURITANIE)

BAKOURE Jean-Charles (TCHAD)

BONANE Fulgence, suppléant de KONE Begnon (HAUTE-VOLTA)

BRIOT Louis (FR)

CARBONI Enrico (IT)

CARCASSONNE Roger (FR)

CHARPENTIER René (FR)

CONGACOU Tayrou (DAHOMÉY)

DAMAS Georges (Vice-président, GABON)

DUPONT Josephus (BE)

GAOH Amadou, suppléant de HAMA Boubou (NIGER)

LAMBONY Bombona Barthélémy (TOGO)

LAUDRIN Hervé (FR)

LOROUGNON Guédé, suppléant de YACE Philippe (COTE-D'IVOIRE)

MORO Gerolamo Lino (IT)

N'GOM Ousmane (SENEGAL)

NGO'O MEBE Jean (CAMEROUN)

NZABONIMPA Aloys (RWANDA)

PEDINI Mario (IT)

RICHARTS Hans (DE)

<sup>117]</sup> Article 20 du Règlement de la Conférence parlementaire d'association, de 1964

SAMA, suppléant TAMBOUX Adama (CENTRAFRIQUE)  
SISSOKO Alioune (MALI)  
STROBEL Kate (DE)  
THORN Gaston (Président, LU)  
TROCLET Léon-Eli, suppléant de DEHOUSSE Fernand (BE)  
VAN CAMPEN Ph. C. M. (NL)  
VAN DER GOES VAN NATERS (NL)  
WOHLFART Joseph, suppléant de WISCHNEWSKI Hans-Jürgens (LU)<sup>118</sup>

Il est à noter que selon la liste révisée des membres et suppléants présents à la réunion du 9 décembre 1964<sup>119</sup>, des différences apparaissent dans la composition de la commission :

- TAMBOUX Adama (CENTRAFRIQUE), titulaire, est bien présent et non suppléé par SAMA,
- KONE Begnon (HAUTE-VOLTA), titulaire, est bien présent et non suppléé par BONANE Fulgence,
- HAMA Boubou (NIGER), titulaire, est bien présent et non remplacé par GAOH Amadou,
- VAN RULLEN Emile est le suppléant de Ferdinand DEHOUSSE et non Léon-Eli TROCLET)

### **Relations**

Les commissions paritaires (1964-1970) dépendent de la Conférence parlementaire de l'Association (période régie par la Convention de Yaoundé I).

---

118] ACP 01YA1 05PP COPA-19641209 0020

119] Liste établie à partir de la liste de présence de la réunion du 9 décembre 1964 à DAKAR (COPA-19641209 0035).

## ► Bureau de la conférence parlementaire de l'Association

**Code d'identification :** BURC.1965

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DE : Präsidium

FR : Bureau de la conférence parlementaire de l'Association

IT : Ufficio di Presidenza

NL : Bureau

### Statut juridique

La convention d'association signée à Yaoundé le 20 juillet 1963, relative aux liens qui unissent la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgaches associés à cette communauté, précise dans son article 50, que «la Conférence parlementaire [d'association] (...) désigne son président et son bureau (...)».

### Missions, attributions, domaine d'activité

Si la commission paritaire permanente est chargée de la préparation générale des travaux de la Conférence, «le Bureau de la conférence peut y apporter les modifications qu'il juge nécessaires. Le président soumet ces propositions à la Conférence»<sup>120</sup>.

En outre, «les candidatures à la commission paritaire sont adressées au Bureau, qui les soumet à la Conférence»<sup>121</sup>.

### Organigramme

L'article 6 du Règlement de la conférence parlementaire d'association de 1965 précise qu'«au début de la première séance de chaque réunion annuelle, la conférence désigne son bureau. Le Bureau se compose d'un président et de sept vice-présidents. Quatre membres du Bureau sont choisis parmi les représentants du Parlement européen et quatre autres parmi les représentants des Parlements des Etats associés. Le président est alternativement et de réunion en réunion annuelle, soit africain ou malgache, soit européen»<sup>122</sup>.

Lors de sa première réunion, le Bureau de la conférence parlementaire d'Association était composé des membres suivants :

**\* PRÉSIDENT :**

-LAMINE GUEYE (SENEGAL)

**\* 1er VICE-PRÉSIDENT :**

-DUVIEUSART Jean (BE)

**\* VICE-PRÉSIDENTS :**

-BATTAGLIA Edoardo (IT)

-CARCASSONNE Roger (FR)

-FURLER Hans (DE)

-HAIDARA Mahamane Alassane (MALI)

-MARIGOH MBOUA Marcel (CAMEROUN)

-RATSIMA (MADAGASCAR)<sup>123</sup>

### Relations

Le Bureau de la conférence parlementaire de l'Association dépend de la Conférence parlementaire de l'Association (période régie par la Convention de Yaoundé I).

120] Article 13 du Règlement de la conférence, 1965

121] Article 20 du Règlement de la conférence, 1965

122] Article 6 du Règlement de la conférence parlementaire d'association de 1965

123] Liste élaborée à partir du procès verbal de la réunion du 9 décembre 1964 à Dakar (ACP 01YA1 15BU BURC-19641209 0010).



Période régie par la seconde convention  
d'Association avec les EAMA de Yaoundé,  
signée le 29 juillet 1969 et  
entrée en vigueur le 1er janvier 1971

.....



Réunion annuelle de la conférence parlementaire d'Association, du 12 au 14 janvier 1972 à La Haye  
en présence de la reine Juliana des Pays-Bas

**Référence :** ACP 02YA2

**Dates extrêmes :** 16/07/1964-08/06/1977

**Niveau de description :** SOUS FOND

**Importance matérielle :** 20 boîtes d'archives, 2 m.l.

**Nom du producteur:**

- Conférence parlementaire de l'Association (période régie par la Convention de Yaoundé II et d'Arusha II)
- Commission paritaire - 1971 à Commission paritaire - 1975
- Bureau de la conférence parlementaire d'Association

### Notice historique

La seconde convention de YAOUNDÉ, signée le 29 juillet 1969 et entrée en vigueur le 1er janvier 1971, est calquée sur la précédente, la première convention de YAOUNDÉ. Les institutions de l'association (le Conseil d'Association, la Cour arbitrale de l'Association et la Conférence parlementaire de l'Association, article 41 de la convention de 1969) sont conservées et, concernant la structure de l'association, cette seconde convention n'apporte pas de changements fondamentaux.

Les pays signataires de cette seconde convention ainsi que les Etats membres sont les mêmes que pour la première<sup>124</sup>.

Cette seconde convention d'association entre la Communauté Economique Européenne et les Etats Africains et Malgache Associés à cette Communauté porte sur les échanges commerciaux (TITRE I), la coopération financière et technique (TITRE II), le droit d'établissement, services, paiements et capitaux (TITRE III), les institutions de l'association (TITRE IV) et les dispositions générales et finales (TITRE V).

Il est à noter qu'en 1972, l'association CEE-EAMA connaît sa première et unique demande d'accession, formulée par l'Île Maurice, conformément à l'article 60 de la convention :

- «1. Le Conseil d'association est informé de toute demande d'adhésion ou d'association d'un Etat à la Communauté.
2. Toute demande d'association à la Communauté d'un Etat dont la structure économique et la production sont comparables à celles des Etats associés qui, après examen par la Communauté, a été portée par celle-ci devant le Conseil d'Association, y fait l'objet de consultations.
3. L'accord d'association entre la Communauté et un Etat visé au paragraphe 2 peut prévoir l'accession de cet Etat à la présente Convention. Cet Etat jouit alors des mêmes droits et est soumis aux mêmes obligations que les Etats associés. Toutefois, l'accord qui l'associe à la Communauté peut fixer la date à laquelle certains de ces droits et obligations lui deviennent applicables.

Cette accession ne peut porter atteinte aux avantages résultants pour les Etats associés signataires de la présente Convention des dispositions relatives à la coopération financière et technique.»

L'accession de l'Île Maurice est sanctionnée par un accord d'association conclu le 12 mai 1972, qui porte à 19 le nombre des Etats associés à la Communauté.

Le 1er avril 1973 entre en vigueur le premier élargissement de la Communauté européenne, avec l'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark. Cet événement marque un tournant majeur dans la politique d'association. En effet, la nécessité se présente d'offrir aux pays en voie de développement entretenant des liens économiques et commerciaux avec le Royaume-Uni au sein du Commonwealth britannique, le même type de relations dont la Communauté fait bénéficier les Etats africains, malgache et mauricien associés.

124] Cf. ACP 01 YA1- Notice historique

Le protocole 22 annexé aux actes d'adhésion des 3 nouveaux Etats membres offre aux 20 pays faisant partie du Commonwealth et situés en Afrique<sup>125</sup> et l'Océan Pacifique<sup>126</sup> la possibilité de négocier avec la Communauté européenne l'organisation de leurs relations futures. Cependant, l'adhésion des nouveaux Etats membres (Royaume-Uni, Irlande et Danemark) intervenant 2 ans avant l'expiration de la Seconde convention de Yaoundé, l'acte d'adhésion garde le statu quo dans les relations entre la Communauté et les Etats associés et ceux «associables»<sup>127</sup>, jusqu'à la fin de Yaoundé II.

L'article 61 de la Convention de YAOUNDÉ II précise que celle-ci «est conclue pour une durée de 5 années à compter de son entrée en vigueur et vient à expiration au plus tard le 31 janvier 1975».

## STRUCTURE ET CONTENU

### *Structure du sous-fonds*

Le sous-fonds ACP 02YA2 regroupe les documents relatifs à l'activité du Parlement européen dans le domaine de la coopération avec les Etats africains et malgache associés, puis africains, malgache et mauricien à partir de 1972, durant la période régie par la seconde convention de Yaoundé (1969-1975).

Les cinq séries qui composent ce sous-fonds reflètent le fonctionnement de cette coopération à travers ses différentes institutions et leurs activités respectives. Le sous-fonds s'organise comme suit :

- ACP 02YA2 00CP : Réunions de la Conférence parlementaire de l'Association
- ACP 02YA2 05PP : Réunions de la commission paritaire permanente
- ACP 02YA2 10RP : Rapports de la commission paritaire permanente
- ACP 02YA2 15BU : Réunions du Bureau de la Conférence parlementaire de l'Association
- ACP 02YA2 30COR : Correspondance échangée durant la période de la convention de Yaoundé II

### *Contenu de la série*

La Conférence parlementaire de l'Association constitue l'une des institutions de l'association<sup>128</sup>. La série ACP 02YA2 00CP regroupe les documents produits ou reçus dans le cadre des réunions de la Conférence parlementaire de l'Association durant la période régie par la seconde convention d'association de Yaoundé.

L'article 52 de la seconde convention d'association de Yaoundé stipule également que «la Conférence parlementaire est préparée par une commission paritaire». Le travail de cette commission paritaire se dévoile à travers les deux séries ACP 02YA2 05PP et 10RP, qui renvoient respectivement aux réunions et aux rapports de cette commission.

La série ACP 02YA2 15BU regroupe les documents relatifs aux réunions du Bureau de la Conférence parlementaire de l'Association.

Enfin, une correspondance importante s'établit entre les signataires de la seconde convention d'association de Yaoundé. La série ACP 02YA2 30COR compile cette correspondance.

125] BOTSWANA, GAMBIE, GHANA, KENYA, LESOTHO, MALAWI, NIGERIA, OUGANDA, SIERRA LEONE, SWAZILAND, TANZANIE, ZAMBIE), dans les Caraïbes (BARBADE, GUYANE, TRINITÉ-ET-TOBAGO)

126] ILES FIDJI, SAMOA OCCIDENTALES, TONGA

127] Article 109 et 115 de l'acte d'adhésion

128] Article 41 de la convention d'association de Yaoundé II

**Mode de classement****Classement**

Les cinq séries du sous fonds ACP 02YA2, relatif à la période régie par la seconde convention d'association avec les EAMA de Yaoundé, sont organisées par institution, par procédure mais aussi par typologie documentaire.

Les quatre premières séries concernent trois institutions mises en place par la convention de Yaoundé :

- la conférence parlementaire d'association (ACP 02YA2 00CP),
- la commission paritaire permanente (ACP 02YA2 05PP et 10RP)
- le Bureau de la conférence parlementaire d'association (ACP 02YA2 15BU).

Bien que concernant toutes deux la commission paritaire permanente, les séries ACP 02YA2 05PP et ACP 02YA2 10RP sont distinctes car elles reflètent chacune une procédure différente : les réunions pour l'une et les rapports parlementaires pour l'autre.

La série ACP 02YA2 30COR se différencie par la typologie de ses documents : la correspondance.

**Autres sources**

- Seconde convention d'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgaches associés à cette Communauté de Yaoundé, signée le 29 juillet 1969 et entrée en vigueur le 1er janvier 1971.
- Règlement financier interne de la Conférence parlementaire (JOCE 220 du 24 décembre 1965, p. 3233)

**Notes**

Il est à noter que le sous-fonds ACP 02YA2 ne contient pas le Règlement intérieur de la Conférence ni le Règlement financier, contrairement au précédents sous-fonds ACP 00CAA et ACP 01YA1.

Cependant, la seconde convention de Yaoundé renouvelant la première et les documents citant les Règlements de 1965, c'est-à-dire ceux de Yaoundé I, comme référence, on peut penser que le Règlement intérieur et celui financier de Yaoundé II sont les mêmes que ceux de Yaoundé I.



## ■ Réunions de la conférence parlementaire d'Association

**Référence :** ACP 02YA2 00CP

**Dates extrêmes :** 14/01/1970-07/02/1976

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 5 boîtes d'archives, 50 cm.

**Nom du producteur :** Conférence parlementaire de l'Association (période régie par la Convention de Yaoundé II et d'Arusha II) (CFPA.YA2)

### Notice historique

Le Titre IV de la seconde convention d'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés à cette Communauté, signée à Yaoundé le 29 juillet 1969, présente les trois institutions de l'association :

- le Conseil d'association assisté du Comité d'association,
- la Conférence parlementaire de l'association
- la Cour d'arbitrage de l'association.

Selon l'article 51, «la Conférence parlementaire de l'association se réunit une fois par an. Elle est composée, sur une base paritaire, de membres de l'Assemblée et de membres des Parlements des Etats associés.

Le Conseil d'association présente chaque année un rapport d'activité à la Conférence parlementaire.

La Conférence parlementaire peut voter des résolutions dans les matières concernant l'association. Elle désigne son président et son bureau et arrête son règlement intérieur.

La Conférence parlementaire est préparée par une commission paritaire».

### STRUCTURE ET CONTENU

La série ACP 02YA2 00CP rassemble les documents relatifs aux réunions de la conférence parlementaire d'Association. Elle s'organise en quatorze dossiers concernant les cinq conférences parlementaires qui ont eu lieu durant la seconde convention de Yaoundé.

Les dossiers de la réunion et des Conférences se décomposent thématiquement comme suit, dans la plupart des cas :

- préparation et déroulement,
- organisation logistique,
- correspondance.

La série se compose principalement de comptes rendus (résumés succincts des séances), de procès-verbaux, de contribution, des listes des participants, de lettres mais aussi de feuilles de présidence, de règlement et d'ordre du jour.

Chacune des 5 Conférences parlementaires de l'Association s'organise sur le même schéma :

- vérification des pouvoirs des membres de la Conférence
- élection du Bureau de la Conférence,
- établissement de l'ordre du jour,
- étude du rapport, au nom de la commission paritaire, sur le compte de gestion de la Conférence parlementaire de l'association pour l'exercice passé et sur le projet d'état prévisionnel pour l'exercice en cours,

- exposé du Président du Conseil d'association sur le rapport annuel d'activité du Conseil d'association du Conseil d'association à la Conférence parlementaire de l'Association,
- exposé du Président du Conseil d'association des Communautés européennes,
- rapport au nom de la commission paritaire du rapport d'activité du Conseil d'association,
- échanges de vues sur des questions particulières : coordination de l'action des 24 Etats partenaires de l'association, politique communautaire d'aide au développement, développement du tourisme en Afrique et mise en valeur des ressources touristiques des EAMA,
- réunion du Bureau,
- vote des résolutions,
- nomination des membres et désignation du Président et Vice-présidents de la commission paritaire,
- réunion constitutive de la commission paritaire.

## LISTE DES DOSSIERS

| Référence        | Intitulé  |
|------------------|---|
| CFPA-19710111-01 | Réunion annuelle du 11 au 13 janvier 1971, Yaoundé - Déroulement<br>(25) - 1/11/1970 - 13/1/1971  |
| CFPA-19710111-02 | Réunion annuelle du 11 au 13 janvier 1971, Yaoundé - Organisation<br>logistique<br>(5) - 14/1/1970 - 11/1/1971                                  |
| CFPA-19710111-03 | Réunion annuelle du 11 au 13 janvier 1971, Yaoundé - Correspondance<br>(3) - 23/11/1970 - 21/12/1970  |
| CFPA-19720112-01 | Réunion annuelle du 12 au 14 janvier 1972, La Haye - Déroulement<br>(20) - 10/11/1971 - 14/1/1972   |
| CFPA-19720112-02 | Réunion annuelle du 12 au 14 janvier 1972, La Haye - Organisation<br>logistique<br>(4) - 25/11/1971 - 12/1/1972                                 |
| CFPA-19720112-03 | Réunion annuelle du 12 au 14 janvier 1972, La Haye - Correspondance<br>(3) - 19/11/1971 - 16/2/1972   |
| CFPA-19730329-01 | Réunion du 29 au 31 mars 1973, Kinshasa - Déroulement<br>(13) - 29/3/1973 - 31/3/1973   |
| CFPA-19730329-02 | Réunion du 29 au 31 mars 1973, Kinshasa - Organisation logistique<br>(9) - 24/1/1973 - 29/3/1973  |
| CFPA-19740130-01 | Réunion annuelle du 30 janvier au 1er février 1974, Rome - Déroulement<br>(23) - 21/1/1974 - 1/2/1974   |
| CFPA-19740130-02 | Réunion annuelle du 30 janvier au 1er février 1974, Rome - Organisation<br>logistique<br>(1) - 28/1/1974  |
| CFPA-19740130-03 | Réunion annuelle du 30 janvier au 1er février 1974, Rome - Correspondance<br>(4) - 1/11/1973 - 27/3/1974  |
| CFPA-19750123-01 | Conférence parlementaire d'association du 27 au 29 janvier 1975, Abidjan -<br>Préparation, déroulement et suites<br>(11) - 27/1/1975 - 7/2/1976 |

- CFPA-19750123-02 Conférence parlementaire d'association du 27 au 29 janvier 1975, Abidjan -  
Organisation logistique (3) - 9/1/1975 - 27/1/1975
- CFPA-19750123-03 Conférence parlementaire d'association du 27 au 29 janvier 1975, Abidjan -  
Correspondance (4) - 4/12/1974 - 29/1/1975

## ■ Réunions de la commission paritaire permanente

**Référence :** ACP 02YA2 05PP

**Dates extrêmes :** 28/08/1968-11/07/1975

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 4 boîtes d'archives, 40 cm

**Nom du producteur :** Commission paritaire - 1971 à Commission paritaire - 1975 (COPA.1971 ; COPA.1972 ; COPA.1973 ; COPA.1974 ; COPA.1975)

### Notice historique

La seconde convention d'association signée à Yaoundé le 29 juillet 1969, relative aux liens qui unissent la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgaches associés à cette communauté, précise dans son article 52, que «la Conférence parlementaire [d'association] est préparée par une commission paritaire».

Nommée par la Conférence et en son sein, au cours de sa réunion annuelle, la commission paritaire permanente est une commission unique, un organe permanent de la Conférence chargée d'assurer la continuité du travail parlementaire de l'association.



Réunion de la commission paritaire permanente à Dublin 20-24 mai 1975 - Président Kassongo (Zaire), Spénale, O'Dalaigh, Yace

### STRUCTURE ET CONTENU

La série ACP 02YA2 05PP se décompose en vingt-et-un dossiers relatifs aux treize réunions de la commission paritaire permanente durant la période régie par la seconde Convention d'association de Yaoundé (1969-1975).

Les dossiers de chaque réunion se décomposent thématiquement comme suit, dans la plupart des cas :

- préparation et déroulement,
  - organisation logistique,
  - suites de la réunion,
- et aussi parfois
- correspondance.

Pour connaître la nature des débats de la commission paritaire permanente de manière précise, il apparaît judicieux en terme de méthodologie de se référer au préalable aux rapports parlementaires de cette commission, qui pourront donner aux chercheurs des repères temporels et ainsi l'aider à cibler les procès-verbaux susceptibles de traiter du sujet recherché. Les rapports de la commission paritaire permanente sont regroupés dans la série ACP 02YA2 10RP.

La série ACP 02YA2 05PP s'organise chronologiquement par réunion de la commission paritaire permanente.

## LISTE DES DOSSIERS

| Référence        | Intitulé   |
|------------------|--|
| COPA-19710109    | Réunion du 9 au 3 janvier 1971, Yaoundé<br>(5) - 9/12/1970 - 29/4/1971   |
| COPA-19710601-01 | Réunion du 1er au 3 juin 1971, Munich - Préparation et déroulement<br>(17) - 17/12/1970 - 6/9/1971   |
| COPA-19710601-02 | Réunion du 1er au 3 juin 1971, Munich - Organisation logistique<br>(2) - 26/2/1971 - 3/5/1971  |
| COPA-19711027-01 | Réunion du 27 au 29 octobre 1971, Fort-Lamy - Préparation et déroulement<br>(10) - 24/9/1971 - 17/12/1971                                    |
| COPA-19711027-02 | Réunion du 27 au 29 octobre 1971, Fort-Lamy - Organisation logistique<br>(2) - 21/9/1971 - 24/9/1971   |
| COPA-19720110    | Réunion du 10 au 11 janvier 1972, La Haye<br>(6) - 1/1/1972 - 2/2/1972   |
| COPA-19720529    | Réunion du 29 mai au 1er juin 1972, Luxembourg<br>(7) - 25/5/1972 - 20/7/1972  |
| COPA-19721024    | Réunion du 24 au 26 octobre 1972, Ouagadougou<br>(10) - 1/2/1972 - 1/2/1973  |
| COPA-19730326    | Réunion du 26 au 28 mars 1973 et réunion constitutive du 30 mars 1973, Kinshasa<br>(8) - 28/8/1968 - 6/6/1973                                |
| COPA-19730626    | Réunions du 26 au 29 juin 1973, Bruges<br>(6) - 9/5/1973 - 31/7/1973   |
| COPA-19731026    | Réunions du 26 au 31 octobre 1973, Lomé<br>(8) - 26/10/1973 - 21/12/1973   |
| COPA-19740128-01 | Réunions des 28 et 29 janvier et réunion constitutive du 1er février 1974, Rome - Préparation et déroulement<br>(6) - 11/12/1973 - 14/3/1974 |
| COPA-19740128-02 | Réunions des 28 et 29 janvier et réunion constitutive du 1er février 1974, Rome - Organisation logistique<br>(2) - 30/1/1974 - 30/1/1974     |

|                  |   |                               |
|------------------|---|-------------------------------|
| COPA-19740128-03 | Réunions des 28 et 29 janvier et réunion constitutive du 1er février 1974,<br>Rome - Correspondance | (1) - 30/1/1974               |
| COPA-19740128-04 | Réunions des 28 et 29 janvier et réunion constitutive du 1er février 1974,<br>Rome - Suites         | (1) - 6/2/1974                |
| COPA-19740527    | Réunions du 27 au 29 mai 1974, Dinard   | (5) - 27/5/1974 - 18/9/1974   |
| COPA-19741023    | Réunions du 23 au 25 octobre 1974, Le Morne (Ile Maurice)   | (8) - 23/10/1974 - 18/12/1974 |
| COPA-19750123-01 | Réunions des 23, 24 et 25 janvier et du 27 janvier 1975, Abidjan -<br>Préparation et déroulement    | (9) - 4/12/1974 - 2/4/1975    |
| COPA-19750123-02 | Réunion constitutive du 29 janvier 1975, Abidjan - Déroulement                                      | (2) - 2/4/1975                |
| COPA-19750123-03 | Réunions du 23 au 29 janvier 1975, Abidjan - Organisation logistique                                | (4) - 1/6/1974 - 27/1/1975    |
| COPA-19750521    | Réunions du 21 au 23 mai 1975, Dublin   | (5) - 17/4/1975 - 11/7/1975   |

## ■ Rapports de la commission paritaire permanente

**Référence :** ACP 02YA2 10RP

**Dates extrêmes :** 07/12/1970-05/05/1975

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 8.3 boîtes d'archives, 83 cm

**Nom du producteur :** Commission paritaire - 1971 à Commission paritaire - 1975 (COPA.1971 ; COPA.1972 ; COPA.1973 ; COPA.1974 ; COPA.1975)

### STRUCTURE ET CONTENU

#### Structure de la série

La série ACP 02YA2 10RP se décompose en seize dossiers relatifs aux rapports issus des réunions de la commission paritaire permanente durant la période régie par la seconde Convention d'association de Yaoundé<sup>129</sup>. La série s'organise comme suit :

La commission paritaire permanente élabore des rapports sur différentes questions particulières lors de ses réunions<sup>130</sup>. Ces rapports présentent des propositions de résolution à la Conférence.

La série regroupe ainsi des projets de rapport parlementaire, des rapports parlementaires, des amendements, des corrigendums, de la documentation (documents budgétaires), des propositions de résolution et les textes adoptés (également nommés résolutions).

La série ACP 02YA2 10RP s'organise chronologiquement et selon le numéro du rapport parlementaire du dossier.

#### Contenu de la série

Les rapports de la commission paritaire permanente traitent des points suivants :

1. L'examen du rapport annuel d'activité du Conseil d'association à la Conférence parlementaire d'association.

En effet, l'article 52 de la convention de Yaoundé de 1963 stipule que «le Conseil d'association présente chaque année un rapport d'activité à la Conférence parlementaire». Ce rapport est examiné par la commission paritaire. Sur rapport de cette commission, la Conférence ouvre une discussion générale et procède, s'il y a lieu, au vote des conclusions de cette commission présentées en la forme d'une proposition de résolution.

Il faut noter ici, que la période couverte par la seconde convention d'association de Yaoundé est marquée par plusieurs événements qui intéressent l'Association à des degrés divers :

- l'élargissement de la Communauté européenne, avec l'entrée de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark dans la Communauté des six, en 1973. Le régime d'Association reste tel quel jusqu'en janvier 1975, car ces nouveaux membres ne sont pas «parties» de la Convention de Yaoundé II. Cependant, cet élargissement offre «aux membres du Commonwealth situés en Afrique, dans l'Océan Indien, le Pacifique et les Caraïbes, qui en feraient la demande, la possibilité d'adhérer à la convention de Yaoundé ou de conclure des accords de type Arusha<sup>131</sup> ou des accords commerciaux classiques»<sup>132</sup>.

129] cf. série ACP 02YA2 05PP

130] cf. série ACP 02YA2 05PP

131] cf. ACP 03ARU

132] ACP 02YA2 10RP RYA2-45/73 0010

- l'adhésion de l'Île-Maurice à la Convention de Yaoundé, signée à Port Louis le 12 mai 1972, qui démontre la vitalité de l'Association et montre la voie à d'autres pays du Commonwealth qui souhaiteraient, après l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté, s'associer à la Convention de Yaoundé.
- la création de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, signée à Bamako le 3 juin 1972, qui succède à l'Union douanière de l'Afrique de l'Ouest et marque un pas de plus dans le sens de l'intégration économique des Etats. Cette communauté regroupe la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, le Niger, la Mauritanie, le Mali, le Dahomey et la Haute-Volta.

2. L'examen du compte annuel de gestion de l'exercice financier passé et le projet d'état prévisionnel de l'exercice financier à venir. Ce document est établi par le Secrétaire général du Parlement européen et fait ressortir :

- l'ensemble des recettes dont a disposé, pendant l'exercice écoulé, la Trésorerie de la Conférence,
- le montant et la répartition des dépenses effectuées en exécution de l'état prévisionnel de l'exercice écoulé,
- le montant des disponibilités de trésorerie ayant existé à la fin de l'exercice écoulé.

Même en 1973, la conférence parlementaire de l'association se réfère toujours à son règlement financier de 1965, comme il est décrit dans le rapport parlement sur le compte de gestion pour l'exercice 1971 et état prévisionnel pour l'exercice 1973<sup>133</sup>. Ainsi, les références qui suivent renvoient bien à ce règlement financier.

L'article 3 du Règlement financier interne de la Conférence parlementaire<sup>134</sup> précise qu'«au plus tard 30 jours avant la réunion de la commission paritaire précédant la réunion annuelle de la Conférence, le secrétariat de la conférence (...) établit (...) un avant-projet d'état prévisionnel des dépenses relatives à l'interprétation en séance ainsi qu'à la traduction et à la reproduction des documents et des dépenses afférentes à l'organisation matérielles des réunions, ainsi qu'une prévision de ces dépenses». Par la suite, cet avant-projet d'état prévisionnel est «introduit auprès de la commission paritaire, qui en délibère, y apporte les modifications éventuelles jugées nécessaires et établit un projet d'état prévisionnel» (article 5). Le projet d'état prévisionnel, accompagné du rapport de la commission paritaire, est inscrit à l'ordre du jour de la réunion annuelle de la Conférence. Celle-ci en délibère et arrête l'état prévisionnel des dépenses (article 6)».

L'article 11 du Règlement financier interne de la Conférence parlementaire<sup>135</sup> précise que «le compte de gestion est transmis à la commission paritaire, qui en vérifie ou fait vérifier l'exactitude et qui fait des propositions de décharge à la Conférence pour sa prochaine réunion. A cette même réunion, la Conférence décide de l'affectation des recettes non utilisées de l'exercice clos ou, le cas échéant, des mesures à prendre pour combler un déficit de trésorerie constaté».

3. Des questions particulières telles que la coordination de l'action des vingt-quatre Etats partenaires de l'Association dans le cadre des organisations internationales, la politique communautaire de coopération au développement et le développement du tourisme en Afrique et la mise en valeur des ressources touristiques des EAMA.

## LISTE DES DOSSIERS

| Référence  | Intitulé  |
|------------|---|
| RYA2-35/71 | 6ème rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la Conférence parlementaire de l'association<br>(2) - 11/1/1971 - 10/2/1971 |

133] ACP 02YA2 10RP RYA2-43/73 0010

134] JOCE 220 du 24 décembre 1965, p. 3232

135] JOCE 220 du 24 décembre 1965, p. 3233



|             |  |                              |
|-------------|--|------------------------------|
| RYA2-37/71  | Compte de gestion pour l'exercice 1970 et état prévisionnel pour l'exercice 1972                                   | (4) - 6/5/1971 - 7/2/1972    |
| RYA2-38/71  | 7ème rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la Conférence parlementaire de l'association             | (5) - 20/9/1971 - 20/12/1971 |
| RYA2-39/72  | 7ème rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la Conférence parlementaire de l'association             | (4) - 29/12/1971 - 7/2/1972  |
| RYA2-41/73  | Coordination de l'action des 24 Etats partenaires de l'Association dans le cadre des organisations internationales | (8) - 7/10/1970 - 16/6/1973  |
| RYA2-43/73  | Compte de gestion pour l'exercice 1971 et état prévisionnel pour l'exercice 1973                                   | (4) - 28/3/1972 - 16/6/1973  |
| RYA2-45/73  | 8ème rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la Conférence parlementaire de l'association             | (4) - 2/10/1972 - 20/2/1973  |
| RYA2-46/73  | 8ème rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la Conférence parlementaire de l'association             | (6) - 7/3/1973 - 16/6/1973   |
| RYA2-47/73  | Mémorandum de la Commission relatif à une politique communautaire de coopération au développement                  | (6) - 11/1/1972 - 16/6/1973  |
| RYA2-49/74  | Compte de gestion pour l'exercice 1972 et état prévisionnel pour l'exercice 1974                                   | (7) - 31/12/1972 - 5/5/1975  |
| RYA2-50/74  | 9ème rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la Conférence parlementaire de l'association             | (5) - 5/10/1973 - 15/1/1974  |
| RYA2-51/74  | 9ème rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la Conférence parlementaire de l'association             | (6) - 1/1/1974 - 25/3/1974   |
| RYA2-53/74  | Compte de gestion de l'exercice 1973, états prévisionnels des exercices 1974 (supplément) et 1975                  | (4) - 30/9/1974 - 24/2/1975  |
| RYA2-54/75  | 10ème rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la Conférence parlementaire de l'association            | (3) - 27/9/1974 - 31/1/1975  |
| RYA2-55/75  | 10ème rapport annuel d'activité du Conseil d'Association à la Conférence parlementaire de l'association            | (4) - 13/1/1975 - 24/2/1975  |
| RYA2-X01/73 | Développement du tourisme en Afrique et mise en valeur des ressources touristiques des EAMA                        | (4) - 5/10/1972 - 20/2/1973  |

## ■ Réunions du Bureau de la conférence parlementaire d'Association

**Référence :** ACP 02YA2 15BU

**Dates extrêmes :** 11/01/1971-29/01/1977

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 10 dossiers, 7 cm.

**Nom du producteur :** Bureau de la conférence parlementaire d'Association (BURC.1971)

### Notice historique

Si la commission paritaire permanente<sup>136</sup> est chargée de la préparation générale des travaux de la Conférence, le Bureau de la conférence peut y apporter les modifications qu'il juge nécessaires. Le président soumet ces propositions à la Conférence.

En outre, les candidatures à la commission paritaire sont adressées au Bureau, qui les soumet à la Conférence.

### STRUCTURE ET CONTENU

La série ACP 02YA2 15BU se compose de dix dossiers reflétant le travail de cinq réunions du Bureau de la conférence entre 1971 et 1975, en marge de celle de la Conférence parlementaire d'association<sup>137</sup>. La différence entre le nombre de dossiers et le nombre de réunions s'explique par le fait qu'il y a ici deux procès-verbaux par réunion. En effet, chaque réunion du Bureau se déroulant sur deux jours, soit sur deux séances, un procès-verbal est rédigé à la fin de chacune d'elle.

Les réunions du Bureau de la Conférence s'organisent ainsi autour de :

- l'examen de l'ordre des travaux de la Conférence,
- la vérification des pouvoirs,
- l'association d'observateurs aux travaux de la Conférence,
- l'examen des candidatures à soumettre à la Conférence parlementaire d'Association pour la nomination de la commission paritaire,
- la fixation de la date de la prochaine réunion du Bureau.

### Classement

La série ACP 02YA2 15BU s'organise chronologiquement par réunion du Bureau de la Conférence.

Il y a autant de dossiers qu'il y a de procès-verbaux de réunion. Les réunions du Bureau se déroulent toutes sur deux jours, soit en deux séances chacune. Un procès-verbal est rédigé à la fin de chaque séance. Il y a ainsi deux dossiers pour une seule réunion.

### LISTE DES DOSSIERS

| Référence     | Intitulé                            |                 |
|---------------|-------------------------------------|-----------------|
| BURC-19710111 | Réunion du 11 janvier 1971, Yaoundé | (4) - 11/1/1971 |
| BURC-19710113 | Réunion du 13 janvier 1971, Yaoundé | (1) - 13/1/1971 |

136] cf. séries ACP 02YA2 05PP et 10RP

137] cf. série ACP 02YA2 00CP

|               |                                     |                             |
|---------------|-------------------------------------|-----------------------------|
| BURC-19720112 | Réunion du 12 janvier 1972, La Haye | (4) - 11/1/1972 - 12/1/1972 |
| BURC-19720114 | Réunion du 14 janvier 1972, La Haye | (2) - 14/1/1972             |
| BURC-19730329 | Réunion du 29 mars 1973, Kinshasa   | (4) - 28/3/1973 - 29/3/1973 |
| BURC-19730330 | Réunion du 30 mars 1973, Kinshasa   | (4) - 29/3/1973 - 30/3/1973 |
| BURC-19740130 | Réunion du 30 janvier 1974, Rome    | (2) - 30/1/1974             |
| BURC-19740201 | Réunion du 1er février 1974, Rome   | (5) - 31/1/1974 - 1/2/1974  |
| BURC-19750127 | Réunion du 27 janvier 1975, Abidjan | (5) - 27/1/1975             |
| BURC-19750129 | Réunion du 27 janvier 1975, Abidjan | (3) - 29/1/1977             |

## ■ Correspondance échangée durant la convention de Yaoundé II

**Référence** : ACP 02YA2 30COR

**Dates extrêmes** : 16/07/1964-18/06/1977

**Niveau de description** : SERIE

**Importance matérielle** : 2 boîtes d'archives, 20 cm

### Notice historique

La convention de YAOUNDÉ II a pour but de «promouvoir la coopération entre les Parties Contractantes, en vue de favoriser le développement économique et social des Etats associés par l'accroissement de leurs échanges commerciaux et la mise en œuvre d'interventions financières et de coopération technique»<sup>138</sup>.

«Les Parties Contractantes entendent développer leurs relations économiques, renforcer la structure et l'indépendance économiques et promouvoir l'industrialisation des Etats associés, favoriser la coopération régionale africaine et contribuer au progrès du commerce international»<sup>139</sup>.

Dans cette optique et toute au long des cinq années de la convention, une correspondance s'établit entre les différents signataires de la convention d'association.

### STRUCTURE ET CONTENU

La série comporte cinquante-six dossiers différents d'échange de correspondance, qui s'organisent en trois grands ensembles : une correspondance liée à la réunion préparatoire des 26-27 septembre 1975 à Luxembourg "afin de permettre la mise en place rapides des mécanismes de coopération parlementaire" de la Convention de Lomé<sup>140</sup>, la correspondance des conférences parlementaires de l'Association CEE/EAMA : celle thématique d'une part et celle avec les futurs Etats associés de la convention de LOME et ceux associables d'autre part. Le classement de la correspondance avec les EAMA s'organise selon l'ordre alphabétique des EAMA

La série regroupe principalement des lettres, des télex et de la correspondance (questions et réponses).

#### *Contenu de la série*

La correspondance échangée durant la période de la convention de Yaoundé II a trait à l'organisation, au déroulement des activités et aux partenaires de la conférence parlementaire de l'Association.

La correspondance liée à la réunion préparatoire des 26-27 septembre 1975 à Luxembourg<sup>141</sup> occupe une place particulière puisqu'il s'agit d'une réunion de «transition». En effet, l'invitation à cette réunion précise que «la commission paritaire de la Conférence parlementaire de l'Association CEE/EAMA, réunie pour la dernière fois à Dublin en mai 1975 avec la participation de représentants des pays ACP, a souhaité qu'une réunion préparatoire ait lieu avant la fin de l'année en cours, sur une base paritaire, entre membres du Parlement européen et représentants de tous les Etats signataires de la Convention de LOMÉ, afin de permettre la mise en place rapide des mécanismes de coopération parlementaire prévus par l'article 80 de cette convention»<sup>142</sup>. La convention de LOMÉ ayant été signée le 28 février 1975, cette réunion a pour but de préparer sa mise en vigueur, qui a lieu le

138] Article 1 de la convention d'association de Yaoundé, 1969

139] Article 1 de la convention de Yaoundé, 1969

140] ACP 02YA2 30COR COR-010 0010

141] ACP 02YA2 30COR COR-010

142] ACP 02YA2 30COR COR-010 0010

1er avril 1976. La correspondance se constitue principalement d'invitation à la réunion, ainsi que de documentation.

La correspondance thématique de la Conférence parlementaire de l'Association concerne :

- l'organisation de ses réunions, son fonctionnement et sa composition ainsi que ceux de la commission paritaire (ACP 02YA2 30COR COR-020),
- la répartition et la composition des groupes politiques qui la composent (ACP 02YA2 30COR COR-030),
- les relations qu'elle entretient avec le Parlement européen, la Commission des Communautés européennes, le Conseil des Communautés européennes, la Banque européenne d'Investissement, la Communauté des Ambassadeurs ACP, le Conseil d'Association CEE/EAMA (ACP 02YA2 30COR COR-040),
- la représentation de certains pays associables avec la Conférence parlementaire (ACP 02YA2 30COR COR-050).

La correspondance avec les futurs Etats africains et malgache associés de la convention de LOMÉ et de certains pays associables (ACP 02YA2 30COR COR-060 à 540) a trait à l'invitation des représentants de ces pays à des réunions de la Conférences.

#### LISTE DES DOSSIERS

| Référence | Intitulé   |
|-----------|--|
| COR-010   | Réunion préparatoire des 26-27/11/1975, Luxembourg - Correspondance<br>(3) - 9/10/1975 - 27/1/1976                               |
| COR-020   | Conférences parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance<br>(6) - 23/12/1970 - 19/12/1974                            |
| COR-030   | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, groupes politiques<br>(8) - 16/7/1964 - 14/12/1973                         |
| COR-040   | Conférence Parlementaire de l'Association CEE-EAMA, rapports avec les<br>Institutions et organes<br>(6) - 11/2/1970 - 13/12/1974 |
| COR-050   | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, généralités sur les<br>réunions<br>(1) - 27/1/1975                         |
| COR-060   | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance<br>avec les Bahamas<br>(4) - 13/12/1973 - 20/3/1976         |
| COR-070   | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance<br>avec la Barbade<br>(4) - 13/12/1973 - 13/3/1976          |
| COR-080   | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance<br>avec le Botswana<br>(4) - 13/12/1973 - 13/3/1976         |
| COR-090   | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance<br>avec le Burundi<br>(6) - 18/3/1971 - 13/3/1976           |

|         |  |                               |
|---------|--|-------------------------------|
| COR-100 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Cameroun          | (7) - 16/2/1971 - 13/3/1976   |
| COR-110 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Cap Vert          | (2) - 17/2/1976 - 20/3/1976   |
| COR-120 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Congo Brazzaville | (6) - 9/12/1971 - 13/3/1976   |
| COR-130 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Congo Kinshasa    | (5) - 16/2/1971 - 13/12/1974  |
| COR-140 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la Côte d'Ivoire     | (7) - 4/1/1971 - 8/6/1977     |
| COR-150 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Dahomey           | (6) - 18/3/1971 - 13/3/1976   |
| COR-160 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec l'Ethiopie           | (4) - 13/12/1973 - 13/3/1976  |
| COR-170 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec les Iles Fidji       | (4) - 13/12/1973 - 13/3/1976  |
| COR-180 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Gabon             | (7) - 16/2/1971 - 13/3/1976   |
| COR-190 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la Gambie            | (2) - 13/12/1973 - 13/12/1974 |
| COR-200 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Ghana             | (4) - 29/12/1973 - 12/3/1976  |
| COR-210 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la Grenade           | (4) - 27/3/1974 - 12/3/1976   |
| COR-220 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la Guinée            | (4) - 13/12/1973 - 12/3/1976  |
| COR-230 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la Guinée-Bissau     | (2) - 17/2/1976 - 20/3/1976   |

|         |   |                               |
|---------|---|-------------------------------|
| COR-240 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la Guinée équatoriale | (2) - 17/2/1976 - 20/3/1976   |
| COR-250 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la Guyana             | (4) - 13/12/1973 - 12/3/1976  |
| COR-260 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la Haute-Volta        | (5) - 9/12/1971 - 12/3/1976   |
| COR-270 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec les Iles Comores      | (1) - 17/4/1970               |
| COR-280 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec l'île Maurice         | (6) - 5/1/1972 - 12/3/1976    |
| COR-290 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la Jamaïque           | (4) - 13/12/1973 - 12/3/1976  |
| COR-300 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Kenya              | (2) - 30/9/1975 - 12/3/1976   |
| COR-310 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Lesotho            | (4) - 13/12/1973 - 12/3/1976  |
| COR-320 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Liberia            | (4) - 13/12/1973 - 12/3/1976  |
| COR-330 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec Madagascar            | (6) - 9/12/1971 - 12/3/1976   |
| COR-340 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Malawi             | (4) - 13/12/1973 - 12/3/1976  |
| COR-350 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Mali               | (6) - 18/3/1971 - 12/3/1976   |
| COR-360 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la Mauritanie         | (7) - 16/2/1971 - 12/3/1976   |
| COR-370 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la Nouvelle Zélande   | (2) - 13/12/1973 - 13/12/1974 |

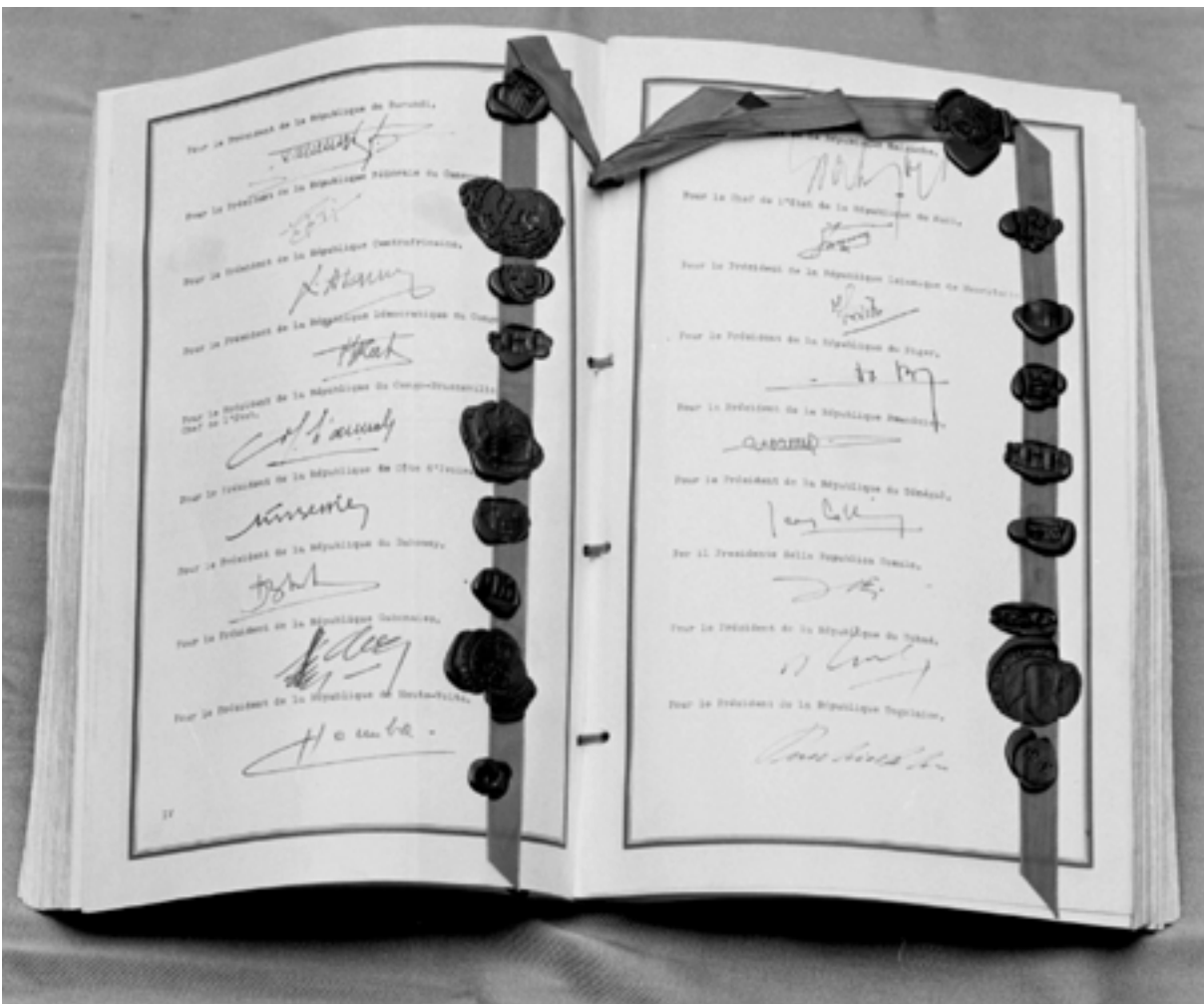
|         |   |
|---------|---|
| COR-375 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Niger<br>(7) - 16/2/1971 - 12/3/1976                     |
| COR-380 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Nigeria<br>(2) - 13/12/1973                              |
| COR-390 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la République Centrafricaine<br>(6) - 18/3/1971 - 13/3/1976 |
| COR-400 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Rwanda<br>(7) - 30/12/1970 - 12/3/1976                   |
| COR-410 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec les Samoa<br>(2) - 28/1/1974 - 14/1/1975                    |
| COR-420 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec Sao Tomé-et-Principe<br>(2) - 17/2/1976 - 20/3/1976         |
| COR-430 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Sénégal<br>(7) - 16/2/1971 - 12/3/1976                   |
| COR-440 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la Sierra Leone<br>(4) - 13/12/1973 - 12/3/1976             |
| COR-450 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la Somalie<br>(6) - 18/3/1971 - 12/3/1976                   |
| COR-460 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Soudan<br>(4) - 29/12/1973 - 13/3/1976                   |
| COR-470 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Suriname<br>(1) - 20/3/1976                              |
| COR-480 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Swaziland<br>(4) - 13/12/1973 - 13/3/1976                |
| COR-490 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la Tanzanie<br>(2) - 30/9/1975 - 13/3/1976                  |
| COR-500 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Tchad<br>(7) - 16/2/1971 - 13/3/1976                     |



|         |  |
|---------|--|
| COR-505 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Territoire français des Afars et des Isaas<br>(1) - 17/4/1970 |
| COR-510 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec le Togo<br>(6) - 18/3/1971 - 13/3/1976                           |
| COR-520 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec les Iles Tonga<br>(2) - 13/12/1973 - 13/12/1974                  |
| COR-530 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec Trinidad-et-Tobago<br>(2) - 29/12/1973 - 13/12/1974              |
| COR-540 | Conférences Parlementaires de l'Association CEE-EAMA, correspondance avec la Zambie<br>(2) - 13/12/1973 - 13/12/1974                       |



## DESCRIPTION DES ORGANISMES PRODUCTEURS



La Convention de Yaoundé I instituée en 1964 entre les CE et les EAMA ( Etats Africains et Malgaches Associés ) s'est terminée le 31/05/1969. La Convention de Yaoundé II a été instituée et signée le 29/07/1969.

Cette association intensifie le commerce et forme le cadre d'une aide technique et financière fournie par le fonds européen de développement. Ce dernier crée des ports, des routes et des hôpitaux.

La page de signatures des présidents des pays de la Convention de Yaoundé II 19/01/1970

## ► Conférence parlementaire de l'Association (période régie par la Convention de Yaoundé II et d'Arusha II)

**Code d'identification :** CFPA.YA2

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DE : Parlamentarische Konferenz der Assoziation

IT : Conferenza parlamentare dell'associazione

NL : Parlementaire conferentie van de Associatie

### **Date(s) et lieux d'existence**

Conventions signées le 29 juillet 1969 et entrées en vigueur le 1er janvier 1971.

### **Missions, attributions, domaine d'activité**

Selon l'article 51 de la Convention d'association de Yaoundé II, «la Conférence parlementaire de l'association se réunit une fois par an.

Le Conseil d'association présente chaque année un rapport d'activité à la Conférence parlementaire. La Conférence parlementaire peut voter des résolutions dans les matières concernant l'association. Elle désigne son président et son bureau et arrête son règlement intérieur.

La Conférence parlementaire est préparée par une commission paritaire».

### **Organigramme**

La Conférence parlementaire de l'association est composée, sur une base paritaire, de membres de l'Assemblée et de membres des Parlements des Etats associés.

#### **\* DÉLÉGATION DE L'APE**

51. ACHENBACH Ernest (DE)
52. AIGNER Heinrich (DE)
53. ARTZINGER Helmut (DE)
54. BAAS J. (NL)
55. BERKHOUWER Cornelis (NL)
56. BERMANI Alessandra (IT)
57. BERSANI Giovanni (IT)
58. BOERSMA Jacob (NL)
59. BOS Corstiaan A (NL)
60. BOURDELLES Pierre (FR)
61. BRIOT Louis (FR)
62. BROUWER Tiemen (NL)
63. CALIFICE Alfred (BE)
64. COINTAT Michel (FR)
65. CORONA Achille (IT)
66. COUSTE Pierre-Bernard (FR)
67. DEWULF Maurice A.M.J (NL)
68. FALLER Walter (DE)
69. FELLERMAIER Ludwig (DE)
70. FLESCH Colette (LU)
71. GALLI Luigi Michele (IT)
72. GERLACH Horst Bruno (DE)
73. GIRARDIN Luigi (IT)
74. GLINNE Ernest (BE)

75. HABIB DELONCLE Michel (FR)
76. HOUDET Roger (FR)
77. HUNAULT Xavier (FR)
78. JAHN Hans Edgar (DE)
79. JOZEAU-MARIGNE Léon (FR)
80. LAUDRIN Hervé (FR)
81. LAUTENSCHLAGER Hans (DE)
82. LUCKER Hans August DE)
83. LULLING Astrid (LU)
84. MULLER ?
85. OELE Adriaan Peter (NL)
86. ORTH Elizabeth (DE)
87. PIANTA Georges (FR)
88. PINTUS Mariano (IT)
89. POSTUMUS Sijbrandus A (NL)
90. RICHARTS Hans (DE)
91. RIEDEL Clemens (DE)
92. SCALBA Mario (IT)
93. SCHULT Willem (NL)
94. SCHWOERER Hermann (DE)
95. SEEFELD Horst (DE)
96. SERVAIS Léon (BE)
97. SOURDILLE Jacques (FR)
98. SPENALE Georges (FR)
99. TERRENOIRE Alain (FR)
100. TRIBOULET Raymond (FR)
101. VALS Francis (FR)
102. WERNER Rudolf (DE)
103. WESTERTERP Theodoruse E (NL)
104. WOHLFART Joseph (LU)

**\* DÉLÉGATION DES EAMA :**

1. ANDRIANATORO Jean-Baptiste (MADAGASCAR)
2. BAGARAGAZA Thaddée (RWANDA)
3. BAKOURE Jean-Charlot (TCHAD)
4. BOUANGA Raphael (GABON)
5. CISSE DIA Amadou (SENEGAL)
6. COULIBALY Gon (COTE D'IVOIRE)
7. DAGADOU Victor Emmanuel (TOGO)
8. DAMAS ALEKA Georges (GABON)
9. DE MEIDERS Victor (TOGO)
10. EBAGNITCHIE Edouard (COTE D'IVOIRE)
11. ELMI Mohamed Yussuf (SOMALIE)
12. FADILL Mohamed Adallah (SOMALIE)
13. FALL BABAHA Mohamed (MAURITANIE)
14. FANODIRA ISANDRATRY Jean de Dieu (MADAGASCAR)
15. GALLIBALI Lambert (CONGO-Brazzaville)
16. GAOH Amadou (NIGER)
17. GUILLABERT André (SENEGAL)
18. KALENZAGA Christophe (HAUTE-VOLTA)
19. KASSONGO Justin-Marie (CONGO-Kinshasa)
20. MACOSSO François (CONGO-Brazzaville)
21. MALUMBA Gustave (CONGO-Kinshasa)

22. MARIGOH M'BOUA Marcel (CAMEROUN)
23. MEGNIER MBO Joseph (GABON)
24. MOUMINE Mahamat (TCHAD)
25. MUDENGE Canisiuas (RWANDA)
26. NDAHAYO Claver (RWANDA)
27. N'DIAYE Abdoul (SENEGAL)
28. NGO'O MEBE Jean (CAMEROUN)
29. NSAKWA Peter (CAMEROUN)
30. NTAKABANYURA Joseph (BURUNDI)
31. NZONDOMYO Alfred (CONGO-Kinshasa)
32. OMAR GIAMA Mohamed (SOMALIE)
33. ONDZIEL ONNA Gustave (CONGO-Brazzaville)
34. OUEDDO Aladji (TOGO)
35. OULD DOUA Ahmed (MAURITANIE)
36. PERRET François (NIGER)
37. RANDRIANASOLO Justin (MADAGASCAR)
38. SILECK Ali Abderhaman (TCHAD)
39. SISSOKO Alioune (MALI)
40. YACE Philippe (COTE D'IVOIRE)<sup>143</sup>

La majorité des EAMA dispose de trois représentants excepté la CENTRAFRIQUE et le DAHOMEY qui n'ont aucun représentant. Le TOGO, la MAURITANIE et le NIGER n'ont que deux représentants. Le BURUNDI, la HAUTE VOLTA et le MALI n'en ont qu'un. Il y a ainsi cinquante-quatre représentants européens pour quarante représentants des EAMA.

### Relations

La conférence parlementaire de l'Association (période régie par la Convention de Yaoundé II et d'Arusha II) comporte les entrées d'autorité suivantes :

- Commission paritaire - 1971
- Commission paritaire - 1972
- Commission paritaire - 1973
- Commission paritaire - 1974
- Commission paritaire - 1975
- Bureau de la conférence parlementaire d'Association

143] Liste établie à partir des listes des représentants du Parlement européen et des représentants des Etats associés (CFPA-19710111-01 0036)

## ► Commission paritaire - 1971 à Commission paritaire - 1975

**Code d'identification :** COPA.1971 ; COPA.1972 ; COPA.1973 ; COPA.1974 ; COPA.1975

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DE : Paritätischer Ausschuss

IT : Commissione paritetica

NL : Paritaire commissie

### **Statut juridique / Missions, attributions, domaine d'activité**

La seconde convention d'association signée à Yaoundé le 29 juillet 1969, précise dans son article 52, que «la Conférence parlementaire [d'association] est préparée par une commission paritaire».

Nommée par la Conférence et en son sein, au cours de sa réunion annuelle, la commission paritaire permanente est une commission unique, un organe permanent de la Conférence chargée d'assurer la continuité du travail parlementaire de l'association.

### **Organigramme**

Elle est composée sur une base paritaire d'un membre de chacun des dix-huit Etats associés<sup>144</sup> et de dix-huit membres de l'Assemblée parlementaire européenne. Elle doit ainsi regrouper trente-six membres lors de sa première réunion.

Lors de sa première réunion, la commission paritaire permanente était composée des membres suivants :

1. ACHENBACH Ernest (DE)
2. AIGNER Heinrich (DE)
3. ANDRIANATORO Jean-Baptiste Rodin (MADAGASCAR)
4. BERSANI Giovanni (IT)
5. BOUANGA Raphael (GABON)
6. BRIOT Louis (FR)
7. CALIFICE Alfred (BE)
8. CORONA Achille (IT)
9. DE MEIDERS Victor (TOGO)
10. DEWULF Maurice A.M.J (NL)
11. EBAGNITCHIE Edouard (COTE D'IVOIRE)
12. FALL BABAHA Mohamed (MAURITANIE)
13. FELLERMAIER Ludwig (BE)
14. GIRARDIN Luigi (IT)
15. GLINNE Ernest (BE)
16. GUILLABERT André (SENEGAL)
17. HOUDET Roger (FR)
18. KALENZAGA Christophe (HAUTE VOLTA)
19. KASSONGO Justin-Marie (CONGO-Kinshasa)
20. LAUDRIN Hervé (FR)
21. NDAHAYO Claver (RWANDA)
22. NGO'O MEBE Jean (CAMEROUN)
23. NTAKABANYURA Joseph (BURUNDI)
24. OMAR GIAMA Mohamed (SOMALIE)
25. ORTH Elizabeth (DE)

<sup>144</sup>] BURUNDI, CAMEROUN, CENTRAFRIQUE, CONGO-Brazzaville, CONGO-Kinshasa, COTE D'IVOIRE, DAHOMEY, GABON, HAUTE-VOLTA, MADAGASCAR, MALI, MAURITANIE, NIGER, RWANDA, SENEGAL, SOMALIE, TCHAD, TOGO

26. OUEDDO Aladjji (TCHAD)
27. PERRET François (NIGER)
28. SCHUIJT Willem (NL)
29. SISSOKO Aioune (MALI)
30. SOURDILLE Jacques (FR)
31. SPENALE Georges (FR)
32. TRIBOULET Raymond (FR)
33. WERNER Rudolf (DE)<sup>145</sup>

Les représentants de la République de CENTRAFRIQUE, du CONGO-Brazzaville et du DAHOMEY étant excusés, il n'y a que quinze représentants des EAMA face à dix-huit pour les Etats européens. Il y a donc trente-trois membres au total et non trente-six selon le principe de parité.

### **Relations**

Les commissions paritaires (1971-1975) dépendent de la Conférence parlementaire de l'Association (période régie par la Convention de Yaoundé II et d'Arusha II)<sup>146</sup>.

---

145] Liste établie à partir de la liste de présence de la réunion du 9 janvier 1971 à YAOUNDE (ACP 02YA2 05PP COPA-19710109 0020)

146] CFPA.YA2



## ► Bureau de la conférence parlementaire d'Association

**Code d'identification :** BURC.1971

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DE : Präsidium

IT : Presidenza

NL : Bureau

### Statut juridique

La convention d'association signée à Yaoundé le 29 juillet 1969, relative aux liens qui unissent la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgaches associés à cette communauté, précise dans son article 52, que «la Conférence parlementaire [d'association] (...) désigne son président et son bureau (...)».

### Missions, attributions, domaine d'activité

Si la commission paritaire permanente est chargée de la préparation générale des travaux de la Conférence, le Bureau de la conférence peut y apporter les modifications qu'il juge nécessaires. Le président soumet ces propositions à la Conférence.

En outre, les candidatures à la commission paritaire sont adressées au Bureau, qui les soumet à la Conférence.

### Organigramme

Le Bureau se compose d'un président et de neuf Vice-présidents. Les dix membres sont paritairement représentés : cinq représentants de la Communauté et cinq représentants des EAMA.

Lors de sa réunion constitutive du 13 janvier 1971, le Bureau de la conférence parlementaire d'Association était composé des membres suivants :

#### \* PRÉSIDENT :

- YACE Philippe (COTE D'IVOIRE)

#### \* VICE-PRÉSIDENTS :

- SCELBA Mario (IT)

- MARIGOH M'BOUA Marcel (CAMEROUN)

- VALS Francis (FR)

- FALL BABAHA Mohamed (MAURITANIE)

- BERSANI Giovanni (IT)

- ANDRIANATORO Jean-Baptiste (MADAGASCAR)

- BASS Jan (NL)

- NZONDOMYO Alfred (ZAÏRE)

- TRIBOULET Raymond (FR)<sup>147</sup>.

### Relations

Le Bureau de la conférence parlementaire de l'Association dépend de la Conférence parlementaire de l'Association (période régie par la Convention de Yaoundé II et d'Arusha II)<sup>148</sup>.

<sup>147</sup>] Liste élaborée à partir du procès verbal de la réunion du 13 janvier 1971 (ACP 02YA2 15BU BURC-19710113 0010)

<sup>148</sup>] CFP.A.YA2



# ACCORD D'ARUSHA SIGNÉ LE 24 SEPTEMBRE 1969



**Référence :** ACP 03ARU

**Intitulé :** Accord d'Arusha signé le 24 septembre 1969

**Dates extrêmes :** 27/11/1972-08/01/1973

**Niveau de description :** SOUS FONDS

**Importance matérielle :** 1 boîte d'archives, 10 cm.

**Nom du producteur :** Association entre la CEE et les Etats africains partenaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est

### Notice historique

En 1967, trois pays de l'Afrique orientale, n'appartenant pas aux EAMA mais au Commonwealth (TANZANIE, OUGANDA, KENYA) s'associent pour créer la Communauté de l'Afrique de l'EST (East African Community, EAC). Dès le 26 juillet 1968, la CEE signe une première convention d'association avec l'EAC, à Arusha (TANZANIE). Cependant, cette convention n'entre pas en vigueur, car tous les pays ne procèdent pas à sa ratification.

Finale­ment, l'année suivante, le 29 juillet 1969, une seconde convention entre la CEE et l'EAC est signée, à Arusha de nouveau. Signée en même temps que la convention d'association entre la CEE et les EAMA de YAOUNDÉ II, les deux conventions ARUSHA ET YAOUNDÉ II entrent toutes deux en vigueur le 1er janvier 1971, pour une durée de cinq ans. Ces deux conventions ont donc une vie parallèle.

Cet accord d'Arusha institue une association commerciale (zones de libre-échange partiel, institutions paritaires) sans coopération financière et technique, contrairement à la convention de YAOUNDÉ II.

L'accord porte donc sur les échanges commerciaux (TITRE I), le droit d'établissement et les services (TITRE II), les paiements et capitaux (TITRE III), les dispositions institutionnelles (TITRE IV), les dispositions générales et finales (TITRE V).

L'organisation institutionnelle de l'accord est calquée sur celle de la convention de YAOUNDÉ II :

1. L'article 23 de l'accord d'Arusha précise donc la présence d'un conseil d'association qui peut :
  - prendre des décisions dans les cas prévus audit accord,
  - examiner toutes les questions relatives à l'application du présent accord,
  - formuler des recommandations,
  - procéder à des consultations,
  - examiner les résultats du régime d'association,
  - arrêter son règlement intérieur.
2. Il peut également décider de «constituer un comité destiné à l'assister dans l'accomplissement de ses tâches et notamment à assurer la continuité de la coopération nécessaire au bon fonctionnement de l'association» (article 27).
3. Enfin, une commission parlementaire de l'association est constituée (article 29).

### STRUCTURE ET CONTENU

Le sous-fonds ACP 03ARU reflète les relations unissant la Communauté économique européenne aux trois Etats africains de l'Est : Kenya, Tanzanie et Ouganda. Elle se compose d'une unique série, elle même composée d'un unique dossier, celui de la réunion constitutive de la commission parlementaire de l'association de 1972.

Ce sous-fonds permet d'avoir un aperçu des relations commerciales unissant la Communauté économique européenne et les Etats de l'Afrique de l'Est.

**Classement**

La série ne contient qu'un dossier où les pièces sont organisées selon leur importance : compte-rendu suivi de ses annexes.

**Autres sources**

- Accord d'Arusha signé le 24 septembre 1969

**Notes**

Cet accord «complète» la convention d'association de Yaoundé. et devait expirer le 31 janvier 1970

## ■ Réunion de la commission parlementaire

**Référence :** ACP 03ARU 00PP

**Dates extrêmes :** 27/11/1972 -08/01/1973

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 1 boîte d'archives, 10 cm.

**Nom du producteur :** Association entre la CEE et les Etats africains partenaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est (ARU.1969)

### Notice historique

L'article 29 de l'accord stipule qu'«une commission parlementaire de l'association se réunit une fois par an pour discuter des matières concernant l'association. Elle est composée, sur une base paritaire, de membres de l'Assemblée et de membres des parlements des Etats partenaires de la communauté de l'Afrique de l'Est. Elle arrête son règlement intérieur».

### STRUCTURE ET CONTENU

La série ACP 03ARU 00PP rassemble les documents relatifs à la réunion constitutive de la Commission parlementaire de l'Accord d'Arusha, qui se déroule les 27 et 28 novembre 1972 à Nairobi.

Le dossier se constitue de cinq pièces, organisées selon leur importance, qui correspondent au compte rendu des débats et à ses 4 annexes.

Le dossier s'organise comme suit :

ACP 03ARU 00PP DEEE-19721127 : Réunion des 27 et 28 novembre 1972, NAIROBI

- 0010 : compte-rendu (résumé succinct)

- 0020 : liste des membres présents et autres personnalités (annexe I)

- 0030 : discours de M. OSOGO, Président en exercice du Conseil d'Association CEE/Afrique de l'Est (annexe II)

- 0040 : Discours de M. WESTERTERP, Président en exercice du Conseil des CE (annexe III)

- 0050 : Résolution adoptée le 28/11/1972 (annexe IV)

### Contenu de la série

La réunion s'organise, d'après le sommaire du compte-rendu<sup>149</sup> en plusieurs parties :

1. adoption du projet de règlement,
2. élection du Président,
3. élection du Vice-président,
4. adoption du projet d'ordre du jour,
5. exposé du Président en exercice du Conseil d'association CEE/Afrique de l'Est,
6. échanges de vue sur les problèmes actuels de l'association CEE/Afrique de l'Est et sur les perspectives d'évolution,
7. examen et adoption de la proposition de résolution,
8. fixation de la date et du lieu de la prochaine réunion,
9. échanges de vue sur une proposition de modification du Règlement.

Les discours de M. OSOGO, président du Conseil d'association CEE/Afrique de l'Est<sup>150</sup>, de M. WESTERTERP, Président du Conseil des Communautés européennes<sup>151</sup> et la proposition de résolution<sup>152</sup> traitent principalement de deux grands sujets :

- I) le fonctionnement de l'association : bilan de l'activité des différentes institutions paritaire de l'association (Conseil et le comité d'association, ainsi que la Commission parlementaire de l'association) ;
- II) l'évolution des relations futures CEE/Etats partenaires de l'Est africain, notamment en ce qui concerne :
  - les conséquences de l'élargissement de la Communauté européenne à partir de 1973, avec l'intégration du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark,
  - le «statu quo» des relations entre les Etats partenaires et la Communautés des Six jusqu'à l'expiration de l'accord d'Arusha (31/01/1975),
  - la proposition offerte par la Communauté aux Etats partenaires des mêmes offres faites notamment à certains pays du Commonwealth en vue de régler leurs relations avec la communauté après l'expiration de l'accord d'Arusha. La communauté offre trois formules «d'association» :
    - a) participation à la convention d'association qui régira, à l'expiration de la seconde convention de Yaoundé (en 1975), les relations entre la Communauté et les Etats africains et malgache associés signataires de cette convention de Yaoundé II,
    - b) «conclusion d'une ou de plusieurs conventions d'association particulières sur la base de l'article 238 du traité CEE comportant des droits et des obligations réciproques notamment dans le domaine des échanges commerciaux»,
    - c) «conclusion d'accords commerciaux en vue de faciliter et de développer les échanges entre la Communauté et ces pays».

#### LISTE DES DOSSIERS

| Référence     | Intitulé   |
|---------------|--|
| DEEE-19721127 | Réunion des 27 et 28 novembre 1972, Nairobi<br>(5) - 27/11/1972 - 8/1/1973 |

150] Annexe II : DEEE-19721127 0030  
 151] Annexe II : DEEE-19721127 0040  
 152] Annexe IV : DEEE-19721127 0050



# DESCRIPTION DES ORGANISMES PRODUCTEURS





## ► Association entre la CEE et les Etats africains partenaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est : commission parlementaire d'Association CEE/Est Africain

**Code d'identification :** ARU.1969

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DE : Assoziation zwischen der europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und den partnerstaaten der ostafrikanischen Gemeinschaft

EN : Association between the European economic community and the partner states of the East African community

IT : Associazione tra la comunità economica europea e gli stati membri della comunità dell'Africa dell'Est

NL : Associatie tussen de Europese economische gemeenschap en de partnerstaten van de oostafrikaanse gemeenschap

### Date(s) et lieux d'existence

Signé le 24 septembre 1969, l'accord d'Arusha entre en vigueur le 1er janvier 1971, en même temps que la seconde convention de Yaoundé.

### Statut juridique

L'article 29 de l'accord stipule qu'«une commission parlementaire de l'association se réunit une fois par an pour discuter des matières concernant l'association.

### Organigramme

Elle est composée, sur une base paritaire, de membres de l'Assemblée et de membres des parlements des Etats partenaires de la communauté de l'Afrique de l'Est. Elle arrête son règlement intérieur». Ainsi lors de sa réunion constitutive des 27 et 28 novembre 1972, la commission parlementaire se compose de neuf membres, dont un Président et un vice-président).

### \* REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN

1. AIGNER Heinrich (DE)
2. BERSANI Giovanni (IT)
3. DEWULF Maurice A.M.J (NL)
4. FELLERMAIER Ludwig (Vice-président, DE)
5. FLESCH Colette (LU)
6. GLINNE Ernest (BE)
7. LAUDRIN Hervé (FR)
8. SCHUILT Willem (NL)
9. SEEFELD Horst (DE)

### \*REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS PAR LES PARLEMENTS DES ETATS PARTENAIRES

10. NDOLO AYAH W. (Président, KENYA)
11. ADROKO E.T.S, Dr (OUGANDA)
12. ARIKO S.O (OUGANDA)
13. BOMANI M.D (TANZANIE)
14. BURA P.M (TANZANIE)
15. KIVUITU S.M (KENYA)
16. MWICIGI G.N (KENYA)
17. NYEKO S.Y (OUGANDA)
18. RULEGURA A.M (TANZANIE)<sup>153</sup>

<sup>153]</sup> Liste établie à partir de la liste des membres présents et autres personnalités, annexe I (ACP 03ARU 00PP DEEE-19721127 0020).



Période régie par la première convention  
entre la CEE et les pays ACP de Lomé,  
signée le 28 février 1975 et  
entrée en vigueur le 1er avril 1976

.....



Lomé I : un groupe de togolais branché sur l'évènement du jour: la Convention CEE/ACP signée à Lomé

**Référence :** ACP 03LO1

**Intitulé :** Période régie par la 1<sup>ère</sup> convention entre la CEE et les pays ACP de Lomé, signée le 28 février 1975 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1976

**Dates extrêmes :** 23/01/1969-03/12/1980

**Niveau de description :** SOUS FOND

**Importance matérielle :** 20 boîtes d'archives, 2 m.l.

**Nom du producteur :**

- Assemblée consultative A.C.P.-C.E.E (période régie par la Convention de Lomé I)
- Comité paritaire - 1976 à Comité paritaire - 1980
- Bureau de l'Assemblée consultative

### Notice historique

Suite à la période dite de YAOUNDÉ II<sup>154</sup> une nouvelle convention d'association est signée à LOMÉ (TOGO), le 28 février 1975 entre les quarante-six Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les 9 Etats membres de la Communauté européenne (CEE). Cette nouvelle convention entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1976.

Les conventions d'association précédentes n'englobaient que les Etats africains et malgaches (EAMA). Désormais les pays associés sont au nombre de quarante-six et se répartissent comme suit avec leur capitale respectives :

#### \* AFRIQUE

- BOTSWANA (Gaborone)
- BURUNDI (Bujumbura)
- République unie du CAMEROUN (Yaoundé)
- République CENTRAFRICAINE (Bangui)
- République populaire du CONGO (Brazzaville)
- COTE-D'IVOIRE (Abidjan)
- DAHOMEY (Porto-Novo)
- ETHIOPIE (Addis-Abéba)
- GABON (Libreville)
- GAMBIE (Banjul)
- GHANA (Accra)
- GUINÉE (Conakry)
- GUINÉE-BISSAU (Bissao et Madina do Boe, depuis l'indépendance)
- GUINÉE-ÉQUATORIALE (Malabo)
- HAUTE-VOLTA (Ouagadougou)
- KENYA (Nairobi)
- LESOTHO (Maseru)
- LIBERIA (Monrovia)
- ÎLE MAURICE (Port-Louis)
- MADAGASCAR (Tananarive)
- MALAWI (Zomba)
- MALI (Bamako)
- MAURITANIE (Nouakchott)
- NIGER (Niamey)
- NIGERIA (Lagos)
- OUGANDA (Kampala)
- RWANDA (Kigali)
- SENEGAL (Dakar)
- SIERRA LEONE (Freetown)

154] cf. sous-fonds ACP 02YA

- SOMALIE (Mogadiscio)
- SOUDAN (Khartoum)
- SWAZILAND / NGWANE (Mbabane)
- TANZANIE (Dar-es-Salaam)
- TCHAD (N'Djamena)
- TOGO (Lomé)
- ZAIRE (Kinshasa)
- ZAMBIE (Lusaka)

**\* CARAÏBES**

- BAHAMAS (Nassau)
- BARBADE (Bridgetown)
- GRENADE (Saint-George)
- GUYANE (Georgetown)
- JAMAÏQUE (Kingston)
- TRINIDAD-ET-TOBAGO (Port of Spain)

**\* PACIFIQUE**

- ÎLE FIDJI (Suva)
- SAMOA OCCIDENTAL (Apia)
- TONGA (Nuku'Alofa)

Cette convention comporte sept séries de dispositions<sup>155</sup>:

1. la coopération commerciale, qui porte sur le régime des échanges (règles tarifaires et non tarifaires, règles d'origine) entre les ACP et la CEE, et sur la promotion commerciale des produits ACP ;
2. la stabilisation des recettes d'exportations des Etats ACP, qui est garantie par la CEE dans le cadre du système «STABEX» ;
3. les dispositions concernant le sucre ACP, qui comportent un engagement réciproque d'achat par la CEE et de livraison par les Etats ACP producteurs de quantités déterminées à des prix garantis ;
4. la coopération industrielle, qui est mise en place et destinée à faciliter l'industrialisation des Etats ACP, notamment par le transfert et l'adaptation de la technologie ;
5. la coopération financière et technique, qui porte sur 3.390 millions d'unités de compte européennes, qui seront transférées de la CE vers les quarante-six Etats ACP pendant la durée de la Convention (5 ans) ;
6. des dispositions relatives à l'établissement, aux services, aux paiements et aux capitaux. Elles assurent l'égalité de traitement aux sociétés et ressortissants des Etats partenaires ;
7. des institutions ACP-CEE permettant la gestion en commun des dispositions adoptées dans le cadre de la Convention de LOMÉ.

## STRUCTURE ET CONTENU

Le sous-fonds ACP 03LO1 regroupe les documents relatifs à l'activité du Parlement européen dans le domaine de la coopération avec les quarante-six Etats ACP, durant la période régie par la première convention de LOMÉ (1976-1980).

Les six séries qui composent ce sous-fonds reflètent le fonctionnement de cette coopération à travers ses différentes institutions et leurs activités respectives. Le sous-fonds s'organise comme suit :

- ACP 03LO1 00AC : Réunions de l'Assemblée consultative

155] Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, La Convention de LOME, EUROPE/AFRIQUE-CARAÏBES-PACIFIQUE, Fiches analytiques, Eurodelta, 1976



Réunion préparatoire à l'Assemblée Consultative (Période régie par la 1ère convention entre la CEE - ACP de Lomé) des 24-25 Novembre 1975 - Présents : Flesch, Behrendt, Thorn, Yacé, Grand Duc, Spénales.

- ACP 03LO1 05PP : Réunions du comité paritaire
- ACP 03LO1 10RP : Rapports du comité paritaire
- ACP 03LO1 15BU : Réunions du Bureau de l'Assemblée consultative
- ACP 03LO1 20PR : Propositions de résolution
- ACP 03LO1 30COR : Echange de correspondance durant la période de LOMÉ I

L'Assemblée consultative constitue l'une des institutions de l'association<sup>156</sup>. La série ACP 03LO1 00AC regroupe les documents produits ou reçus dans le cadre des réunions de cette Assemblée durant la période régie par la première convention d'association de LOMÉ I.

L'article 21 du Règlement intérieur de l'Assemblée consultative de 1976 précise qu'il est institué un Comité paritaire.

«En dehors des réunions de l'Assemblée consultative, le Comité se réunit une fois par an, à l'initiative des ses Présidents. Il peut aussi, en cas de nécessité, tenir une réunion extraordinaire, sur décision des Présidents de l'Assemblée» (article 21, alinéa 4).

Le travail de ce comité se dévoile à travers les deux séries ACP 03LO1 05PP et 10RP, qui renvoient respectivement aux réunions et aux rapports de ce comité.

La série ACP 03LO1 15BU regroupe les documents relatifs aux réunions du Bureau de l'Assemblée consultative.

La série ACP 03LO1 20PR regroupe les propositions de résolutions déposées de 1976 à 1980.

Enfin, une correspondance importante s'établit entre les signataires de la première convention d'association de LOMÉ I. La série ACP 03LO1 30COR compile cette correspondance.

<sup>156]</sup> Article 69 de la convention de LOMÉ I



## **Classement**

Les six séries du sous fonds ACP 03LO1, relatif à la période régie par la première convention de LOMÉ, sont organisées par institution, par procédure mais aussi par typologie documentaire.

Les quatre premières séries concernent trois organes de la convention de LOMÉ I :

- l'Assemblée consultative (ACP 03LO1 00CP),
- le comité paritaire (ACP 03LO1 05PP et 10RP)
- le Bureau de l'Assemblée consultative (ACP 03LO1 15BU).

Bien que concernant toutes deux le comité paritaire, les séries ACP 03LO1 05PP et ACP 03LO1 10RP sont distinctes car elles reflètent chacune une procédure différente : les réunions pour l'une et les rapports parlementaires pour l'autre.

La série ACP 03LO1 20PR est également relative à une procédure particulière : celle des propositions de résolutions, tandis que la série ACP 03LO1 30COR se différencie par la typologie de ses documents : la correspondance.

## **Autres sources**

- Convention ACP-CEE de Lomé (signée le 28 février 1975)
- Règlement intérieur de l'Assemblée consultative (1976)
- Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, La Convention de LOME, EUROPE/AFRIQUE-CARAÏBES-PACIFIQUE, Fiches analytiques, Eurodelta, 1976

## **Notes**

Le 28 février 1975, la CEE a signé cette convention avec quarante-six pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ainsi que plusieurs protocoles, notamment sur le sucre et le rhum produits par certains de ces pays.

## ■ Réunions de l'Assemblée consultative

**Référence :** ACP 03LO1 00AC

**Dates extrêmes :** 01/02/1975-26/09/1980

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 5 boîtes d'archives, 50 cm

**Nom du producteur :** Assemblée consultative A.C.P.-C.E.E (période régie par la Convention de Lomé I) (ACON.LO1)

### Notice Historique

Le Titre VI de la convention ACP-CEE de LOMÉ, signée le 28 février 1975, mais entrée en vigueur le 1er avril 1976, présente les institutions de l'association :

- le Conseil des Ministres,
- le Comité des Ambassadeurs, qui assiste le Conseil des Ministres,
- et
- l'Assemblée Consultative.

L'article 80 de la convention précise que :

- «1. L'Assemblée consultative est composée, sur une base paritaire, d'une part, de membres du Parlement européen pour la Communauté et, d'autre part, de représentants désignés par les Etats ACP.
2. L'Assemblée consultative désigne son bureau et arrête son Règlement intérieur.
3. L'Assemblée consultative se réunit au moins une fois par an.»

De 1975 à 1980, toutes les réunions de l'Assemblée consultative ont lieu au Luxembourg.

### STRUCTURE ET CONTENU

La série ACP 03LO1 00AC rassemble les documents relatifs aux réunions de l'Assemblée consultative. Elle s'organise en quinze dossiers renvoyant en réalité à 8 réunions différentes.



Réunion constitutive de l'Assemblée consultative du 1er au 3 juin 1976 à Luxembourg

Les dossiers de chaque réunion se décomposent thématiquement comme suit, dans la plupart des cas :

- préparation et déroulement,
- organisation logistique,
- suites de la réunion,

et aussi parfois

- correspondance.

L'Assemblée consultative se réunit une fois par an, selon l'article 4 de son Règlement. Elle procède à l'élection de son Bureau (article 6), qui se compose de douze membres, dont deux présidents et dix vice-présidents, sur une base paritaire. Ainsi, chaque réunion annuelle de l'Assemblée consultative est constitutive, puisque marquée par l'élection de son Bureau.

### **Contenu de la série**

La première réunion des 24 et 25 novembre 1975<sup>157</sup> consiste principalement en des «échanges de vues sur les questions posées par la mise en œuvre de l'article 80 de la convention de Lomé concernant l'Assemblée consultative ACP/CEE» (pièce 0020). Cet article concerne l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée consultative, notamment son Règlement intérieur. Cette réunion aboutit ainsi à un avant-projet de règlement (pièce 0050).

Cette réunion semble être mixte, même si l'on ne dispose pas de la liste des membres qui y participent. La pièce 0010 de ce dossier rend compte de la réunion du groupe ACP du 24 novembre, tandis que la pièce 0020 correspond à l'invitation de la délégation du PE à la réunion du 25.

Cette réunion constitue une réunion préparatoire à la réunion préparatoire mixte de l'Assemblée consultative ACP-PE des 26 et 27 novembre suivants.

La réunion des 26 et 27 novembre 1975<sup>158</sup> correspond donc à la réunion préparatoire mixte de l'Assemblée consultative. Elle est chargée d'adopter un projet de règlement intérieur de l'Assemblée consultative et de fixer les dates et lieux de la réunion constitutive de l'Assemblée consultative (pièce 0010).

La réunion du 31 mai 1976<sup>159</sup> constitue une «réunion de coordination des représentants des Etats ACP» (pièce 0050), à laquelle la délégation du PE est également conviée dans l'après-midi (pièce 0040).

La réunion du 1er au 3 juin 1976<sup>160</sup> constitue la réunion constitutive de l'Assemblée consultative, ainsi que sa première réunion annuelle, avec :

- l'adoption du règlement intérieur (pièce 0160),
- la composition de l'Assemblée,
- l'élection du Bureau,
- l'élection des membres du Comité paritaire et de ses présidents.

Le règlement financier interne de l'Assemblée consultative est également adopté.

Les quatre réunions suivantes correspondent aux quatre réunions annuelles de l'Assemblée consultative de 1977<sup>161</sup>, 1978<sup>162</sup>, 1979<sup>163</sup> et 1980<sup>164</sup>. Elles s'organisent sur le même schéma :

157] ACON-19751124

158] ACON-19751126-01, 02, 03

159] ACON-19760531

160] ACON-19760601-01, 02

161] ACON-19770608-01, 02, 03

162] ACON-19780927

163] ACON-19791010-01, 02

164] ACON-19800924-01

- réunion constitutive (composition de l'Assemblée, élection du Bureau, élection des membres du Comité paritaire et de ses Présidents),
- séance solennelle d'ouverture (discours),
- présentation du rapport annuel d'activité du Conseil des ministres conformément à l'article 80, alinéa 4 du Règlement intérieur de l'Assemblée (1976).
- échanges de vues sur des questions particulières : les problèmes posés par l'application des dispositions de la Convention de LOMÉ, les modalités d'une coopération plus étroite avec les représentants des milieux économiques et sociaux des Etats ACP et des Etats membres de la Communauté, l'analyse des résultats de la convention de LOMÉ I et l'étude de nouvelles dispositions pour la convention de LOMÉ II à partir de 1979, ainsi que d'éventuelles modifications du Règlement de l'Assemblée consultative.

## LISTE DES DOSSIERS

| Référence        | Intitulé  |
|------------------|---|
| ACON-19751124    | Réunion des 24 et 25 novembre 1975, Luxembourg<br>(6) - 17/11/1975 - 25/11/1975   |
| ACON-19751126-01 | Réunion préparatoire des 26 et 27 novembre 1975, Luxembourg<br>- Déroulement<br>(21) - 15/10/1975 - 31/1/1976                 |
| ACON-19751126-02 | Réunion préparatoire des 26 et 27 novembre 1975, Luxembourg -<br>Organisation logistique<br>(3) - 2/10/1975 - 26/11/1975      |
| ACON-19751126-03 | Réunion préparatoire des 26 et 27 novembre 1975, Luxembourg -<br>Correspondance<br>(2) - 2/10/1975 - 4/11/1975                |
| ACON-19760531    | Réunion du 31 mai 1976, Luxembourg<br>(4) - 31/5/1976 - 31/5/1976   |
| ACON-19760601-01 | Réunion constitutive du 1er au 3 juin 1976, Luxembourg - Préparation,<br>déroulement et suites<br>(33) - 1/2/1975 - 15/6/1976 |
| ACON-19760601-02 | Réunion constitutive du 1er au 3 juin 1976, Luxembourg - Organisation<br>logistique<br>(7) - 3/2/1976 - 1/6/1976              |
| ACON-19770608-01 | Réunion annuelle du 8 au 10 juin 1977, Luxembourg - Préparation,<br>déroulement et suite<br>(35) - 16/6/1976 - 10/6/1977      |
| ACON-19770608-02 | Réunion annuelle du 8 au 10 juin 1977, Luxembourg - Organisation<br>logistique<br>(5) - 28/2/1977 - 8/6/1977                  |
| ACON-19770608-03 | Réunion annuelle du 8 au 10 juin 1977, Luxembourg - Correspondance<br>(1) - 6/6/1977  |
| ACON-19780927    | Réunion annuelle du 27 au 29 septembre 1978, Luxembourg<br>(30) - 1/9/1978 - 9/12/1978  |

- ACON-19791010-01 Réunion annuelle du 10 au 12 octobre 1979, Luxembourg - Déroulement  
(33) - 4/5/1979 - 12/10/1979
- ACON-19791010-02 Réunion annuelle du 10 au 12 octobre 1979, Luxembourg - Organisation  
logistique  
(6) - 31/7/1979 - 9/10/1979
- ACON-19800924-01 Réunion annuelle du 24 au 26 septembre 1980, Luxembourg - Déroulement  
(23) - 1/7/1980 - 26/9/1980
- ACON-19800924-02 Réunion annuelle du 24 au 26 septembre 1980, Luxembourg - Organisation  
logistique  
(2) - 8/9/1980 - 22/9/1980

## ■ Réunions du comité paritaire

**Référence :** ACP 03LO1 05PP

**Dates extrêmes :** 01/06/1976-03/12/1980

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 8 boîtes d'archives, 80 cm

**Nom du producteur :** Comité paritaire - 1976 à Comité paritaire - 1980 (COPA.1976 ; COPA.1977; COPA.1978 ; COPA.1979; COPA.1980)

### STRUCTURE ET CONTENU

La série ACP 03LO1 00AC se décompose en quarante-et-un dossiers relatifs aux dix réunions du Comité paritaire, de la réunion d'un comité ad hoc «Problèmes spécifiques dans le cadre de la convention de Lomé» et de deux groupes de travail travaillant sur «La protection des étudiants, des stagiaires et des travailleurs migrants originaires des ACP» pour l'un et sur «La coopération culturelle entre les Etats ACP et la CEE», durant la période régie par la première convention de LOMÉ (1976-1980).

La série s'organise chronologiquement par réunion du comité, de ses groupes de travail et de son comité Ad Hoc.

Les dossiers de chaque réunion se décomposent thématiquement comme suit, dans la plupart des cas :

- préparation et déroulement,
  - organisation logistique,
  - suites de la réunion,
- et aussi parfois
- correspondance.

#### **Contenu de la série**

Chargé de préparer les travaux de l'Assemblée ACP-CEE (article 12 du Règlement) et d'examiner le rapport annuel d'activité du Conseil des Ministres (article 19), le comité paritaire constitue un acteur important de l'Association.

Pour connaître la nature des débats du comité paritaire de manière précise, il apparaît judicieux en terme de méthodologie de se référer au préalable aux rapports parlementaires de ce comité, qui pourront donner aux chercheurs des repères temporels et ainsi l'aider à cibler les procès-verbaux susceptibles de traiter du sujet recherché.

### LISTE DES DOSSIERS

| Référence        | Intitulé  |
|------------------|---|
| COPA-19760601    | Réunions du 1er au 3 juin 1976, Luxembourg<br>(15) - 13/1/1976 - 28/9/1976                            |
| COPA-19761201-01 | Réunions du 1er au 3 décembre 1976, Lomé - Préparation et déroulement<br>(20) - 26/5/1976 - 3/12/1976 |
| COPA-19761201-02 | Réunions du 1er au 3 décembre 1976, Lomé - Organisation logistique<br>(3) - 14/6/1976 - 1/12/1976     |
| COPA-19761201-03 | Réunions du 1er au 3 décembre 1976, Lomé - Suites de la réunion<br>(4) - 19/8/1976 - 2/6/1977         |

|                  |  |
|------------------|--|
| COPA-19770606-01 | Réunions et réunion constitutive du 6 au 10 juin 1977, Luxembourg -<br>Déroulement<br><br>(20) - 22/4/1977 - 8/7/1977  |
| COPA-19770606-02 | Réunions des 6 au 10 juin 1977, Luxembourg - Organisation logistique<br><br>(6) - 15/12/1976 - 6/6/1977  |
| COPA-19770606-03 | Réunions des 6 au 10 juin 1977, Luxembourg - Correspondance<br><br>(4) - 7/4/1977 - 29/4/1977  |
| COPA-19770606-04 | Réunion du 9 juin 1977, Luxembourg - Préparation et déroulement<br><br>(5) - 6/4/1977 - 21/7/1977  |
| COPA-19771128-01 | Réunions du 28 novembre au 1er décembre 1977, Maseru (Lesotho) -<br>Déroulement<br><br>(28) - 1/12/1975 - 1/12/1977  |
| COPA-19771128-02 | Réunions du 28 novembre au 1er décembre 1977, Maseru (Lesotho) -<br>Organisation logistique<br><br>(6) - 10/10/1977 - 28/11/1977                               |
| COPA-19771128-03 | Réunions du 28 novembre au 1er décembre 1977, Maseru (Lesotho) -<br>Correspondance<br><br>(6) - 12/10/1977 - 14/11/1977  |
| COPA-19771128-04 | Réunions du 28 novembre au 1er décembre 1977, Maseru (Lesotho) - Suites<br>du Comité et mission d'étude<br><br>(9) - 15/11/1977 - 28/2/1978                    |
| COPA-19780529-01 | Réunions du 29 mai au 3 juin 1978, St George's (Grenade) - Préparation et<br>déroulement<br><br>(22) - 22/3/1978 - 1/6/1978                                    |
| COPA-19780529-02 | Réunions du 29 mai au 3 juin 1978, St George's (Grenade) - Organisation<br>logistique<br><br>(4) - 7/4/1978 - 29/5/1978  |
| COPA-19780529-03 | Réunions du 29 mai au 3 juin 1978, St George's (Grenade) - Correspondance<br><br>(3) - 4/1/1978 - 19/4/1978  |
| COPA-19780529-04 | Réunions du 29 mai au 3 juin 1978, St George's (Grenade) - Suites du Comité<br><br>(7) - 19/4/1978 - 8/5/1979  |
| COPA-19780530    | Réunions du groupe de travail mixte «protection des étudiants, stagiaires et<br>travailleurs migrants originaires des ACP»<br><br>(18) - 22/9/1977 - 19/5/1980 |
| COPA-19780531    | Réunions du Comité Ad Hoc du Comité paritaire «Problèmes spécifiques<br>dans le cadre de la Convention de Lomé»<br><br>(10) - 31/5/1978 - 14/12/1978           |
| COPA-19780925-01 | Réunions et réunion constitutive du 25 au 28 septembre 1978, Luxembourg -<br>Déroulement<br><br>(23) - 27/6/1978 - 4/12/1978                                   |

|                  |   |
|------------------|---|
| COPA-19780925-02 | Réunions et réunion constitutive du 25 au 28 septembre 1978, Luxembourg - Organisation logistique<br>(6) - 19/6/1978 - 26/9/1978                                |
| COPA-19780925-03 | Réunions et réunion constitutive du 25 au 28 septembre 1978, Luxembourg - Correspondance<br>(2) - 8/9/1978 - 14/9/1978  |
| COPA-19780928-01 | Audition des milieux économiques et sociaux des Etats ACP et de la CEE (Luxembourg, 27-29/09/1978) - Préparation et déroulement<br>(6) - 25/8/1978 - 12/10/1978 |
| COPA-19780928-02 | Réunions du 27 au 29 septembre 1978, Luxembourg : audition des partenaires sociaux - Correspondance<br>(2) - 31/8/1978 - 1/9/1978                               |
| COPA-19790129-01 | Réunions du 29 janvier au 1er février 1979, Bordeaux - Préparation, déroulement et suites<br>(26) - 26/10/1978 - 9/2/1979                                       |
| COPA-19790129-02 | Réunions du 29 janvier au 1er février 1979, Bordeaux - Organisation logistique<br>(2) - 24/11/1978 - 11/12/1978   |
| COPA-19790129-03 | Réunions du 29 janvier au 1er février 1979, Bordeaux - Correspondance<br>(3) - 26/10/1978 - 5/12/1978   |
| COPA-19790602-01 | Audition des milieux économiques et sociaux des Etats ACP et de la CEE (Genève, 02/06/1979) - Déroulement<br>(7) - 2/6/1979 - 3/7/1979                          |
| COPA-19790602-02 | Audition des milieux économiques et sociaux des Etats ACP et de la CEE (Genève, 02/06/1979) - Correspondance<br>(1) - 5/6/1979                                  |
| COPA-19790831    | Réunions du groupe de travail sur «la coopération culturelle entre les Etats ACP et la CEE»<br>(5) - 31/8/1979 - 15/4/1980                                      |
| COPA-19791008-01 | Réunions et réunion constitutive du 8 au 11 octobre 1979, Luxembourg - Déroulement<br>(23) - 20/7/1979 - 4/1/1980   |
| COPA-19791008-02 | Réunions et réunion constitutive du 8 au 11 octobre 1979, Luxembourg - Organisation logistique<br>(8) - 7/3/1979 - 10/10/1979                                   |
| COPA-19791008-03 | Réunions et réunion constitutive du 8 au 11 octobre 1979, Luxembourg - Correspondance<br>(2) - 3/8/1979 - 22/11/1979  |
| COPA-19800225-01 | Réunions du 25 au 28 février 1980, Arusha - Préparation, déroulement et suites<br>(37) - 12/12/1979 - 22/9/1980   |
| COPA-19800225-02 | Réunions du 25 au 28 février 1980, Arusha - Organisation logistique<br>(9) - 8/11/1979 - 25/2/1980  |



---

|                  |   |
|------------------|---|
| COPA-19800225-03 | Réunions du 25 au 28 février 1980, Arusha - Correspondance<br>(2) - 18/12/1979 - 18/1/1980  |
| COPA-19800531-01 | Audition des milieux économiques et sociaux des Etats ACP et de la CEE,<br>Genève (31/05/1980) - Déroulement<br>(9) - 25/2/1980 - 4/7/1980              |
| COPA-19800531-02 | Audition des milieux économiques et sociaux des Etats ACP et de la CEE<br>(Genève, 31/05/1980) - Organisation logistique<br>(6) - 21/6/1979 - 31/5/1980 |
| COPA-19800531-03 | Audition des milieux économiques et sociaux des Etats ACP et de la CEE<br>(Genève, 31/05/1980) - Suites de l'audition<br>(2) - 30/5/1980 - 1/6/1980     |
| COPA-19800922-01 | Réunions et réunion constitutive du 22 au 26 septembre 1980, Luxembourg<br>- Déroulement<br>(28) - 29/4/1980 - 3/12/1980                                |
| COPA-19800922-02 | Réunions du 22 au 26 septembre 1980, Luxembourg - Organisation<br>logistique<br>(10) - 7/3/1980 - 22/9/1980   |
| COPA-19800922-03 | Réunions du 22 au 26 septembre 1980, Luxembourg - Correspondance<br>(5) - 17/6/1980 - 26/8/1980   |

## ■ Rapports du comité paritaire

**Référence :** ACP 03LO1 10RP

**Dates extrêmes :** 23/04/1976-24/11/1980

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 7 boîtes d'archives, 70 cm

**Nom du producteur :** Comité paritaire - 1976 à Comité paritaire - 1980 (COPA.1976 ; COPA.1977 ; COPA.1978 ; COPA.1979 ; COPA.1980)

### STRUCTURE ET CONTENU

La série ACP 03LO1 10RP se décompose en dix dossiers relatifs aux rapports issus des réunions du comité paritaire durant la période régie par la première convention entre la CEE et les pays ACP de LOMÉ, signée le 28 février 1975 et entrée en vigueur le 1er avril 1976.

Chargé d'assurer la continuité du travail parlementaire de l'association, de préparer les travaux de l'Assemblée consultative et d'examiner le rapport d'activité annuel du Conseil des Ministres, le Comité paritaire élabore des rapports sur différentes questions particulières lors de ses réunions<sup>165</sup>. Ces rapports présentent des propositions de résolution à l'Assemblée consultative.

La série regroupe ainsi des projets de rapport parlementaire, des rapports parlementaires, des amendements, des corrigendums, de la documentation, des propositions de résolution et les textes adoptés (également nommés résolutions).

Les rapports du comité traitent ainsi des points suivants :

1. L'examen du rapport annuel d'activité du Conseil des Ministres.

L'article 74, alinéa 5 de la convention de LOMÉ de 1975 stipule que «le Conseil des ministres publie un rapport annuel». Ce rapport est examiné par le Comité paritaire. «Après une discussion générale, l'Assemblée procède au vote sur les conclusions du Comité, présentées sous la forme de proposition de résolution» (article 19 du Règlement intérieur de l'Assemblée consultative de 1976).

De nombreux thèmes y sont abordés :

- les résultats décevants de la coopération commerciale : régime d'échanges, promotion commerciale, problème du sucre et de la participation de la Communauté aux accords internationaux sur les produits de base ;
- les résultats du STABEX (Système de stabilisation des recettes d'Exploitation) : bilan chiffré, appréciation, problème de l'affectation des reliquats et des remboursements éventuels ;
- les difficultés de la coopération industrielles : nécessité d'intensifier la coopération ;
- la coopération régionale : champ d'application trop restreint ;
- les actions en faveur des pays les moins développés, enclavés et insulaires ;
- le rôle des ONG ;
- l'importance de la formation ;
- le développement rural et la sécurité alimentaire : la réalisation de projets agricoles, la sécurité alimentaire, la pêche ;
- le rôle primordial de la coopération financière et technique et l'importance des procédures : la répartition des moyens, les problèmes des retards dans la mise en œuvre de la coopération financière et technique.

<sup>165]</sup> cf. série ACP 03LO1 05PP

2. Les problèmes liés à l'application de la convention de LOMÉ et les modifications à y apporter :
- problèmes et difficultés apparus lors de l'application de la convention de LOMÉ (aspects commerciaux)<sup>166</sup>;
  - éventuelles modifications à apporter au règlement intérieur de l'Assemblée Consultative ACP-CEE (ACP 03LO1 10RP RLO1-12/79) ;
  - nouvelles dispositions de LOMÉ II et les éventuelles modifications du règlement intérieur de l'Assemblée consultative (ACP 03LO1 10RP RLO1-17/80) ;
  - problèmes actuels posés par l'application de la Convention de LOMÉ (ACP 03LO1 10RP RLO1-X01/76) ;
  - négociation de la nouvelle convention de LOMÉ (ACP 03LO1 10RP RLO1-X01/79).

3. Des questions plus particulières :

- les possibilités d'une coopération économique et sociale entre les Etats ACP et la Communauté européenne (ACP 03LO1 10RP RLO1-09/78) ;
- le respect et la protection des travailleurs migrants, étudiants et stagiaires des pays Membres ou ACP (ACP 03LO1 10RP RLO1-18/80).

### Classement

La série ACP 03LO1 10RP s'organise chronologiquement et selon le numéro du rapport parlementaire du dossier (RLO1-09/78, RLO1-10/78, RLO1-11/79...)

Les dossiers dépourvus de rapport parlementaire, cotés en «X» sont classés chronologiquement à la fin de la série.

Il est à noter que les deux derniers dossiers de la série, qui traitent respectivement des problèmes actuels posés par l'application de la Convention de LOMÉ (ACP 03LO1 10RP RLO1-X01/76) et de la négociation de la nouvelle convention de LOMÉ (ACP 03LO1 10RP RLO1-X01/79), sont cotés en «X».

Cette cotation s'explique par le fait que ces dossiers ne contiennent pas de rapport parlementaire, mais uniquement des projets de rapport parlementaire, car la procédure n'a pas abouti.

### LISTE DES DOSSIERS

| Référence  | Intitulé  |                              |
|------------|---|------------------------------|
| RLO1-06/77 | Rapport annuel du Conseil des Ministres ACP-CEE et problèmes posés par l'application de la Convention de Lomé | (9) - 13/5/1977 - 11/11/1977 |
| RLO1-09/78 | Possibilités d'une coopération économique et sociale entre les Etats ACP et la Communauté européenne          | (5) - 24/8/1978 - 19/1/1979  |
| RLO1-10/78 | Rapport annuel du Conseil des Ministres ACP-CEE et sur la situation actuelle de la Convention de Lomé         | (16) - 11/4/1978 - 19/1/1979 |
| RLO1-11/79 | Problèmes et difficultés apparus lors de l'application de la Convention de Lomé (aspects commerciaux)         | (12) - 4/4/1978 - 27/12/1979 |

166] ACP 03LO1 10RP RLO1-11/79

|             |   |                               |
|-------------|---|-------------------------------|
| RLO1-12/79  | Eventuelles modifications à apporter au règlement intérieur de l'Assemblée Consultative ACP-CEE]                      | (3) - 17/1/1979 - 20/4/1979   |
| RLO1-17/80  | Nouvelles dispositions de Lomé II et les éventuelles modifications du règlement intérieur de l'Assemblée consultative | (7) - 15/1/1979 - 24/11/1980  |
| RLO1-18/80  | Respect et protection des travailleurs migrants, étudiants et stagiaires des pays Membres ou ACP                      | (10) - 15/1/1979 - 24/11/1980 |
| RLO1-19/80  | Rapport annuel du Conseil des Ministres ACP-CEE (1er avril 1976 - 29 février 1980)                                    | (14) - 20/9/1979 - 24/11/1980 |
| RLO1-X01/76 | Problèmes actuels posés par l'application de la Convention de Lomé  | (5) - 23/4/1976 - 22/11/1976  |
| RLO1-X01/79 | [Négociation de la nouvelle convention de Lomé]   | (1) - 1/6/1979                |

## ■ Réunions du Bureau de l'Assemblée consultative

**Référence** : ACP 03LO1 15BU

**Dates extrêmes** : 27/01/1976-24/09/1980

**Niveau de description** : SERIE

**Importance matérielle** : 8 dossiers, 4 cm.

**Nom du producteur** : Bureau de l'Assemblée consultative (BURC.1976)

### Notice historique

L'article 80, alinéa 2, de la première convention entre la CEE et les pays ACP de LOMÉ, signée le 28 février 1975 et entrée le 1er avril 1976, précise que «l'Assemblée consultative désigne son Bureau».

«Le Bureau coordonne les travaux de l'Assemblée et exerce les autres fonctions et responsabilités qui lui incombent en vertu du présent Règlement ou qui lui sont assignés par l'Assemblée» (article 6, alinéa 3).

En outre, les candidatures au comité paritaire sont également adressées au Bureau, qui les soumet à la Conférence (article 21, alinéa 3).

### STRUCTURE ET CONTENU

La série ACP 03LO1 15BU se compose de huit dossiers, qui reflètent le travail de cinq réunions du Bureau de l'Assemblée consultative entre 1976 et 1980, en marge de celle de l'Assemblée consultative<sup>167</sup>.

La série s'organise chronologiquement par réunion du Bureau de l'Assemblée.

Les sous-dossiers «déroulement» regroupent à la fois un bloc «législatif» avec les documents les plus aboutis (procès-verbaux, projets d'ordre du jour) mais aussi un bloc «organisation politique» (listes des représentants).

Les sous-dossiers «organisation logistique» regroupent ici uniquement des lettres et des listes relatives à la composition des autres institutions de la convention (Conseil des Ministres, Comité des Ambassadeurs), mais aussi du Bureau.

La réunion constitutive (consacrée à l'élection des Président et des vice-présidents) du Bureau se déroule au début de la première séance de chaque réunion annuelle de l'Assemblée consultative<sup>168</sup>.

Les réunions du Bureau de l'Assemblée consultative s'organisent ainsi autour de :

- l'établissement de l'ordre du jour des réunions,
- l'établissement du projet de règlement financier en 1976<sup>169</sup>,
- l'examen des candidatures à soumettre à l'Assemblée consultative pour la nomination du comité paritaire,
- la fixation de la date de la prochaine réunion du Bureau.

167] cf. série ACP 03LO1 00AC

168] cf. ACP 03LO1 00AC

169] BURC-19760601-01 0030

## LISTE DES DOSSIERS

| Référence        | Intitulé   |
|------------------|--|
| BURC-19760601-01 | Réunion du Bureau de l'Assemblée consultative ACP-CEE du 1er juin 1976, Luxembourg - Déroulement<br>(6) - 1/6/1976                         |
| BURC-19760601-02 | Réunion du Bureau de l'Assemblée consultative ACP-CEE du 1er juin 1976, Luxembourg - Organisation logistique<br>(2) - 27/1/1976 - 1/6/1976 |
| BURC-19760601-03 | Réunion du Bureau de l'Assemblée consultative ACP-CEE du 1er juin 1976, Luxembourg - Correspondance<br>(3) - 17/2/1976 - 19/7/1976         |
| BURC-19770608    | Réunion du Bureau de l'Assemblée consultative ACP-CEE du 8 juin 1977, Luxembourg<br>(3) - 8/6/1977   |
| BURC-19780927-01 | Réunion du Bureau de l'Assemblée consultative ACP-CEE du 27 septembre 1978, Luxembourg - Déroulement<br>(3) - 27/9/1978                    |
| BURC-19780927-02 | Réunion du Bureau de l'Assemblée consultative ACP-CEE du 27 septembre 1978, Luxembourg - Organisation logistique<br>(2) - 27/9/1978        |
| BURC-19791010    | Réunion du Bureau de l'Assemblée consultative ACP-CEE du 10 octobre 1979, Luxembourg<br>(2) - 10/10/1979                                   |
| BURC-19800924    | Réunion du Bureau de l'Assemblée consultative ACP-CEE du 24 septembre 1980, Luxembourg<br>(1) - 24/9/1980                                  |

## ■ Propositions de résolution de l'Assemblée consultative ou du Comité paritaire

**Référence :** ACP 03LO1 20PR

**Dates extrêmes** 01/06/1976-25/09/1980

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 1,5 boîtes d'archives, 16 cm.

**Nom du producteur :**

- Assemblée consultative A.C.P.-C.E.E (période régie par la Convention de Lomé I) (ACON.LO1)
- Comité paritaire - 1976 à Comité paritaire - 1980 (COPA.1976 ; COPA.1977; COPA.1978 ; COPA.1979; COPA.1980)

### Notice historique

Le Règlement de l'Assemblée consultative (1976) prévoit dans son article 15 que «tout membre de l'Assemblée peut déposer une proposition de résolution dans les matières concernant la Convention ou visées par elle. (...)

L'Assemblée confie l'examen des propositions de résolution au Comité paritaire, qui lui soumet des conclusions comportant un dispositif de vote.»

### STRUCTURE ET CONTENU

La série ACP 03LO1 20PR se compose de trente-sept dossiers de résolution émanant soit de l'Assemblée consultative, soit du Comité paritaire.

Les dossiers regroupent généralement une proposition de résolution ainsi qu'un projet de proposition de résolution, auxquels s'ajoutent parfois des amendements.

Les propositions de résolution présentées à l'Assemblée consultative concernent cinq grands domaines.

1. La législation et les institutions liées à la Convention de LOMÉ :

- la convention de LOMÉ : les activités relevant de la Convention de LOMÉ (PLO1-03/76), bilan et perspectives de la Convention de LOMÉ (PX1977-X01/1977),
- l'Assemblée consultative : adoption du règlement financier interne de l'Assemblée consultative (PLO1-02/76),
- le comité paritaire: conclusion des travaux du Comité paritaire (PLO1-14/79), le comité paritaire (PLO1-25/80), proposition de résolution du Comité paritaire sur la Convention de LOMÉ, (PX1979-X01/79),
- organes de la convention : demande de création d'un comité ACP-CEE dédié aux problèmes spécifiques dans le cadre de la convention de LOMÉ (PX1976-X01/76).

2. La situation des pays ACP : l'Afrique Australe, qui englobe l'Angola, la Zambie, le Malawi, la Namibie, le Zimbabwe, le Mozambique, le Botswana, le Swaziland, le Lesotho et l'Afrique du Sud (PLO1-11/77, PLO1-12/79, PLO1-22/80, PX1980-X16/80) ; l'Afrique du Sud (PX1980-X07/80) ; Le Zimbabwe (PPLO1-20/80) ; le Proche-Orient (PLO1-12/77), les Etats ACP peu développés, sans littoral ou insulaires (PX1980-X05/80).

3. Les divers domaines de coopération : économique et sociale (PLO1-07/77), culturelle (PX1979-X03/79), commerciale (PX1980-X01/80, PX1980-X13/80), douanière (PX1980-X02/80), financière (PX1980-X03/80, PX1980-X04/80), industrielle (PX1980-X06/80).

4. Le développement de certaines activités et produits dans les Etats ACP : le sucre (PLO1-13/79), la pêche (PLO1-15/79, PLO1-16/80), le cacao (PLO1-21/80).

5. Des questions particulières :

- faim et malnutrition (PLO1-24/80, PX1980-X09/80, PX1980-X10/80, PX1980-X14/80, PX1980-X15/80),
- Apartheid (PX1979-X02/79),
- Energie (PX1980-X08/80),
- Climat économique et politique dans les Etats ACP (PX1980-X11/80),
- Assemblée des Nations-Unies consacrée à la coopération internationale et au développement (PX-1980-X12/80).

### Classement

La série ACP 03LO1 20PR s'organise chronologiquement par date de présentation des propositions de résolution ainsi que selon le numéro de document de séance que porte la proposition de résolution. Ainsi, les trois dossiers de propositions de résolution de 1977 viennent après ceux de 1976 et sont classés par ordre de numéro de séance : PLO1-07/77, PLO1-11/77, PLO1-12/77...

Il est à noter que de nombreux dossiers de proposition de résolution sont cotés en «X» (PX1979-X03/79, PX1980-X07/80...). Cette cotation s'explique par l'absence, au sein du dossier, de la proposition de résolution. Ces dossiers ne comportent le plus souvent que des projets de proposition de résolution et parfois des amendements.

### LISTE DES DOSSIERS

| Référence  | Intitulé  |
|------------|---|
| PLO1-02/76 | Adoption du règlement financier interne de l'Assemblée consultative ACP-CEE<br>(3) - 1/6/1976 - 4/6/1976                      |
| PLO1-03/76 | Activités relevant de la Convention de Lomé (période intérimaire et depuis son entrée en vigueur)<br>(2) - 2/6/1976           |
| PLO1-07/77 | Coopération avec les représentants des milieux économiques et sociaux des Etats ACP et de la CEE<br>(2) - 8/6/1977 - 9/6/1977 |
| PLO1-11/77 | Situation politique en Afrique australe<br>(4) - 28/11/1977 - 1/12/1977   |
| PLO1-12/77 | Paix au Proche-Orient<br>(2) - 29/11/1977 - 1/12/1977   |
| PLO1-12/79 | Situation en Afrique australe<br>(5) - 10/10/1979 - 11/10/1979  |
| PLO1-13/79 | Le sucre des Etats ACP<br>(6) - 9/10/1979 - 11/10/1979  |
| PLO1-14/79 | Conclusion des travaux du Comité paritaire<br>(3) - 10/10/1979  |
| PLO1-15/79 | Coopération ACP-CEE et développement de la pêche dans les Etats ACP<br>(5) - 21/9/1979 - 11/10/1979                           |



|               |   |
|---------------|---|
| PLO1-16/80    | Coopération ACP-CEE et développement de la pêche dans les Etats ACP<br>(3) - 30/1/1980 - 14/5/1980                                  |
| PLO1-20/80    | Le Zimbabwe<br>(2) - 24/9/1980  |
| PLO1-21/80    | Le cacao<br>(3) - 24/9/1980   |
| PLO1-22/80    | Situation en Afrique australe<br>(1) - 24/9/1980  |
| PLO1-23/80    | Sort de M. Simon Malley<br>(2) - 24/9/1980  |
| PLO1-24/80    | Eradication de la faim et de la malnutrition<br>(3) - 23/9/1980 - 24/9/1980   |
| PLO1-25/80    | Le Comité paritaire<br>(3) - 24/9/1980 - 25/9/1980  |
| PX1976-X01/76 | [Demande de création d'un comité ACP-CEE dédié aux problèmes spécifiques dans le cadre de la convention de Lomé]<br>(2) - 3/12/1976 |
| PX1977-X01/77 | Bilan et perspectives de la Convention de Lomé<br>(1) - 28/11/1977  |
| PX1979-X01/79 | [Proposition de résolution du Comité paritaire sur la Convention de Lomé]<br>(4) - 10/10/1979                                       |
| PX1979-X02/79 | Apartheid<br>(1) - 8/10/1979  |
| PX1979-X03/79 | Coopération culturelle<br>(3) - 9/10/1979   |
| PX1980-X01/80 | Coopération commerciale (Comité paritaire)<br>(1) - 25/2/1980   |
| PX1980-X02/80 | Coopération douanière (Comité paritaire)<br>(1) - 25/9/1980   |
| PX1980-X03/80 | STABEX et MINEX (Comité paritaire) -<br>(1) - 25/9/1980   |
| PX1980-X04/80 | Coopération financière et technique (Comité paritaire)<br>(1) - 25/9/1980   |
| PX1980-X05/80 | Etats ACP peu développés, sans littoral ou insulaires (Comité paritaire)<br>(1) - 25/2/1980   |
| PX1980-X06/80 | Coopération industrielle (Comité paritaire)<br>(1) - 25/2/1980  |
| PX1980-X07/80 | L'Afrique du Sud (Comité paritaire)<br>(1) - 25/9/1980  |

|               |  |                             |
|---------------|--|-----------------------------|
| PX1980-X08/80 | Energie (Comité paritaire)   | (1) - 25/9/1980             |
| PX1980-X09/80 | Problèmes de la faim et de l'industrialisation des pays en développement (Comité paritaire)                  | (1) - 28/2/1980             |
| PX1980-X10/80 | Déficit alimentaire de nombreux pays africains (Assemblée consultative)                                      | (1) - 23/9/1980             |
| PX1980-X11/80 | Climat économique et politique dans les pays ACP (Comité paritaire)  | (1) - 23/9/1980             |
| PX1980-X12/80 | Assemblée des Nations-unies consacrée à la coopération internationale et au développement (Comité paritaire) | (1) - 23/9/1980             |
| PX1980-X13/80 | Echanges commerciaux ACP-CEE (Assemblée consultative)  | (1) - 23/9/1980             |
| PX1980-X14/80 | Question de la faim et de l'industrialisation des pays en voie de développement (Comité paritaire)           | (1) - 23/9/1980             |
| PX1980-X15/80 | Lutte contre la faim dans le monde (Comité paritaire)  | (1) - 23/9/1980             |
| PX1980-X16/80 | Situation en Afrique australe (Comité paritaire)   | (2) - 23/9/1980 - 24/9/1980 |

## ■ Echange de correspondance durant la période de Lomé I

**Référence :** ACP 03LO1 30COR

**Dates extrêmes** 23/01/1969-27/08/1980

**Niveau de description :** SERIE

**Importance matérielle :** 3 boîtes d'archives, 30 cm

### Notice historique

La Convention de LOMÉ, signée le 28 février 1975 et entrée en vigueur le 1er avril 1976, «vient à expiration à l'issue d'une période de cinq années à compter de la date de sa signature, à savoir, le 1er mars 1980» (article 91 de la Convention).

L'association touche plusieurs domaines d'activité : coopération économique et sociale, coopération commerciale, coopération financière et technique... Dans cette optique et toute au long des cinq années de la convention, une correspondance s'établit entre les différents signataires de la convention d'association.

### STRUCTURE ET CONTENU

La série comporte soixante-quatre dossiers d'échange de correspondance du PE, qui s'organisent en trois grands ensembles : une correspondance liée aux réunions préparatoires de l'Assemblée consultative ACP-CEE<sup>170</sup>, une relative à la composition et au fonctionnement de l'Assemblée consultative ACP-CEE<sup>171</sup> et enfin une dernière concernant les réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE échangée avec les différents Etats ACP<sup>172</sup>.

La série regroupe principalement des lettres, des télégrammes et de la correspondance (questions et réponses).

#### **Contenu de la série :**

La série ACP 03LO1 30COR relate la correspondance relative à trois domaines particuliers : les réunions préparatoires de l'Assemblée consultative, l'organisation et le fonctionnement de cette dernière, ses relations avec les Etats ACP concernant ses réunions.

### LISTE DES DOSSIERS

| Référence | Intitulé   |
|-----------|--|
| COR-010   | Réunions préparatoires de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Conseil<br>(5) - 20/7/1976 - 26/8/1980                      |
| COR-020   | Réunions préparatoires de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec la Commission<br>(5) - 19/7/1976 - 26/8/1980                   |
| COR-030   | Réunions préparatoires de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec l'Assemblée consultative ACP-CEE<br>(8) - 27/9/1975 - 8/6/1977 |

170] COR-010 à COR-030

171] COR-040 et COR-050

172] COR-060 à COR-640

- COR-040 Assemblée consultative ACP-CEE, répartition des groupes politiques parlementaires  
(8) - 23/1/1969 - 6/5/1977
- COR-050 Assemblée consultative ACP-CEE, rencontres avec les organisations économiques et sociales représentatives  
(8) - 12/1/1976 - 7/7/1978
- COR-060 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec les Bahamas (Nassau)  
(6) - 17/2/1976 - 26/8/1980
- COR-070 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec la Barbade (Bridgetown)  
(5) - 19/7/1976 - 26/8/1980
- COR-080 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Bénin [ex Dahomey] (Cotonou)  
(5) - 19/7/1976 - 26/8/1980
- COR-090 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Botswana (Gaborone)  
(5) - 19/7/1976 - 26/8/1980
- COR-100 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Burundi (Bujumbura)  
(5) - 19/7/1976 - 26/8/1980
- COR-110 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Cameroun (Yaoundé)  
(4) - 19/7/1976 - 18/12/1978
- COR-120 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Cap Vert (Praia)  
(5) - 19/7/1976 - 26/8/1980
- COR-130 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Congo (Brazzaville)  
(5) - 19/7/1976 - 26/8/1980
- COR-140 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec la Côte d'Ivoire (Abidjan)  
(3) - 7/3/1978 - 26/8/1980
- COR-150 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec Djibouti (Djibouti)  
(3) - 27/4/1978 - 26/8/1980
- COR-160 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec La Dominique (Roseau)  
(2) - 24/7/1979 - 26/8/1980
- COR-170 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec l'Ethiopie (Addis Abeba)  
(5) - 19/7/1976 - 26/8/1980

|         |  |                             |
|---------|--|-----------------------------|
| COR-180 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec Fidji (Suva)                   | (5) - 19/7/1976 - 26/8/1980 |
| COR-190 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Gabon (Libreville)          | (5) - 19/7/1976 - 26/8/1980 |
| COR-200 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec la Gambie (Benjul)             | (6) - 6/6/1975 - 26/8/1980  |
| COR-210 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Ghana (Accra)               | (5) - 19/7/1976 - 26/8/1980 |
| COR-220 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec la Grenade (Saint-Georges)     | (5) - 19/7/1976 - 26/8/1980 |
| COR-230 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec la Guinée (Conakry)            | (5) - 19/7/1976 - 26/8/1980 |
| COR-240 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec la Guinée-Bissau (Bissau)      | (5) - 19/7/1976 - 26/8/1980 |
| COR-250 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec la Guinée équatoriale (Malabo) | (5) - 19/7/1976 - 26/8/1980 |
| COR-260 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec la Guyana (Georgetown)         | (5) - 19/7/1976 - 26/8/1980 |
| COR-270 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec la Haute-Volta (Ouagadougou)   | (5) - 19/7/1976 - 26/8/1980 |
| COR-280 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec les Comores (Moroni)           | (5) - 19/7/1976 - 26/8/1980 |
| COR-290 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec l'île Maurice (Port Louis)     | (5) - 19/7/1976 - 27/8/1980 |
| COR-300 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec la Jamaïque (Kingston)         | (5) - 19/7/1976 - 26/8/1980 |
| COR-310 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Kenya (Nairobi)             | (5) - 19/7/1976 - 26/8/1980 |

- COR-320 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Kiribati (Bairici)  
(2) - 12/10/1979 - 26/8/1980
- COR-330 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Lesotho (Maseru)  
(5) - 19/7/1976 - 26/8/1980
- COR-340 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Liberia (Monrovia)  
(5) - 19/7/1976 - 26/8/1980
- COR-350 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec Madagascar (Tananarive)  
(5) - 19/7/1976 - 26/8/1980
- COR-360 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Malawi (Zomba)  
(5) - 19/7/1976 - 26/8/1980
- COR-370 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Mali (Bamako)  
(5) - 19/7/1976 - 26/8/1980
- COR-380 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec la Mauritanie (Nouakchott)  
(5) - 19/7/1976 - 26/8/1980
- COR-390 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Niger (Niamey)  
(5) - 19/7/1976 - 26/8/1980
- COR-400 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Nigéria (Lagos)  
(6) - 30/9/1975 - 27/8/1980
- COR-410 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec la Papouasie Nouvelle-Guinée (Port Moresby)  
(4) - 19/4/1977 - 27/8/1980
- COR-420 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec la République centrafricaine (Bangui)  
(5) - 19/7/1976 - 26/8/1980
- COR-430 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Rwanda (Kigali)  
(5) - 19/7/1976 - 26/8/1980
- COR-440 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec Sao Tomé-et-Principe (São Tomé)  
(4) - 19/4/1977 - 26/8/1980
- COR-450 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Sénégal (Dakar)  
(5) - 19/7/1976 - 26/8/1980

|         |   |                             |
|---------|---|-----------------------------|
| COR-460 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec les Seychelles (Port-Victoria)              | (4) - 4/4/1977 - 27/8/1980  |
| COR-470 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec la Sierra Leone (Freetown)                  | (5) - 19/7/1976 - 27/8/1980 |
| COR-480 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec les îles Solomon (Honiara)                  | (3) - 5/9/1978 - 27/8/1980  |
| COR-490 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec la Somalie (Mogadiscio)                     | (5) - 19/7/1976 - 26/8/1980 |
| COR-500 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec Sainte-Lucie (Castries)                     | (2) - 24/7/1979 - 26/8/1980 |
| COR-510 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec Saint-Vincent-et-les-Grenadines (Kingstown) | (1) - 27/8/1980             |
| COR-520 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Soudan (Khartoum)                        | (5) - 19/7/1976 - 27/8/1980 |
| COR-530 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Suriname (Paramaribo)                    | (5) - 19/7/1976 - 26/8/1980 |
| COR-540 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Swaziland (Mbabane)                      | (5) - 19/7/1976 - 27/8/1980 |
| COR-550 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec la Tanzanie (Dar es Salam)                  | (5) - 19/7/1976 - 27/8/1980 |
| COR-560 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Tchad (Fort-Lamy)                        | (5) - 19/7/1976 - 26/8/1980 |
| COR-570 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Togo (Lomé)                              | (5) - 19/7/1976 - 26/8/1980 |
| COR-580 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec les îles Tonga (Nuku' Alofa)                | (6) - 30/9/1975 - 27/8/1980 |
| COR-590 | Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec Trinidad-et-Tobago (Port-d'Espagne)         | (6) - 30/9/1975 - 27/8/1980 |

- COR-600 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec Tuvalu (Funafuti)  
(2) - 24/7/1979 - 27/8/1980
- COR-610 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec l'Ouganda (Kampala)  
(6) - 30/9/1975 - 27/8/1980
- COR-620 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec les Samoa occidentales (Apia)  
(6) - 30/9/1975 - 27/8/1980
- COR-630 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec le Zaïre (Kinshasa)  
(6) - 30/9/1975 - 26/8/1980
- COR-640 Réunions de l'Assemblée consultative ACP-CEE, correspondance avec la Zambie (Lusaka)  
(6) - 30/9/1975 - 27/8/1980



## DESCRIPTION DES ORGANISMES PRODUCTEURS

---



Signature à Lomé, Togo, d'une convention, dite Lomé I, entre la Communauté et les 46 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), en vue de remplacer les conventions de Yaoundé.

Vue générale de la salle de la Convention de Lomé I ACP - CEE

## ► Assemblée consultative ACP-CEE (période régie par la Convention de Lomé I)

**Code d'identification :** ACON.LO1

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DA : Den Rådgivende forsamling AVS-EØF

DE : Beratende Versammlung AKP-EWG

EN : ACP-EEC consultative Assembly

IT : Assemblea consultiva ACP-CEE

NL : Raadgevende vergadering ACS-EEG

### **Date(s) et lieux d'existence**

Convention signée le 28 février 1975 et entrée en vigueur le 1er avril 1976.

### **Missions, attributions, domaine d'activité**

L'article 80 de la convention ACP-CEE de LOMÉ précise que :

«2. L'Assemblée consultative désigne son bureau et arrête son Règlement intérieur.

3. L'Assemblée consultative se réunit au moins une fois par an.»

### **Organigramme**

L'article 80 de la convention ACP-CEE de LOMÉ précise aussi que «l'Assemblée consultative est composée, sur une base paritaire, d'une part, de membres du Parlement européen pour la Communauté et, d'autre part, de représentants désignés par les Etats ACP.»

L'article 1, alinéa 1, du Règlement intérieur de l'Assemblée consultative de 1976<sup>173</sup> précise la composition de l'Assemblée consultative :

«L'Assemblée consultative de la Convention entre les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et la Communauté économique européenne (CEE), ci-après dénommée «Assemblée», est composée de 2 représentants de chacun de ces Etats, désignées selon la procédure fixée par chacun d'entre eux, et d'un nombre égal de représentants du Parlement européen désignés par celui-ci parmi ses membres.»

La convention étant conclue entre les neuf Pays membres et quarante-six pays ACP, l'Assemblée consultative devrait normalement regrouper cent quatre-vingt-quatre membres. Cependant, certains Etats ACP n'ont pas de représentants lors des réunions de l'Assemblée consultative. Ainsi, lors de sa première réunion constitutive, l'Assemblée consultative ne regroupe que cent cinquante membres (quatre-vingt dix représentants du PE et soixante des ACP).

De 1975 à 1980, toutes les réunions de l'Assemblée consultative ont lieu au Luxembourg.

### **\* DÉLÉGATION DU PE**

1. ACHENBACH Ernst (DE)

2. ADAMS Rudolf (DE)

3. AIGNER Heinrich (DE)

4. ALBERTSEN Kristian (DA)

5. ARIOSTO Egidio (IT)

6. ARTZINGER Helmut Karl (DE)

7. BAAS Jan (NL)

8. BEHRENDT Walter (DE)

173] ACP 03LO1 00CP ACON-19760601-01 0160

9. BERKHOUWER Cornelis (NL)
10. BERSANI Giovanni (Vice-président)
11. BERTRAND Alfred (BE)
12. BERTRAND Pierre (BE)
13. BOANO Giovanni (IT)
14. BOOTHROYD Betty (RU)
15. BORDU Gérard (FR)
16. BOURDELLES Pierre (FR)
17. BROEKSZ Jan B. (NL)
18. BREGEGERE Marcel (FR)
19. BRUGGER Peter (IT)
20. COLIN André (FR)
21. CORONA Achille (IT)
22. COUSTE Pierre-Bernard (FR)
23. DALYELL Tom (RU)
24. D'ANGELOSANTE Francesco Paolo (IT)
25. DELLA BRIOTTA Libero (IT)
26. DESCHAMPS Pierre M.L.L.C (BE)
27. DIDIER Emile Mathieu (FR)
28. DONDELINGER Willy (LU)
29. DUNWOODY Gwyneth (RU)
30. DURIEUX Jean (FR)
31. ESPERSEN Ole (DA)
32. FELLERMAIER Ludwig (DE)
33. FLAMIG Gerhard (DE)
34. FLESCHE Colette (LU)
35. FREHSEE Heinz (DE)
36. GIRARDIN Luigi (IT)
37. GLINNE Ernest (BE)
38. GOUTMANN Marie-Thérèse (FR)
39. GUERLIN André (FR)
40. HAMILTON William Winter (RU)
41. HARTOG Wessel (NL)
42. HÄRZSCHEL Kurt (DE)
43. HEK (van den) Arie (NL)
44. HERBERT Michael (IRL)
45. HOUGARDY Norbert (BE)
46. HUNAUULT Xavier (FR)
47. IOTTI Leonilde (IT)
48. JAKOBSEN Erhard (DA)
49. JOZAU-MARIGNE Léon (FR)
50. KASPEREIT Gabriel (FR)
51. KAVANAGH Liam (IRL)
52. KELLET-BOWMAN Elaine (RU)
53. KRALL Lothar (Vice-président, DE)
54. LABAN Cornelis (NL)
55. LAGORCE Pierre (FR)
56. LAUDRIN Hervé (FR)
57. LAUTENSCHLAGER Hans (DE)
58. LIGIOS Giosue (IT)
59. LÜCKER Hans-August (DE)
60. Mc DONALD Charles (IRL)
61. MAIGAARD Jens (DA)

62. MALENE (de la) Christian (Vice-président, FR)
63. MARTENS Lucien (BE)
64. MEMMERL Linus (DE)
65. MURSCH Heinz (DE)
66. NIELSEN Brøndlund Jørgen (DA)
67. NIELSEN Knud (DA)
68. NOLAN Thomas (IRL)
69. NORMANTON Tom (RU)
70. NOTENBOOM Harry (NL)
71. NYBORG Kai (DA)
72. PIANTA Georges (FR)
73. PISONI Ferruccio (IT)
74. PREMOLI Augusto (IT)
75. REAY Hugh William (Vice-président, RU)
76. RHYS-WILLIAMS Brandon (RU)
77. ROMUALDI Pino (IT)
78. OSWALD Rowland St. (RU)
79. SANDRI Renato (Vice-président, IT)
80. SANTER Jacques (LU)
81. SCHUIJT Willem J. (NL)
82. SCHWÖRER Hermann (DE)
83. SCOTT-HOPKINS James (RU)
84. SEEFELD Horst (DE)
85. SPENALE George (Président, FR)
86. VANDEWIELE Marcel Albert (BE)
87. VETRONE Mario (IT)
88. WALKHOFF Heinz (DE)
89. WALSTON Henry David (RU)
90. WALZ Hanna (DE)

**\* DÉLÉGATION DES ACP**

- BAHAMAS : excusés
- BARBADE : excusés
- BENIN : excusés
- BOTSWANA :
- 91. LOCK Albert A. F (Vice-président)
- 92. MATHE E
- BURUNDI :
- 93. RUGAMBARARA Gaëtan
- 94. NZEYIMANA Laurent
- CAMEROUN :
- 95. MUNA Salomon Tandeng (Vice-président)
- 96. EWANE EKWABI Jean
- CENTRAFRIQUE :
- 97. MOKODOPO Jean-Paul
- 98. KOMBOT-NAGUEMON Nestor
- CONGO :
- 99. MOUISSOU POUATI Alphonse
- 100. MOUNTHAULT Hilaire
- COTE D'IVOIRE :
- 101. YACE Philippe (Président)
- 102. EBAGNITCHIE Edouard

- ETHIOPIE :  
103. ENDESHAW Ato Bekele
- FIDJI : excusés
- GABON :  
104. SAMBHAT Albert Martin  
105. N'GOULAKIA
- GAMBIE :  
106. CHAM Alhaji M.C  
107. SABALLY SAHIOU
- GHANA :  
108. BENTSI-ENCHILL Ebo  
109. DOUDU Cameron
- GRENADÉ : excusés
- GUINÉE :  
110. MOMORY CAMARA
- GUINÉE BISSAU : excusés
- GUYANE :  
111. DYETT Harry
- HAUTE-VOLTA :  
112. ILBOUDO Pierre
- JAMAÏQUE :  
113. FRANCIS franck
- KENYA :  
114. KASANGA MULWA
- LESOTHO :  
115. MATETE MAJARA  
116. MATSEPE T.
- LIBERIA :  
117. MITCHELL Lawrence  
118. FAHNBULLEH Momo
- MADAGASCAR :  
119. RAZAFIMBAHINY Jules  
120. RASAMOELINA Raymond
- MALAWI : excusés
- MALI :  
121. DIALLO Samballa
- ILE MAURICE :  
122. BOOLELL Satcam  
123. RAMLUGON Krishna
- MAURITANIE :  
124. AZIZ SALL Abdul  
125. FALL BABAHA Mohamed
- NIGER :  
126. MAI MAI GANA  
127. ZADA DAOUDA
- NIGERIA :  
128. ABUBAKAR Alhaji  
129. IJEWERE Gabriel
- OUGANDA :  
130. KIHUGURU G.B  
131. ADRIKO E.T.S (Vice-président)
- RWANDA :  
132. NDAHIMANA Emmanuel

- SAMOA OCCIDENTALES : excusés
- SENEGAL :
  - 133. DIA Amadou Cissé
  - 134. GUEYE Amadou Bouta
- SIERRA LEONE :
  - 135. KANU Sheka Hassan
  - 136. KARGBO Edward
- SOMALIE :
  - 137. MATAN HASHI Ali
  - 138. OMAR GIAMA Mohamed
- SOUDAN :
  - 139. HASSAN Mamoun Ibrahim
  - 140. GASSIM Taha Abul
- SWAZILAND :
  - 141. NXUMALO S.S
  - 142. ZWANE S.E T.M.J
- TANZANIE : excusés
- TCHAD :
  - 143. LAOTEGGUELNODJI Koumtog
- TOGO :
  - 144. LAMBONY BOMBOMA
  - 145. KOUMA KOMLAN
- TONGA : excusés
- TRINITE ET TOBAGO :
  - 146. LEWIS James O'Neil (Vice-président)
  - 147. JOHN Maurice St.
- ZAÏRE :
  - 148. BO-BOLOKO LOKONGA MONSE MIHOMO
  - 149. KASONGO MUKUNDJI L.A
- ZAMBIE :
  - 150. SIKOTA Aggrey Mulala<sup>174</sup>

### Relations

L'Assemblée consultative A.C.P.-C.E.E (période régie par la Convention de Lomé I) comporte les entrées d'autorité suivantes :

- Comité paritaire - 1976
- Comité paritaire - 1977
- Comité paritaire - 1978
- Comité paritaire - 1979
- Comité paritaire - 1980
- Bureau de l'Assemblée consultative

<sup>174]</sup> Liste constituée à partir de la liste des participants à la réunion constitutive du 1er au 3 juin 1976 (ACP 03LO1 00AC ACON-19760601-01 0170)

## ► Comité paritaire - 1976 à Comité paritaire - 1980

**Code d'identification :** COPA.1976 ; COPA.1977 ; COPA.1978 ; COPA.1979 ; COPA.1980

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DA : Paritetischer Udvalg

DE : Paritätischer Ausschuss

EN : Joint Committee

IT : Comitato paritetico

NL : Paritair Comite

### Statut juridique

L'article 21 du Règlement intérieur de l'Assemblée consultative de 1976 précise qu'il est institué un Comité paritaire. Ce comité «est élu par l'Assemblée en son sein au cours de chaque réunion annuelle» et sa présidence est assurée par deux présidents.

### Missions, attributions, domaine d'activité

Le Comité paritaire :

- propose le projet d'ordre du jour de chaque réunion de l'Assemblée (article 12 du Règlement intérieur de l'Assemblée consultative, 1976),
- examine les propositions de résolution présentées à l'Assemblée, avant de soumettre à celle-ci ses conclusions comportant un dispositif de vote (article 15),
- examine le rapport d'activité annuel que le Conseil des Ministres présente à l'Assemblée (article 19),
- peut créer des comités consultatifs ad hoc, composés sur une base paritaire, afin d'effectuer des tâches spécifiques (article 21).

«En dehors des réunions de l'Assemblée consultative, le Comité se réunit une fois par an, à l'initiative des ses Présidents. Il peut aussi, en cas de nécessité, tenir une réunion extraordinaire, sur décision des Présidents de l'Assemblée» (article 21, alinéa 4).

De 1976 à 1980, le Comité paritaire s'est réuni à dix reprises. Un comité ad hoc et deux groupes de travail ont été créés.

### Organigramme

Lors de sa première réunion, le comité paritaire était composé des membres suivants :

#### \* RÉPRÉSENTANTS DU PARLEMENT EUROPÉEN

1. AIGNER Heinrich (DE)
2. ALBERTSEN Kristian, suppléant ESPERSEN Ole (DA)
3. BAAS Jan (NL)
4. BERSANI Giovanni (IT)
5. BREGEGERE Marcel, suppléant FELLERMAIER Ludwig (DE) le 2/06
6. BROKSZ Jan B. (NL)
7. CORONA Achille (IT)
8. DALYELL Tom, suppléant Sir Geoffrey de FREITAS (FR)
9. DESCHAMPS Pierre M.L.L.C (Co-président, BE)
10. DONDELINGER Willy (LU)
11. DURIEUX Jean (FR)
12. FELLERMAIER Ludwig (DE)
13. FLÄMIG Gerhard (DE)
14. FLESH Colette (LU)
15. GLINNE Ernest (BE)
16. GOUTMANN Marie-Thérèse (FR)

17. HAMILTON William Winter, suppléant BOOTHROYD Betty (RU)
18. HUNAULT Xavier, suppléant KASPEREIT Gabriel (FR)
19. JAKOBSEN Erhard (DA)
20. KELLETT-BOWMAN Elaine, suppléant JAKOBSEN Erhard (DA) le 1/06
21. KRALL Lothar (DE)
22. LAGORCE Pierre (FR)
23. MURSCH Heinz (DE)
24. NIELSEN Brøndlund Jørgen (DA)
25. NIELSEN Knud (DA)
26. REAY Hugh William (RU)
27. SANDRI Renato (IT)
28. SCHUIJT Willem (NL)
29. SCHULZ, suppléant de HÄRZSCHEL Kurt (DE)
30. SCOTT-HOPKINS James (RU)
31. SEEFELD Horst (DE)
32. OSWALD Rowland St. (RU)
33. VANDEWIELE Marcel Albert (BE)
34. WALKHOFF Heinz (DE)
35. WALSON Henry David (RU)
36. WALZ Hanna (DE)

Excusés : BERTRAND, GALLI, GIRARDIN, IOTTI, JOZEAU-MARIGNE, LAUDRIN, LIGIOS, DE LA MALENE, NOLAN, VETRONE

**\* RÉPRESENTANTS DES ÉTATS ACP**

37. KASONGO MUKUNDJI L.A (Co-président, ZAÏRE)
38. MATHE E (BOTSWANA)
39. NZEYIMANA Laurent (BURUNDI)
40. EWANE-EKWABI Jean (CAMEROUN)
41. MOKODOPO Jean-Paul (CENTRAFRIQUE)
42. LAOTEGGUELNODJI Koumtog (TCHAD)
43. MOUNTHAULT Hilaire (CONGO)
44. ENDSHAW Ato Bekele (ETHIOPIE)
45. SAMBHAT Albert Martin (GABON)
46. CHAM Alhaji M.C (GAMBIE)
47. BENTSI-ENCHILL Ebo (GHANA)
48. MOMORY KAMARA (GUINÉE)
49. DYETT Harry (GUYANE)
50. EBAGNITCHIE Edouard (CÔTE-D'IVOIRE)
51. FRANCIS Franck (JAMAÏQUE)
52. KASANGA MULWA (KENYA)
53. MATETE MAJARA (LESOTHO)
54. COLEMAN (LIBERIA)
55. RAZAFIMBAHINY Jules (MADAGASCAR)
56. DIALLO Samballa (MALI)
57. BOOLELL Satcam (ILE MAURICE)
58. FALL BABAHA Mohamed (MAURITANIE)
59. MAI MAI GANA (NIGER)
60. IJEWERE Gabriel (NIGERIA)
61. NDAHIMANA Emmanuel (RWANDA)
62. GUILLABERT (SENEGAL)
63. KANU Sheka Hassan (SIERRA LEONE)
64. MATTAN HASHI Ali (SOMALIE)



65. HASSAN Mamoun Ibrahim (SOUDAN)
66. DHLAMINI (SWAZILAND)
67. LAMBONY BOMBONA (TOGO)
68. LEWIS James O'Neil (TRINITE ET TOBAGO)
69. KIHUGURU G.B (OUGANDA)
70. ILBOUDO Pierre (HAUTE-VOLTA)
71. SIKOTA Aggrey Mulala (ZAMBIE)

Excusés : les représentants des ILES BAHAMAS, de la BARBADE, du BÉNIN, des ÎLES FIDJI, de GRENADÉ, de la GUINÉE-BISSAU, de la GUINÉE ÉQUATORIALE, du MALAWI, de la TANZANIE, du TONGA et de la SAMOA OCCIDENTALE <sup>175</sup>.

### **Relations**

Le comité paritaire dépend de l'Assemblée consultative A.C.P-C.E.E (période régie par la Convention de Lomé I)<sup>176</sup>.

175] Liste établie à partir de la liste de présence des membres du Comité paritaire de l'Assemblée consultative ACP-CEE, lors de la réunion des 1er et 2 juin 1976 à LUXEMBOURG (ACP 03LO1 05PP COPA-19760601 0020)

176] ACON.LO1

## ► Bureau de l'Assemblée consultative

**Code d'identification :** BURC.1976

**Entrée d'autorité :** Collectivité

**Entrées d'autorité associées :**

DA : /

DE : Præsidium

EN : Bureau

IT : Presidenza

NL : Bureau

### Statut juridique

L'article 80, alinéa 2, de la première convention entre la CEE et les pays ACP de LOMÉ, signée le 28 février 1975 et entrée le 1er avril 1976, précise que «l'Assemblée consultative désigne son Bureau». L'article 6 du Règlement intérieur de l'Assemblée consultative (1976) précise que cette élection a lieu «au début de chaque réunion annuelle» de l'Assemblée.

### Missions, attributions, domaine d'activité

«Le Bureau coordonne les travaux de l'Assemblée et exerce les autres fonctions et responsabilités qui lui incombent en vertu du présent Règlement ou qui lui sont assignés par l'Assemblée» (article 6, alinéa 3). En outre, les candidatures au comité paritaire sont également adressées au Bureau, qui les soumet à la Conférence (article 21, alinéa 3).

### Organigramme

Le Bureau «se compose de douze membres»<sup>177</sup>. Egalement répartis sur une base paritaire, six d'entre eux sont désignés par les représentants du PE et les six autres par les représentants des ACP.

L'Assemblée élit deux présidents parmi les membres du Bureau, un désigné par les représentants du PE et un autre par ceux des ACP. Les dix autres membres du Bureau sont vice-présidents de l'Assemblée

Lors de sa réunion du 1er juin 1976, le Bureau de l'Assemblée consultative était composé des membres suivants :

#### \* PRÉSIDENTS :

- SPENALE Georges (FR)
- YACE Philippe (COTE-D'IVOIRE)

#### \* VICE-PRÉSIDENTS :

- ADRIKO Philippe (COTE-D'IVOIRE)
- BERSANI Giovanni
- KRALL Lothar (DE)
- LEWIS James O'Neil (TRINITÉ ET TOBAGO)
- LOCK Albert (BOTSWANA)
- MALENE (de la) Christian (FR)
- MUNA Salomon Tandeng (CAMEROUN)
- REAY Hugh William (RU)
- SANDRI Renato (IT)
- 1 représentant PACIFIQUE<sup>178</sup>

<sup>177</sup>] Article 6 du Règlement intérieur de l'Assemblée consultative (1976)

<sup>178</sup>] Liste élaborée à partir du plan de placement dans la salle lors de la réunion du 1er juin 1976 (ACP 03LO1 15BU BURC-19760601-01 0060).

**Relations**

Le bureau de l'Assemblée consultative dépend de l'Assemblée consultative A.C.P-C.E.E (période régie par la Convention de Lomé I)<sup>179</sup>.

---

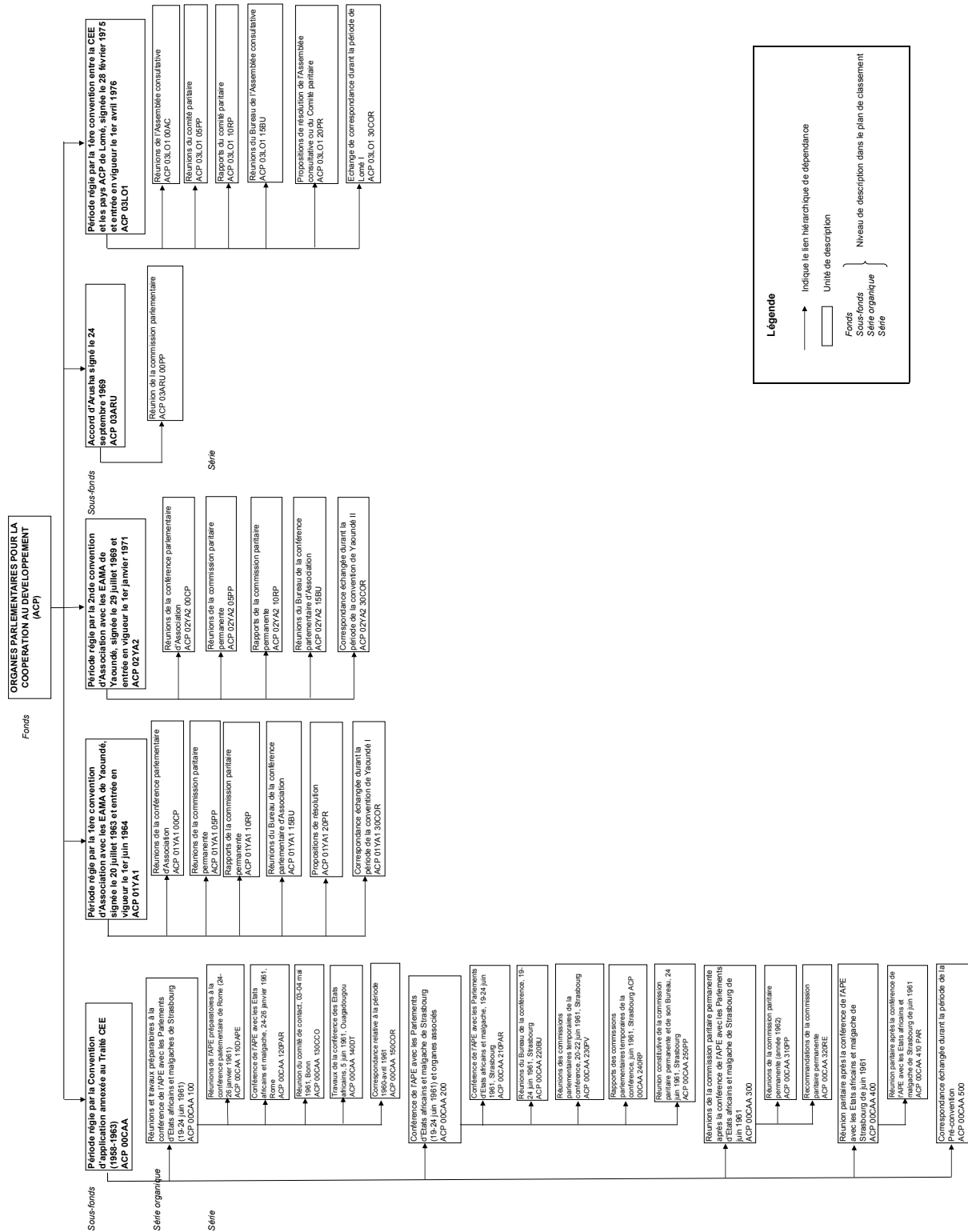
179] ACON.LO1



Annexe 1 : Schéma du plan de classement  
du fonds ACP (du niveau fonds au niveau série)







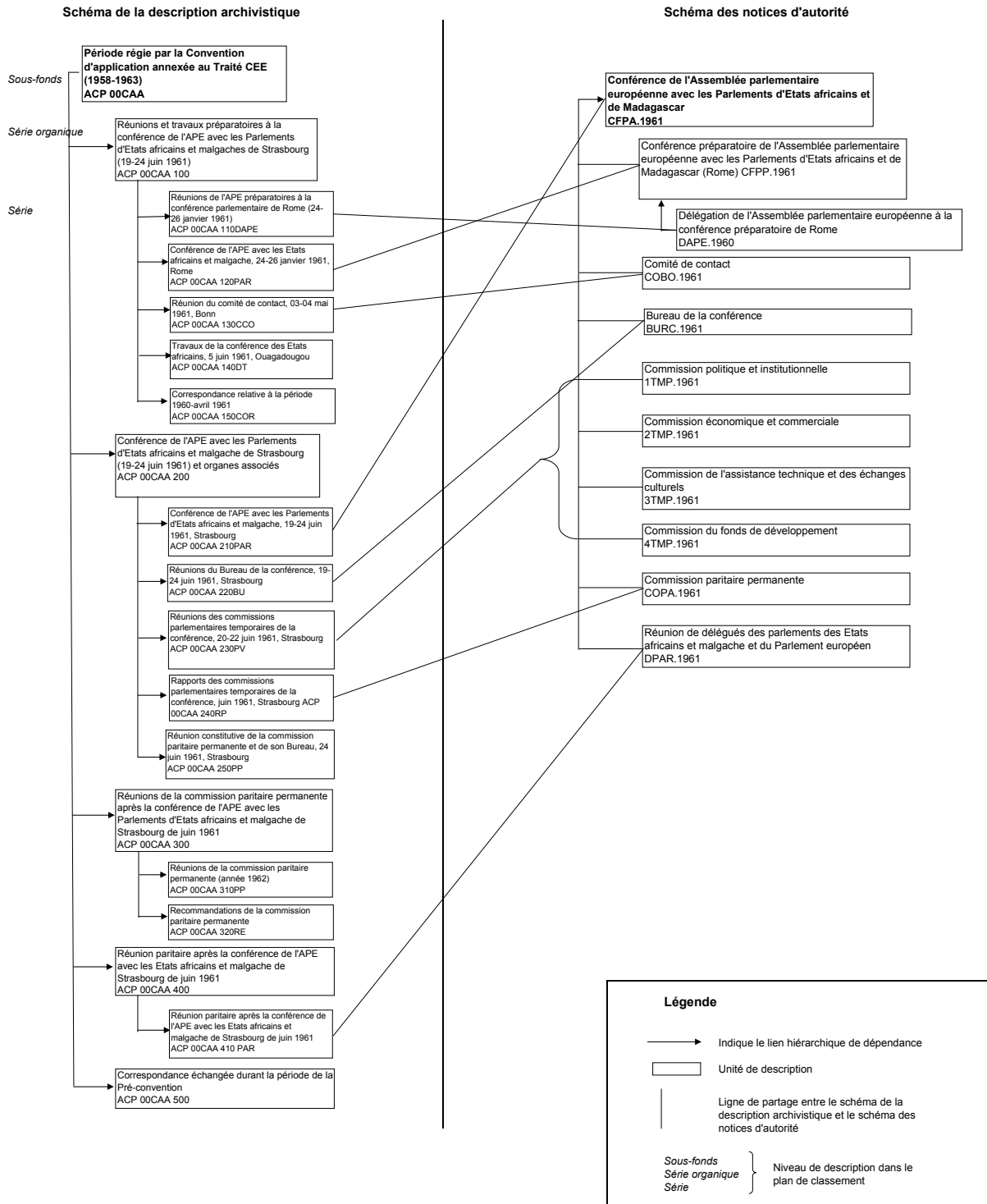


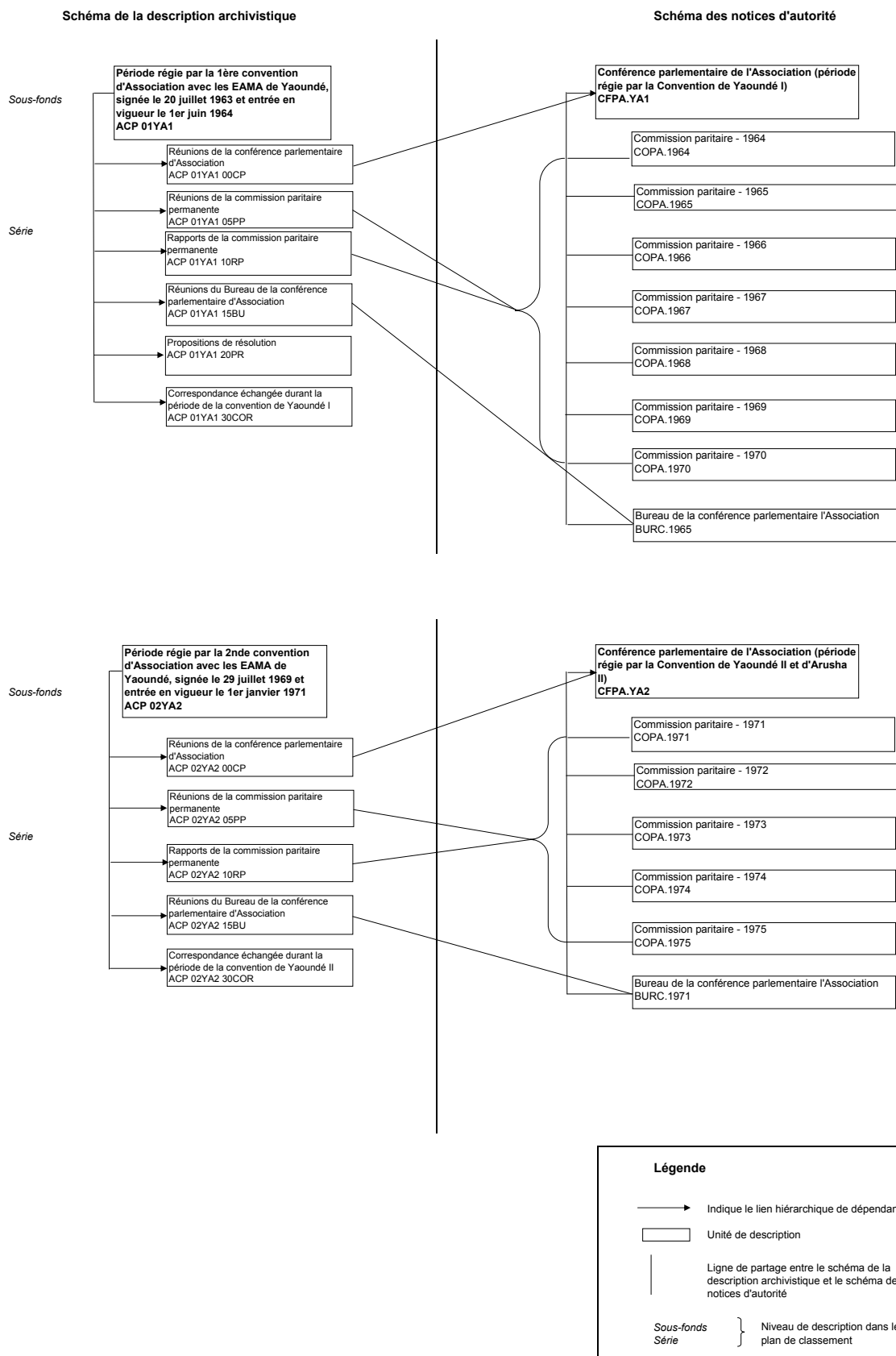


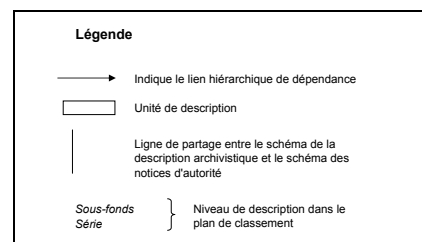
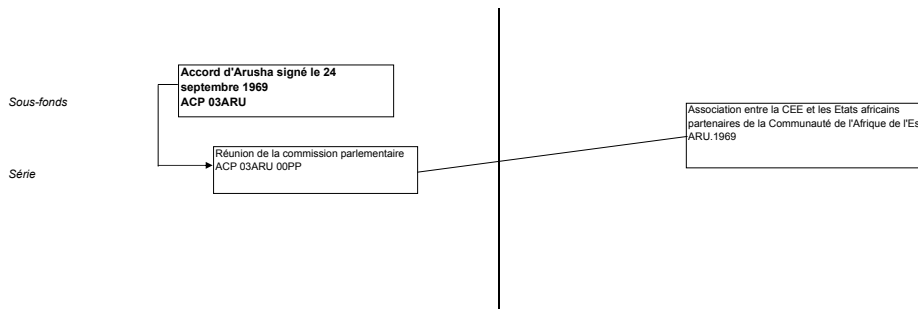
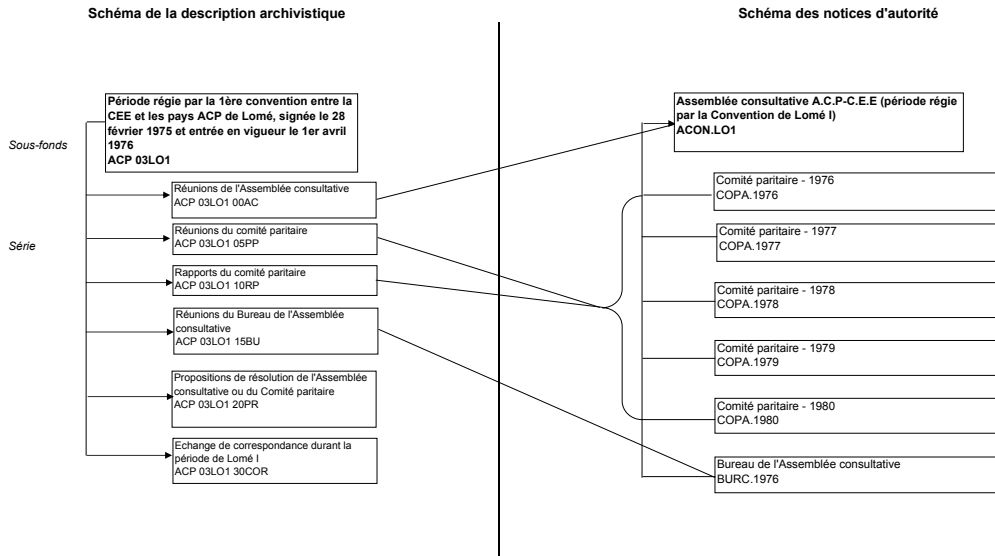
Annexe 2 : Relations entre le plan  
de classement du fonds ACP et les notices  
d'autorité des producteurs





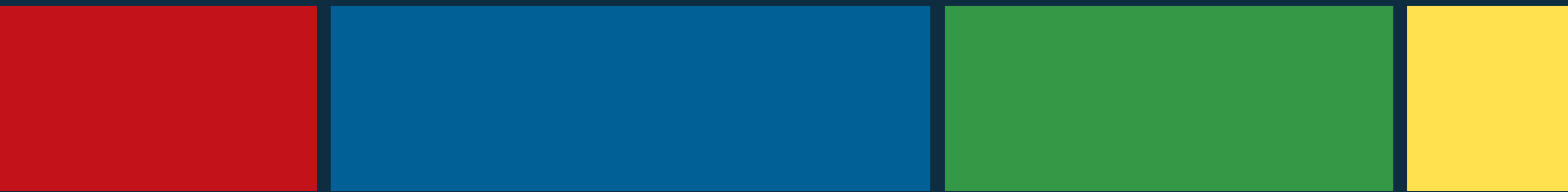












ISBN 978-92-823-3407-2

